

ORES Assets srl

RAPPORT
FINANCIER

2013

RAPPORT FINANCIER 2013

ORES Assets srl

Dénomination et forme

ORES Assets. Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée.

Siège social

Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

Constitution

Constituée le 31 décembre 2013.

Statuts

Les statuts ont été publiés à l'annexe du Moniteur belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 0012014.

Sommaire

1. ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	04
2. COMPTES STATUTAIRES	10
Rapport de gestion	10
Comptes annuels	21
Bilan après répartition	21
Compte de résultats	23
Affectations et prélèvements	24
Annexes	25
Bilan social	42
Règles d'évaluation	45
Répartition bénéficiaire 2013	49
Rapports des Commissaires	52
Rapports des Commissaires-réviseurs sur les acomptes sur dividendes	52
Rapport du Collège des commissaires à l'Assemblée générale	77
Rapport du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale	78
Rapport spécifique sur les prises de participation d'ORES Assets	83
Annexe 1 point 1 – Liste des associés – mise à jour au 31 décembre 2013	84
3. COMPTES CONSOLIDÉS	90
Rapport de gestion consolidé	90
Comptes annuels consolidés	94
Bilan consolidé	94
Compte de résultats consolidé	96
Annexes aux comptes consolidés	98
Règles d'évaluation	113
Rapports des Commissaires	117
Rapport du Collège des commissaires à l'Assemblée générale	117
Rapport du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale	118
4. LISTE DES ADJUDICATAIRES	123



1. Organes de gestion et de contrôle

Composition des organes des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons avant fusion et constitution d'ORES Assets srl*

IDEG

Comité de direction

Tanguy AUSPERT¹
Cécile BARBEAUX
Claude BULTOT
Robert CAPPE

André CHABOTAUX
Olivier DE RIEMAECKER
Bruno DEFRASNES
Valérie DEOM¹

Julien GRANDJEAN
Stéphane LASSEAUX
Vincenzo MANISCALCO
Jean-Claude NIHOUL²

Christian PIROT²
André SARENS

Conseil d'administration

Olivier ANSELME²
Tanguy AUSPERT¹
Jean-Pierre BAILLY
Cécile BARBEAUX
Christophe BOMBLED¹
Luc BOUVEROUX
Claude BULTOT
Jenny BURMS
Robert CAPPE
Philippe CARLIER¹
André CHABOTAUX

Florence COLLARD¹
Olivier DE RIEMAECKER
Olivier DECAMPS
Bruno DEFRASNES
Geoffroy DELVAULX
Valérie DEOM¹
Philippe DETRY
Roger DEWART
Jacques ETIENNE¹
Jean-François FAVRESSE²
Julien GRANDJEAN

Maurice JENNEQUIN¹
Robert JOLY²
Stéphane LASSEAUX
Nicole LEBRUN²
Albert MANIQUET²
Vincenzo MANISCALCO
Olivier MOINET¹
Ovide MONIN¹
Jean-Claude NIHOUL
Olivier PIRON
Christian PIROT²

Sandrine PIRSON
Julien ROSIERE²
André SARENS
Dominique TALLIER²
Michel THOMAS¹
Valère TOUSSAINT²
Christophe TUMERELLE²

¹jusqu'au 26/06/2013
²à partir du 26/06/2013

* Fin des mandats au 31/12/2013 pour tous les mandataires suite à la fusion des intercommunales gestionnaires de réseaux de distribution.

IEH

Comité de direction

Jean-Luc BORREMANS²
Katherine CHEVALIER
Karine COSYNS¹
Jean-Claude DEBIEVE²

Jean-Pierre DENIS²
Jean-Paul DEPLUS¹
Marc FRANCHIMONT
Maxime SEMPO²

Didier SMETTE¹
Danièle STAQUET²
Nicolas TZANÉTATOS¹
Bernard VAN DYCK²

Michaël VAN HOOLAND²
Philippe VANBEVER
Daniel VANDERLICK¹
Pierre VECHE¹

Conseil d'administration

Jean-Luc BORREMANS²
Xavier ALLARD
Lionel BERDOYES¹
Marc BOITTE²
Katherine CHEVALIER
Christine COLIN¹
Karine COSYNS¹
Véronique DAMEE
Béatrice DEBACKER
Jean-Claude DEBIEVE²
Benoît DEGHOIRAIN²
Jean DELESTRAIN¹

Jean-Pierre DENIS²
Jean-Paul DEPLUS¹
Jacques DERVAL¹
Jacquy DETRAIN¹
François DEVILLERS²
Léon-Henri DOEM²
Paul DUMONT¹
Hervé FIEVET²
Guy FLAMENT
Marc FRANCHIMONT
Antonio GAVA²
Philippe GELISSEN

Maryse HOEBEKE²
Serdar KILIC¹
Didier LECHAUDE
Guy LELOUX
Nathalie MAGHE²
Florence MONIER
Ghislain MOYART¹
Maxime SEMPO²
Didier SMETTE¹
Gérard SPITAEELS¹
Danièle STAQUET
Jean-Pol TOUBEAUX

Nicolas TZANÉTATOS¹
Sylvain UYSTPRUYST
Bernard VAN DYCK²
Michaël VAN HOOLAND²
Philippe VANBEVER
Jean-Philippe VANDAMME
Daniel VANDERLICK¹
Pierre VECHE

¹jusqu'au 25/06/2013
²à partir du 25/06/2013

IGH

Comité de direction

Pol BOUVIEZ
Léon CASAERT²
Katherine CHEVALIER

Olivier DECAMPS
Jean-Pierre DENIS²
Fabienne DEVILERS

Mohamed FEKRIOU³
Jean GODIN
Nicole GOISSE

Olivier MATHIEU¹
Philippe VANBEVER
Bernard VAN DYCK¹

Conseil d'administration

Pol BOUVIEZ
Xavier ALLARD
Franco BACCATI¹
Grégory CARDARELLI²
Léon CASAERT²
Katherine CHEVALIER
Florence COPPENOLLE
Jean-Pierre CREVECOEUR
Karine COSYNS²
Françoise DASPREMONT¹
Olivier DECAMPS

Jean-Pierre DELPLANQUE²
Florence DEMACQ¹
Jean-Pierre DENIS²
Willy DETOMBE¹
Fabienne DEVILERS
Maria-Mercedes DOMINGUEZ¹
Laurent DOUCY
Mohamed FEKRIOU³
Antonio GAVA¹
Claude GHILMOT¹
Jean GODIN

Nicole GOISSE
Griet HEYVAERT
Vincent HOST¹
Nicolas JOURET²
Jean KOBEL²
Bénédicte LEFEVRE
Jean-Pierre LEPINE²
Corentin MARECHAL²
Olivier MATHIEU
Fabrice MINSART¹
Eric MORELLE¹

Raphaël PEZZOTTI²
Daniel PREAUX²
Jean-Philippe PREUMONT²
Robert PHILIPPE¹
Bruno ROSSI
Jean-Jacques TAVERNINI²
Philippe VANBEVER
Bernard VAN DYCK¹
Marc VERSLYPE

¹jusqu'au 25/06/2013
²à partir du 25/06/2013
³à partir du 24/01/2013

INTEREST

Comité de direction

Reinhold ADAMS²
Arthur GENTEN²
Christoph HEEREN

Christian KRINGS³
Norbert MERTES²

André SARENS
Heribert STOFFELS¹

Patricia VILVOYE³
Thierry WIMMER³

Conseil d'administration

Reinhold ADAMS²
Otto AUDENAERD²
Jean-Marie BLAISE¹
Herman CAMPO³
Laurent CRASSON²
Emil DANNEMARK¹
Erwin FRANZEN²

Arthur GENTEN²
Henri GROSJEAN¹
Christoph HEEREN
Sébastien HOUART
Ersel KAYNAK²
Alexandra KNAUF²
Christian KRINGS³

Rumold LAMBRECHTS
Joseph MARAITE
Norbert MERTES²
Jean OHN²
Titi OHN¹
André SARENS
Heribert STOFFELS¹

Patricia VILVOYE³
Thierry WIMMER³

¹jusqu'au 18/06/2013
²à partir du 18/06/2013
³à partir du 22/01/2013

INTERLUX

Comité de direction

André BALON ¹ Jean BRIOL ²	Jean-François COLLIN ² Olivier DE RIEMAECKER ¹	Roger KIRSCH ¹ Christoph MOUZON ¹	Alain RONGVAUX ¹ Louis VAGUET ¹
---	---	--	--

Conseil d'administration

Jean-Pierre ALEXANDRE ¹ André BALON Olivier BARTHELEMY ³ Jean-Jacques BOREUX ⁴ Pierre BOUILLON ¹ Jean BRIOL Marcelle CHARLIER GUILLAUME ¹ Jean-François COLLIN ³ Samuel DALAIDENNE ⁴ Luc DARON ⁴ Pascal DAULNE ⁵	Olivier DE RIEMAECKER Olivier DE WULF Bruno DEFASNES Geoffroy DELVAULX Jean-Marc DEVILLET ⁴ Jean-Paul DONDELINGER ¹ Roland ENGLEBERT Alyson GILLET ⁴ Ann GOOSSENS Françoise JEANMART ⁴ Roger KIRSCH	Alexandre LARMOYER ⁴ Jean-Luc MERNY Christoph MOUZON Michel NICOLAS ¹ Claude PAUL ⁴ Loïc PIERRARD ⁴ Philippe PIGNOLET ¹ Charles RACOT René REYTER ¹ Dominique ROISEUX ⁴ Alain RONGVAUX ¹	Gaëtan SALPETEUR ⁶ Olivier SCAUFLAIRE Guy SCHUSTER ⁴ André TASSIGNY Louis VAGUET Annick VAN DEN ENDE Pierre VANDENINDEN ¹ Michel YANS ⁴
---	---	--	--

¹jusqu'au 13/06/2013
²à partir du 22/01 au 13/06/2013

³à partir du 22/01/2013
⁴à partir du 13/06/2013

⁵à partir du 17/09/2013
⁶jusqu'au 13/06/2013

INTERMOSANE

Conseil d'administration

Frédéric ARCHAMBEAU Hasan AYDIN ⁴ Lydia BLAISE ³ Robert BOTTERMAN ¹ Stéphane BOULANGER Valérie DEJARDIN ³ Olivier DE RIEMAECKER Jean-Pol DELLICOUR Claude DESAMA	Didier d'OUTREMONT ¹ Fabrice DREZE ² Claude EMONTS ² Michel FLAMAXHE ⁵ Nathalie FRISEE ² Maurice FYON ¹ Léon GIJSENS ⁶ André GOFFIN Jean-Pierre GOFFIN ²	Cédric HANNAERT Pol HEYSE ² Marie-Claire LAMBERT ² Gérard LAVAL Jean-Marie LEGROS Michel LEGROS ⁷ Jean-François LISCHETTI Alexandre LODEZ ³ Jean-Claude MEURENS ³	Bernard PIRON Sylvianne PORTUGAELS ⁸ André SCHROYEN ² Jacques SERVAIS ³ Roger SOBRY ⁹ Pierre STASSART ² Jean-Pierre VAN DE WAUWER Guillaume VOISIN ³ Eric WEYCKMANS
--	--	--	---

¹jusqu'au 10/06/2013
²jusqu'au 21/06/2013
³à partir du 10/06/2013

⁴à partir du 29/04/2013
⁵jusqu'au 22/01/2013
⁶à partir du 04/03/2013

⁷à partir du 04/03 au 10/06/2013
⁸jusqu'au 01/02/2013
⁹à partir du 01/02 au 21/06/2013

SEDILEC

Comité de direction

Daniel BURNOTTE Gérard COURONNE Olivier DECAMPS	Olivier DE RIEMAECKER Nathalie DEMORTIER ¹ Pascal DISPA	Alain GILLIS Victor PIROT ¹ Philippe VANBEVER
---	--	--

Conseil d'administration

Marc BEYENS Philippe BOUFFIOUX Daniel BURNOTTE Gérard COURONNE Alain CUVELIER ¹ Olivier DEBROEK ¹ Olivier DECAMPS Olivier DE RIEMAECKER ¹ Maurice DEHU ²	Annie DELMEZ ¹ Nathalie DEMORTIER Pascal DISPA Jérôme DRUGEON Patricia DUJACQUIERE Christian FAYT ² Alain GILLIS Freddy GILSON ¹ André GYRE ²	René HAGNOUL ² Gérard HANCOU ¹ Jean-Christophe JAUMOTTE ² Valéry KALUT ² Léon KYQUEMBERG ¹ Laurent MASSON ² Roger MATAIGNE ² Pierre PINTE ² Victor PIROT	Michel PLEECK ¹ Annick ROSSEY André SARENS Vincent SCOURNEAU Benoît THOREAU ¹ Julien TIGEL POURTOIS ² Philippe VANBEVER Olivier VANHAM Jean-Marc ZOCASTELLO ²
--	---	--	---

¹jusqu'au 10/06/2013
²à partir du 14/06/2013

Comité de direction

Marianne DELPORTE
Marc D'HAENE
Michel FRANCEUS¹

Christian LECLERCQ
Philippe VANBEVER
Patrick VAN HONACKER¹

Lutgart VANDEVELDE¹
Philippe VERZELE
Ruddy VYNCKE

Marc SIEUX

Conseil d'administration

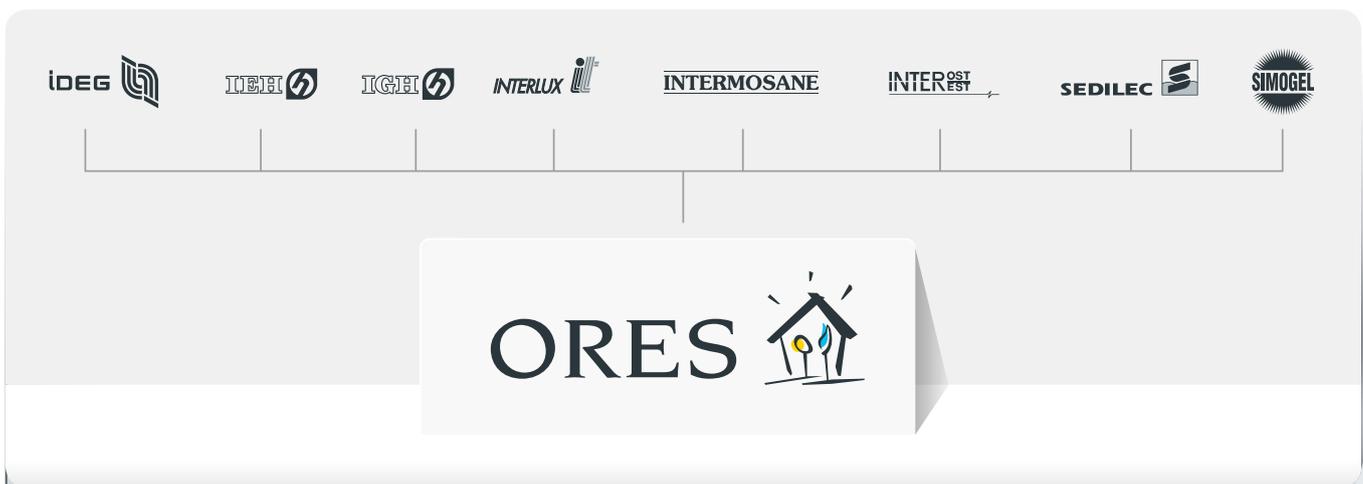
Marc CASTEL²
Marianne DELPORTE
Marc D'HAENE
Michel FRANCEUS

Christian LECLERCQ
Eric MAHIEU²
Philippe VANBEVER
Patrick VAN HONACKER¹

Lutgart VANDEVELDE¹
Simon VARRASSE²
Philippe VERZELE
Ruddy VYNCKE

André SARENS²
Marc SIEUX

¹jusqu'au 20/06/2013
²à partir du 20/06/2013



La fusion des huit gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (GRD) réalisée le 31 décembre 2013 a donné naissance à ORES Assets scrl, dont les organes sont composés comme suit :

ORES Assets

Conseil d'administration

Cyprien DEVILERS, *Président*

François DESQUESNES, *Vice-président*

Danièle STAQUET, *Vice-présidente*

Les mandataires publics sont :

Cécile BARBEAUX
Jean-Luc BORREMANS
Pol BOUVIEZ
Claude BULTOT
Robert CAPPE
Jean-Claude DEBIEVE
Maurice DEHU
Nathalie DEMORTIER
Jean-Pierre DENIS

Philippe EVRARD
Mohamed FEKRIOUI
Latifa GAHOUCI
Alain GILLIS
Nicole GOISSE
Stéphane LASSEAUX
Jean-Claude MEURENS
Pierre NAVEZ
Vincent PALERMO

Guy SCHUSTER
Marc SIEUX
Heribert STOFFELS
Michel THIRY
Benôit THOREAU
Florence VAN HOUT
Claudy WOLF

Les mandataires privés sont :

ELECTRABEL S.A.

Philippe VANBEVER

Secrétaire : Francis GENNAUX

Comité de rémunération

Claude BULTOT
Cyprien DEVILERSAlain GILLIS
Stéphane LASSEAUX

Danièle STAQUET

Composition du Collège des commissaires

Hasan AYDIN
Philippe CHARLIERPhilippe DETRY
Dimitri LHOSTE

André SARENS

Comité de gouvernement d'entreprise

Guillaume VOISIN, *Président*
Hasan AYDIN, *Vice-président*
Didier d'OUTREMONT, *Vice-président*Jean-Pol DELLICOUR
André GOFFIN
Eric MESTREZBernard PIRON
Jean-Pierre VAN DE WAUWER

Comités de secteur

ORES Namur

Stéphane LASSEAUX, *Président*Claude BULTOT, *Vice-président*André CHABOTAUX, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Tanguy AUSPERT
Cécile BARBEAUX
Robert CAPPE
Roger DEWART
Julien GRANDJEANGwenaëlle GROVONIUS
Jean-Claude NIHOUL
Valère TOUSSAINT
Christophe TUMERELLE**Secrétaire** : Stéphanie RAUSS,
suppléée par Alain GOUTIERE

ORES Hainaut Électricité

Jean-Luc BORREMANS, *Président*Maxime SEMPO, *Vice-président*Michaël VAN HOOLAND, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Véronique DAMEE
Benoît DE GHORAIN
François DEVILLERS
Guy FLAMENT
Jean-Pierre LEPINE
Nathalie MAGHEBruno ROSSI
Danièle STAQUET
Sylvain UYSTPRUYST
Jean-Philippe VANDAMME
Bernard VAN DYCK
Pierre VECHE**Secrétaire** : Alain GOUTIERE,
suppléé par Stéphanie RAUSS
Observateur : Tim KAIRET

ORES Hainaut Gaz

Pol BOUVIEZ, *Président*Léon CASAERT, *Vice-président*Fabienne DEVILERS, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Marc BOITTE
Karine COSYNS
Frédéric DE BON
Jean-Pierre DELPLANQUE
Léon-Henri DOEM
Laurent DOUCYJean GODIN
Dominique JADOT
Olivier MATHIEU
Daniel PREAUX
Jean-Philippe PREUMONT
Marc VERSLYPE**Secrétaire** : Alain GOUTIERE,
suppléé par Stéphanie RAUSS
Observateur : Grégory CARDARELLI

ORES Est

Heribert STOFFELS, *Président*

Les mandataires sont :

Otto AUDENAERD
Arthur GENTEN
Christoph HEEREN
Joseph MARAITENorbert MERTES
Jean OHN
Thierry WIMMER**Secrétaire** : Stéphanie RAUSS,
suppléée par Alain GOUTIERE
Observateurs : Laurent CRASSON,
Erwin FRANZEN, Ersel KAYNAK,
Alexandra KNAUF

ORES Luxembourg

Guy SCHUSTER, *Président*

Roger KIRSCH, *Vice-président*

Christophe MOUZON, *Vice-président*

Les mandataires sont :

André BALON
Olivier BARTHELEMY
Jean-François COLLIN
Jean-Marc DEVILLET
Olivier DULON

Alexandre LARMOYER
Claude PAUL
Charles RACOT
Dominique ROISEUX

Secrétaire : Alain GOUTIERE,
suppléé par Stéphanie RAUSS
Observateurs : Jean-Jacques BOREUX,
Michel THIRY

ORES Verviers

Guillaume VOISIN, *Président*

Hasan AYDIN, *Vice-président*

Didier d'OULTREMONT, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Jean-Pol DELLICOUR
André GOFFIN
Eric MESTREZ
Bernard PIRON
Jean-Pierre VAN DE WAUWER

Secrétaire : Alain GOUTIERE,
suppléé par Stéphanie RAUSS

Observateurs : Lydia BLAISE,
Jacky HERENS, Gérard LAVAL,
Michel LEGROS, Jean-Claude MEURENS

ORES Brabant Wallon

Gérard COURONNE, *Président*

André GYRE, *Vice-président*

Jean-Marc ZOCASTELLO, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Daniel BURNOTTE
Nathalie DEMORTIER
Pascal DISPA
Christian FAYT
Alain GILLIS

René HAGNOUL
Valéry KALUT
Laurent MASSON
Vincent SCOURNEAU

Secrétaire : Stéphanie RAUSS,
suppléée par Alain GOUTIERE

ORES Mouscron

Marc SIEUX, *Président*

Marianne DELPORTE, *Vice-présidente*

Les mandataires sont :

Marc D'HAENE
Michel FRANCEUS
Christian LECLERCQ
Eric MAHIEU

Philippe VERZELE
Ruddy VYNCKE

Secrétaire : Stéphanie RAUSS,
suppléée par Alain GOUTIERE
Observateurs : Marc CASTEL,
Simon VARRASSE



2. Comptes statutaires

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31/12/2013 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31/12/2013.

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Pour rappel, en juin 2013, l'intercommunale Intermosane a été scindée ; le secteur 1 (la Ville de Liège) a été absorbé par Tecteo.

Depuis le 31 décembre 2013, ORES Assets est officiellement le gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) des 197 communes jusqu'alors regroupées au sein des anciennes intercommunales mixtes wallonnes - à savoir, Ideg, IEH, IGH, Interlux, Intermosane (ex secteur 2), Interest, Sedilec et Simogel. Au terme d'une opération de fusion, ces huit GRD ont donc uni leurs forces pour constituer la société ORES Assets, qui opère sous la marque ORES. Dans le contexte de cette fusion, ces huit intercommunales ont légalement été dissoutes et ont cessé d'exister à dater du 31 décembre 2013. Soulignons que cette fusion est effective, d'un point de vue comptable, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Toutefois, il faut rappeler que les tarifs de distribution appliqués jusqu'à présent par ces huit GRD ne sont pas modifiés : en effet, le législateur fédéral a adopté, le 20 décembre 2013, une loi qui confirme l'applicabilité de tarifs différents par secteur géographique. Cette loi a été publiée au Moniteur belge le 31 décembre 2013. Il y a donc désormais un GRD unique (ORES Assets) et huit secteurs correspondant exactement aux territoires des anciens GRD mixtes pour lesquels les tarifs en vigueur continuent à s'appliquer. Le tableau ci-dessous présente, à toutes fins utiles, les dénominations choisies pour ces secteurs.

DÉNOMINATION NOUVELLE	DÉNOMINATION ANCIENNE
ORES Namur	IDEG
ORES Hainaut Électricité	IEH
ORES Hainaut Gaz	IGH
ORES Est	INTEREST
ORES Luxembourg	INTERLUX
ORES Verviers	INTERMOSANE
ORES Brabant Wallon	SEDILEC
ORES Mouscron	SIMOGEL

Commentaires sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société :

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

	31/12/2013	31/12/2012*
Ventes et prestations	1.022.019.193,87	892.988.360,37
Coût des ventes et prestations	- 866.324.516,42	- 728.567.928,56
Bénéfice d'exploitation	155.694.677,45	164.420.431,81
Produits financiers	221.585,39	295.881,10
Charges financières	- 67.159.840,76	- 60.951.076,28
Bénéfice de l'exercice avant impôts	88.756.422,08	103.765.236,63
Impôts sur le résultat	- 1.366.550,00	- 1.043.198,83
Bénéfice de l'exercice à affecter	87.389.872,08	102.722.037,80
BÉNÉFICE À DISTRIBUER	78.825.380,24	93.940.490,00

PAR ACTIVITÉ

Gestion réseaux électricité	52.638.298,16	63.100.327,13
Gestion réseaux gaz	25.201.595,36	28.947.449,85
Autres activités	985.486,72	1.892.713,02

PAR SECTEUR

Namur	12.103.202,36	13.474.866,24
Hainaut Électricité	19.451.635,03	23.864.629,51
Hainaut Gaz	16.459.967,26	19.539.253,07
Est	3.049.475,54	4.089.790,32
Luxembourg	10.020.206,57	11.304.621,87
Verviers	3.387.084,76	4.797.149,92
Brabant Wallon	12.356.380,63	14.642.781,22
Mouscron	1.997.428,09	2.227.397,85

(*) afin de permettre une comparaison des données financières 2013 avec celles de l'exercice précédent, les données 2012 ont été constituées par l'addition pure et simple des résultats et des bilans des ex-GRD, déduction faite des doubles emplois entre ex-GRD et hors secteur 1 d'Intermosane.

1. REMCI, COÛTS ET ACTIF/PASSIF RÉGULATEUR

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la rémunération équitable qui rémunère le capital moyen investi dans les réseaux de distribution (REMCI). Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« Regulated Asset Base » soit RAB) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des mises hors service, des amortissements ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

L'Arrêté royal de septembre 2008 avait défini comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable :

- Cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou iRAB)
 - (a) $33\% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLO_n) + (Rp * \beta)\} +$
 - (b) $(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLO_n + 70 \text{ points de base})$
- Cas où les fonds propres sont inférieurs ou égaux à 33% de l'actif régulé
 - $33\% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLO_n) + (Rp * \beta)\}$

Avec :

- S = fonds propres par rapport à l'actif régulé
- OLO_n = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
- β = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant que le GRD n'est pas coté en bourse) ; ce facteur β pondère la prime de risque R_p
- R_p = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %
- $(1 + \alpha) = 1,2$ = facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour $S \leq 33\%$
- (a) Le taux de rémunération défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans) et de la prime de risque pondérée par le facteur β . En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que la CREG recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé du GRD pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci
- (b) Si les fonds propres du GRD dépassent les fonds propres de référence, à savoir 33% de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule $(OLO_n + 70 \text{ points de base})$

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non contrôlables des coûts contrôlables.

Les coûts non contrôlables sont ceux sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts contrôlables sont ceux sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct.

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts.

Les soldes relatifs aux coûts non contrôlables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes de transit réels et prévisionnels constituent soit une créance (actif régulateur ou déficit constaté), soit une dette (passif régulateur ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan du GRD.

La différence annuelle entre les coûts contrôlables réels et les coûts contrôlables estimés fait partie du résultat comptable du GRD. Elle est intégralement restituée aux associés si les coûts contrôlables réels sont inférieurs aux coûts contrôlables estimés (Bonus) ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse (Malus).

Nonobstant l'entrée en vigueur de la loi du 8 janvier 2012 et l'abrogation des Arrêtés royaux de 2008, les anciennes décisions tarifaires en matière de distribution pour la période régulatoire 2009-2012 restent d'application jusqu'à ce qu'elles prennent fin ou soient annulées ou modifiées par la CREG. Les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2013. Les tarifs de l'exercice 2012 approuvés par la CREG sur base de ces principes ont en effet été prolongés par celle-ci en 2013 et 2014.

2. RÉSULTATS ANALYTIQUES

a) Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour l'exercice 2013

La REMCI de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets s'élève, en 2013, à :

- Électricité : 55.102 k€ c/ 64.102 k€ soit – 14 %
La baisse des REMCI des secteurs électricité est due principalement à la diminution du taux OLO 10 ans (qui passe de 2,98% à 2,43%)
- Gaz : 26.831 k€ c/ 28.785 k€ soit – 6,8 %
La baisse des REMCI des secteurs gaz est due également à la diminution du taux OLO 10 ans mais est en partie compensée par une hausse de la RAB de 4,5 % et une hausse des fonds propres (moyens) de 3,1 %

Les résultats naturels de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets en 2013 s'élèvent à :

- Électricité : 77.203 k€
- Gaz : 35.102 k€

Tous secteurs confondus, les écarts sur coûts contrôlables 2013 (Bonus / Malus) sont favorables aux associés et s'élèvent à :

- Électricité : 3.573 k€
- Gaz : 899 k€

Des passifs régulatoires ont été comptabilisés en 2013. Ils s'élèvent à (voir tableaux page 13) :

- Électricité : (1) – (2) – (3) soit 18.528 k€ (4)
- Gaz : (5) – (6) – (7) soit 7.373 k€ (8)

Détail par secteur (en k€)

Secteurs	REMCI	RÉSULTAT NATUREL	BONUS / MALUS	PASSIFS RÉGULATEIRES
ÉLECTRICITÉ	(3)	(1)	(2)	(1) - (2) - (3) = (4)
Namur	9.865	18.994	517	8.612
Hainaut	20.559	23.275	912	1.804
Est	3.096	4.742	-71	1.717
Luxembourg	9.120	13.492	1.108	3.264
Verviers	4.114	1.193	165	-3.086
Brabant Wallon	7.231	12.452	831	4.390
Mouscron	1.117	3.055	111	1.827
TOTAL	55.102	77.203	3.573	18.528

Secteurs	REMCI	RÉSULTAT NATUREL	BONUS / MALUS	PASSIFS RÉGULATEIRES
GAZ	(7)	(5)	(6)	(5) - (6) - (7) = (8)
Namur	2.213	3.459	-80	1.326
Hainaut	17.838	18.666	-13	841
Luxembourg	818	1.720	115	787
Brabant Wallon	5.032	9.845	682	4.131
Mouscron	929	1.412	195	288
TOTAL	26.830	35.102	899	7.373

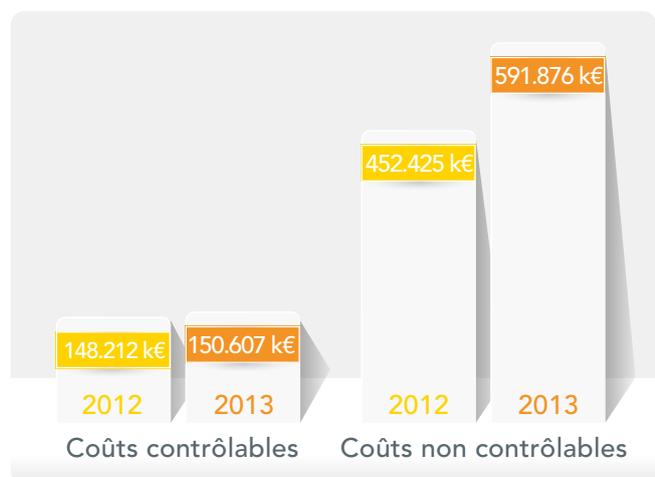
Le cumul des actifs et passifs réglementaires tous secteurs confondus des exercices 2008 à 2013 est le suivant :

En k€	ÉLECTRICITÉ	GAZ
Passif réglementaire (-) / Actif réglementaire (+)		
- Exercice 2008	11.663	7.021
- Exercice 2009	59.882	18.746
- Exercice 2010	- 17.323	- 8.311
- Exercice 2011	16.491	10.831
- Exercice 2012	2.172	11.169
- Exercice 2013	- 18.528	- 7.373
CUMUL 2008 À 2013	54.357	32.083

b) Électricité (tous secteurs confondus)

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (58.675 k€ c/ 67.836 k€) est constitué :

- De produits (801.158 k€ c/ 668.473 k€) tels que :
 - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 819.686 k€ en 2013 contre 666.301 k€ en 2012 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)
 - Les actifs/passifs régulatoires :
 - en 2013 : - 18.528 k€ (PR)
 - en 2012 : 2.172 k€ (AR)
- De frais d'exploitation (742.483 k€ c/ 600.637 k€) en hausse de 141.846 k€ par rapport à l'exercice 2012. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 150.607 k€ en augmentation de 2.395 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 591.876 k€ en hausse de 139.451 k€.



Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux

Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

Pour ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- L'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 129.032 k€ (impact des mesures de soutien aux énergies renouvelables facturées par Elia et de la surcharge certificats verts ainsi qu'une légère hausse des tarifs Elia)
- Le coût des OSP (Obligation de Service Public) en hausse de 960 k€
- La redevance de voirie électricité en hausse de 320 k€ (suite à l'indexation)
- Le coût de la compensation des pertes, en hausse en 2013 de 5.003 k€
- Le solde de la réconciliation « rest-term » en faveur d'ORES Assets pour 1.422 k€
- Les charges financières en hausse de 3.637 k€ (impact des intérêts de l'emprunt obligataire)
- L'ajustement des provisions pour risques et charges : en 2013, clôture du litige avec les Douanes et Accises relatif à la cotisation sur l'énergie « clients protégés régionaux » ce qui a entraîné une reprise de provision de 1.120 k€.

Poursuite de la constitution de provisions dites environnementales pour sites pollués de 794 k€ et constitution d'une nouvelle provision de 1.200 k€ suite à une probable correction dans les mesures de comptage relatives au passé en défaveur de la société.

Le résultat de l'activité « autres » s'élève à 858 k€ contre 1.200 k€ en 2012.

Le résultat 2013 total s'élève à **53.497 k€** contre **64.791 k€** en 2012, soit une diminution de 11.294 k€. La diminution du résultat s'explique, entre autres, par une baisse de la REMCI due à la forte baisse du taux OLO 10 ans (- 18,5 %). A noter qu'en 2012, un prélèvement sur la réserve « 2007 » de 7.299 k€ avait été effectué.

En 2013, les mouvements sur les réserves disponibles sont de 6.037 k€ (dotation) et se décomposent en :

- Une dotation d'un montant de 3.644 k€ correspondant au Bonus de l'exercice (écart favorable sur les coûts contrôlables)
 - Une dotation complémentaire d'un montant de 2.393 k€
- Pour rappel, en 2012, une dotation d'un montant de 11.545 k€ avait été réalisée ainsi que le prélèvement sur la réserve « 2007 ».

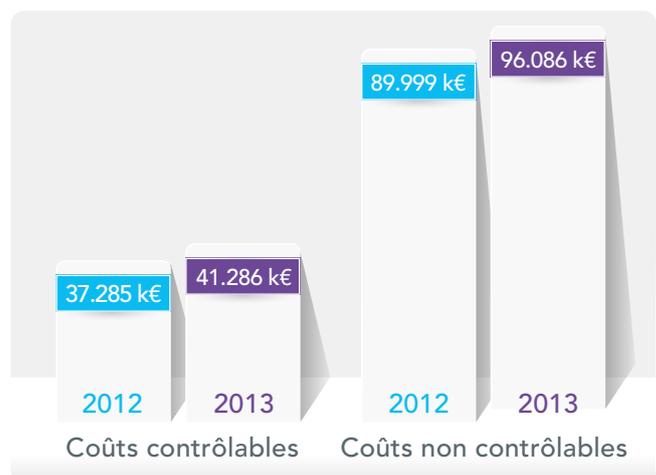
Les dividendes 2013 versés aux associés s'élèvent à :

- Secteur Public : 42.320 k€ c/ 49.912 k€ en 2012
- Electrabel : 11.177 k€ c/ 14.879 k€ en 2012

c) Gaz (tous secteurs confondus)

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (27.729 k€ c/ 33.484 k€) est constitué :

- De produits (165.101 k€ c/ 160.768 k€) tels que :
 - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 172.474 k€ en 2013 contre 149.599 k€ en 2012 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)
 - Les actifs / passifs régulatoires :
 - en 2013 : - 7.373 k€ (PR)
 - en 2012 : 11.169 k€ (AR)
- De frais d'exploitation (137.372 k€ c/ 127.284 k€) en hausse de 10.088 k€ par rapport à l'exercice 2012. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 41.286 k€ en augmentation de 4.001 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 96.086 k€ en hausse de 6.087 k€.



Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux

Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure, ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- Le coût des OSP (Obligation de Service Public) en hausse de 5.102 k€
- La redevance de voirie gaz en baisse de 1.085 k€
- Les amortissements et résultats sur mises hors service d'installations en hausse de 989 k€
- Les charges financières en augmentation de 3.225 k€ (impact des intérêts de l'emprunt obligataire)
- Les provisions, en baisse de 1.331 k€

Le résultat de l'activité « autres » s'élève à 127 k€ contre 202 k€ en 2012.

Le résultat 2013 total s'élève à **25.329 k€** contre **29.149 k€** en 2012, soit une diminution de 3.820 k€. La diminution du résultat s'explique par une baisse de la REMCI due entre autres à la forte baisse du taux OLO 10 ans (- 18,5 %). L'impact de celle-ci a cependant été compensé partiellement par une hausse de la RAB de 4,5 % et une hausse des fonds propres de 3,1 %. À noter qu'en 2012, un prélèvement sur la réserve « 2007 » de 3.888 k€ avait été effectué.

En 2013, les mouvements sur les réserves disponibles sont de 2.527 k€ (dotation) et se décomposent en :

- Une dotation d'un montant de 978 k€ correspondant au Bonus de l'exercice (écart favorable sur les coûts contrôlables)
 - Une dotation complémentaire d'un montant de 1.549 k€
- Pour rappel, en 2012, une dotation d'un montant de 8.425 k€ avait été réalisée ainsi que le prélèvement sur la réserve « 2007 ».

Les dividendes 2013 versés aux associés s'élèvent à :

- Secteur public : 20.019 k€ c/ 22.420 k€ en 2012
- Electrabel : 5.310 k€ c/ 6.729 k€ en 2012

3. ÉVOLUTIONS BILANTAIRES

Le total bilantaire s'élève à 3.609.138 k€ contre 3.596.925 k€ au 31 décembre 2012.

a) Actif

En 2013, des dépenses relatives à des projets informatiques ont été activées sous les immobilisations incorporelles pour un montant de 6.540 k€. Elles sont amorties au taux de 20% pour un montant de 1.600 k€.

Les immobilisations corporelles augmentent de 56.981 k€ du fait des investissements de l'exercice de 184.172 k€, compensés par les amortissements pratiqués pour 101.533 k€, les mises hors service d'installations d'un montant de 5.282 k€ ainsi que « l'amortissement » de la plus-value RAB de 20.376 k€.

En ce qui concerne la différence entre la RAB (Regulatory asset base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles, ORES Assets l'a comptabilisée, en raison de la nature spécifique de cette différence, dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à l'Arrêté royal du 2 septembre 2008.

A ce sujet, nous renvoyons le lecteur aux commentaires figurant dans les règles d'évaluation à la fin des comptes annuels.

En ce qui concerne les immobilisations financières, ORES Assets détient 2.452 parts d'ORES srl, 7 parts de Laborelec et 2.400 parts d'Igretec.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales s'élèvent à 156.653 k€, situation quasi identique à la situation au 31 décembre 2012. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X ».

La rubrique « autres créances » comprend les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers, de l'impôt (IPM) et de la TVA à récupérer, ainsi que d'autres créances.

Les comptes de régularisation comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 99.967 k€, la redevance de voirie gaz de 16.617 k€, les actifs régulateurs pour 86.441 k€, ainsi que la RTNR (redevance transit non relevée), le stock de certificats verts et l'ENR (énergie non-relevée).

b) Passif

Le capital souscrit s'élève au 31/12/2013 à 771.370 k€.

- Parts A : 359.709 k€
- Parts R : 411.661 k€

Il a augmenté de 6.465 k€ suite à la recapitalisation de 20.290 k€ (versement en numéraire de 10.465 k€ par les associés et transformation de 98.250 parts R en parts A pour 9.825 k€) survenue fin 2013 pour financer les investissements de l'exercice et au remboursement de 40.000 parts R pour un montant de 4.000 k€.

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 624.456 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.375 k€ suite à la désaffectation forfaitaire de la plus-value pratiquée au taux de 2 % l'an.

Les réserves augmentent de 28.940 k€ suite :

- Au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 20.375 k€
- À la dotation aux réserves disponibles pour un montant de 8.565 k€

Les provisions pour risques et charges passent de 17.618 k€ à 18.058 k€ en 2013 soit une hausse de 440 k€. Cette évolution s'explique comme suit :

- Une augmentation de 794 k€ de la provision environnementale pour « sites pollués »
- La création d'une nouvelle provision suite à une probable correction dans les mesures de comptage relatives au passé en défaveur de la société de 1.200 k€
- Une diminution de la provision pour litiges dits du passés (déplacements d'installations) de 160 k€
- L'utilisation et la reprise du solde excédentaire de la provision constituée dans le cadre du litige relatif à la cotisation sur énergie « clients protégés régionaux » soit 1.120 k€
- Une reprise sur la provision litiges divers de 274 k€

Les dettes à plus d'un an de 1.666.767 k€ sont du même niveau qu'à fin 2012. Elles représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit (1.284.501 k€) et les garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement. À noter qu'en 2012, la société ORES scrl, filiale des GRD mixtes, avait levé sur le marché des capitaux 539 millions d'euros sous la forme de :

- Placements privés : 189.750 k€
- Emprunt obligataire : 350.000 k€

La quote-part mise à disposition des secteurs d'ORES Assets en 2013 par ORES scrl s'élève à :

- Placements privés : 189.750 k€
- Emprunt obligataire : 190.150 k€

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont constituées par le capital des emprunts Belfius, ING, CBC et BNP Paribas (108.999 k€) à rembourser en 2014.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales.

Les acomptes reçus sur commande (17.652 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

La TVA (431 k€) et le précompte mobilier sur les intérêts du compte courant ORES scrl (4.661 k€) constituent l'essentiel des dettes fiscales.

La rubrique autres dettes (54.765 k€) comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2013 à payer aux associés après l'Assemblée générale ordinaire (30.007 k€), le solde du compte courant de la société exploitante ORES scrl (17.368 k€) et le fonds gaz (1.683 k€).

Les comptes de régularisation du passif sont principalement constitués de la neutralisation des écarts entre charges et produits pour les redevances de voirie, les charges de pensions et la redevance Elia (17.481 k€).

Louvain-la-Neuve, le 30 avril 2014,

4. REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

1. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

« néant »

2. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

« néant »

3. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

« néant »

4. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

« néant »

5. Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

6. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

« néant »

7. L'utilisation des instruments financiers par la société.

ORES Assets dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds, tel qu'elle ne s'expose pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

D'autre part, ORES Assets a conclu ses emprunts auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

8. Rapport sur les risques et incertitudes

Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels ORES est confrontée.

Depuis 2009, ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD) qui ont diligenté une opération de fusion menant à la constitution du GRDu (GRD unique) – ORES Assets – en date du 31 décembre 2013.

ORES scrl et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent, ORES, pour lequel une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée annuellement.

Face aux nouveaux défis énergétiques, ORES devra renforcer et diversifier ses activités tout en se concentrant sur son métier de base et se positionner stratégiquement pour répondre aux attentes actuelles du marché : offre de nouveaux produits et services énergétiques, gestion de systèmes de bornes de rechargement électrique, réseaux de fibres optiques etc. En d'autres mots, renforcer sa légitimité de GRD, son rôle de facilitateur de marché et devenir la référence.

En outre, l'exercice 2013 a été l'occasion de réfléchir sur les nouvelles valeurs d'ORES ainsi que sur une nouvelle culture d'entreprise. Les principaux axes de cette nouvelle culture, que sont la promotion de la proactivité, la prise de responsabilités ainsi que l'actualisation des compétences en ligne avec les nouveaux rôles possibles des GRD, ont pour objectif d'adapter l'organisation et le personnel aux nouveaux enjeux.

a) Risques réglementaires, réglementaires et institutionnels

La transposition des directives européennes relatives au marché de l'énergie dans les lois et décrets belges détermine le cadre légal applicable à la distribution d'énergie. Les directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen (« Troisième Paquet Énergie ») ont été transposées en droit belge par la loi du 8 janvier 2012. Un projet de modification du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité a été voté par le Parlement wallon en avril 2014 afin d'assurer cette transposition en droit wallon.

La transposition dans la loi fédérale a un impact réglementaire sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie : les Arrêtés royaux tarifaires du 2 septembre 2008 sont abrogés et le régulateur est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Dans le cadre de la Sixième réforme de l'État – dont la loi a été votée le 6 janvier 2014 – la compétence tarifaire en distribution publique du gaz et de l'électricité sera transférée à partir du 1^{er} juillet 2014 de l'État fédéral vers les Entités fédérées. En Région wallonne, ce sera donc la CWaPE, la Commission wallonne pour l'Énergie, qui, après avoir été désignée, se verra confier le rôle de régulateur lié à cette compétence et devra fixer la méthodologie tarifaire. Dès mai 2013, la CWaPE a anticipé ce travail en préparant des premiers projets de méthodologies tarifaires transitoires pour l'électricité et le gaz qu'elle a soumis aux GRD et aux acteurs de marché.

Dans l'attente de ce transfert, la prolongation des tarifs 2012 pour 2013 et 2014 reste d'application. ORES travaille dès lors avec des enveloppes tarifaires fermées. Le transfert de compétence permettra de diminuer en partie les risques et incertitudes découlant du fait que les activités des GRD sont soumises à une réglementation à différents niveaux de pouvoir (européen, fédéral et régional).

En ce qui concerne l'affectation des soldes réglementaires 2008 et 2009, ainsi que la hauteur et l'affectation des soldes réglementaires 2010 à 2013, aucune décision n'a encore été prise à ce jour. La CWaPE a toutefois déjà commencé le contrôle des rapports annuels.

Des litiges en cours pourraient affecter les tarifs appliqués pour la période réglementaire actuelle, qu'ils portent sur les tarifs des GRD ou sur ceux du gestionnaire de réseau de transport (GRT) en électricité (qui sont incorporés dans le tarif de distribution).

Le Gouvernement wallon a adopté en 2009 sa Déclaration de politique régionale 2009-2014 intitulée « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire ». Un chapitre est consacré à l'énergie, avec pour objectif de « consommer moins et de développer les énergies renouvelables dans un marché transparent et accessible à tous ». La mise en œuvre de certains aspects de cette déclaration et la transposition des directives du Troisième Paquet Énergie en droit wallon amèneront des modifications de la législation régionale applicables au marché de l'énergie. Le financement de ces différentes mesures de politiques énergétiques décidées par le Gouvernement actuel reposent sur l'intervention directe des GRD. À titre d'exemples :

- Un nouveau mécanisme de tarification progressive, solidaire et familiale a été décidé par le Gouvernement wallon. Ce mécanisme a des impacts importants pour les GRD, créant une nouvelle obligation de service public en leur chef
- L'abandon du mécanisme de certificats verts pour soutenir les énergies renouvelables de petites tailles au profit d'un subside versé par les GRD (Qualiwatt)

L'année 2014 verra également se produire des changements institutionnels importants avec, d'une part, des élections régionales impliquant de possibles changements au niveau de la politique énergétique et, d'autre part, un possible remplacement des directeurs actuels de la CWaPE dont les mandats sont venus à échéance.

Le Conseil d'État a exonéré les GRD de la plupart des contraintes de l'Arrêté royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail. Toutefois, un Arrêté royal du 4 décembre 2012 leur impose des contraintes renforcées par rapport à celles précédemment prévues, avec les mêmes conséquences financières importantes endéans les prochaines années. Un recours en annulation au Conseil d'État a été introduit le 19 février 2013 contre cet Arrêté royal par Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel et quelques GRD.

Un accord bi-régional est intervenu en novembre 2013, soumettant à terme la nouvelle intercommunale – ORES Assets – à la législation wallonne relative aux intercommunales. Il est à souligner que bien qu'ORES Assets soit bi-régionale, ses statuts reprennent – à une très large majorité – les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Néanmoins, cette nouvelle donne législative engendrera de nécessaires ajustements de l'intercommunale nouvellement constituée.

Comme évoqué précédemment, les huit GRD mixtes wallons ont diligenté en 2013 un processus de fusion qui a abouti, le 31 décembre 2013, à la constitution d'ORES Assets. La mise en place des structures, des organes et de nouveaux processus requièrent la meilleure attention d'ORES. De même cause, ORES a diligenté les nécessaires formalités afférentes à la constitution d'ORES Assets tant au niveau TVA, ONSS Apl, Douanes et Accises, Inasti, ainsi qu'à la radiation des diverses inscriptions analogues des GRD mixtes wallons fusionnés.

b) Risques opérationnels

Risques d'exploitation

L'entrée en vigueur du décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou cours d'eau, voté par le Parlement wallon le 30 avril 2009, était prévue pour le 1^{er} janvier 2011. Un décret modificatif a été approuvé le 28 novembre 2013 qui prévoit, à l'exception de la mise en place de la Commission, l'entrée en vigueur de ce décret au plus tard le 31 décembre 2014. Cette Commission, qui devrait être constituée pour mi 2014, sera en effet compétente pour collaborer à la rédaction des textes, proposer des directives générales,... qui seront nécessaires à l'approbation des Arrêtés d'exécution attendus d'ici fin 2014. Compte tenu des conséquences potentielles de ce décret sur la planification et la coordination des travaux réalisés par ORES (et les autres impétrants), ainsi que sur la cartographie, il était essentiel de mener une action coordonnée. Cette action a conduit à l'élaboration de la « Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public » qui a été signée début mars 2011.

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public prévoit que, en concertation avec la CWaPE et les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux de distribution sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un système commun de rechargement de compteurs à budget (CàB) valable sur l'ensemble du territoire. Ce système doit permettre, au minimum pendant les heures ouvrables, le rechargement du CàB dans chaque commune à compter du 1^{er} janvier 2007. Il a été mis en place et est géré par ORES sur le territoire des GRD mixtes wallons : depuis 2007, outre dans les bureaux

d'accueil ORES et certains CPAS, les clients pouvaient aussi recharger la carte de leur CàB dans les cabines téléphoniques publiques. Cependant, Belgacom ayant averti ORES que le système actuel ne pourrait plus être supporté après 2013, ORES – en collaboration avec tous les opérateurs wallons et flamands – a initié, avec succès, un projet pour pourvoir à son remplacement. Ce projet a conduit, pour la Wallonie, en supplément du rechargement dans les bureaux d'accueil et des CPAS, au rechargement chez certains commerçants (via l'utilisation de terminaux de paiement par carte bancaire dans de nombreux points de rechargement dont la liste est disponible à l'adresse www.ores.net, avec au minimum un point par commune).

Risques technologiques

L'évolution rapide du nombre d'installations de productions décentralisées d'électricité rencontre partiellement les objectifs ambitieux imposés par le Conseil Européen de mars 2007 et leur traduction en politique régionale wallonne. Ce développement de l'énergie renouvelable produite crée des incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Les sources de productions se déplacent au gré des conditions météorologiques et induisent des flux d'énergie qui se superposent aux flux issus des productions « historiques ». Les réseaux s'en trouvent sollicités différemment, ce qui peut générer une forme d'instabilité. Pour familiariser les exploitants à ces conditions d'exploitation nouvelles, ORES a entrepris le développement d'un outil informatique de simulation lui permettant de reproduire la conduite du réseau moyenne tension dans différentes configurations de production et de consommation. Par ailleurs, ce type d'outil permet d'évaluer la capacité d'accueil de productions décentralisées encore disponible dans le réseau dans ces différentes configurations.

S'il est une certitude dans les défis technologiques auxquels les GRD sont confrontés, c'est bien celle de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective la redéfinition technique des réseaux. *Smart meters, smart grids*, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, sont des sujets d'actualité qu'ORES continue d'analyser en testant différents concepts via des projets et des expériences-pilotes. Outre le projet GREDOR où monde académique, opérateurs industriels et gestionnaires de réseau sont présents, ORES a activement participé à l'élaboration de contrats de raccordement flexible mais aussi analysé l'impact de l'action coordonnée de *Flexibility service providers* désireux de répondre au marché de réserve tertiaire lancé par Elia.

Les expériences-pilotes d'installation de compteurs intelligents menées à Marche-en-Famenne et Nivelles ont permis de préciser les performances réelles de différents canaux de communication, quant au dialogue de compteurs intelligents avec des concentrateurs. Ces travaux pratiques prolongent une réflexion plus académique menée dans le cadre de la Chaire universitaire créée au sein de l'Université de Mons.

Pour faire face au risque nouveau du « hacking » du réseau de communication, des études de protection des données se poursuivent.

Risque lié à la qualité des données

La maîtrise des données est un enjeu important pour notamment satisfaire aux obligations réglementaires, assurer un

contrôle interne performant, répondre aux attentes de nos parties prenantes et prendre les décisions stratégiques face aux défis qui nous attendent pour le développement de nos activités.

C'est pourquoi un programme « Qualité des données » a été initié par ORES en 2013 et se poursuivra en 2014, avec pour objectifs d'assurer la mise à disposition de données de qualité et de pérenniser les bonnes pratiques en la matière, afin que la qualité des données fasse l'objet d'une attention continue et globale, intégrée à la culture d'entreprise.

Risque de black-out

De plus en plus de médias se font l'écho de possibilités de black-out électrique au niveau européen dans les années futures. ORES est consciente de cet accroissement de risque et a mis en place un projet piloté par un responsable opérationnel d'une région d'exploitation. Il vise à mettre en place ce qui est nécessaire dans tous les domaines potentiellement impactés par un black-out (réseau radio de l'entreprise, réserve de carburant, contacts avec les agents, communication avec le centre de crise régional et les autorités,...). Des études du réseau de télécommunication interne ont permis d'identifier les budgets nécessaires pour fiabiliser les nœuds de communication et les premiers remplacements ont été réalisés. D'autres phases sont prévues et la finalisation totale du projet reste programmée pour fin 2014.

Risque de pénurie

À côté du risque de black-out qui concerne un événement soudain, le risque de pénurie est lié à des événements prévisibles découlant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Une pénurie se caractérise par des réseaux sains et donc un temps de rétablissement plus court que dans le cas d'un black-out.

La part croissante prise par la production d'énergie renouvelable contribue à modifier l'équilibre historique entre les sites de production pouvant conduire à des variations importantes de flux d'énergie sur les réseaux de transport et de distribution. La Belgique devient structurellement dépendante des importations des pays voisins, Pays-Bas et France en tête. Certes la clémence de l'hiver 2013-2014 réduit l'inquiétude des conséquences d'une forte vague de froid, mais une vague du même type que celle connue en 2011-2012 aurait deux conséquences fâcheuses. La première est d'augmenter significativement les besoins en électricité, la seconde d'augmenter les besoins propres des pays voisins et d'ainsi diminuer leur capacité d'exportation. Si ces deux faits se combinent avec peu de vent, et donc une production éolienne réduite voire absente, il pourrait ne plus être possible de répondre à la demande. Ces conditions peuvent cependant être évaluées avec une semaine d'avance environ, ce qui permet de s'y préparer.

Le législateur a prévu dans le règlement technique du réseau de transport (complété par un Arrêté ministériel de 2005) des dispositions en vue d'éviter qu'une éventuelle pénurie conduise à un incident majeur de type black-out. Ces dispositions sont progressives et font d'abord appel aux réserves et à des contrats interruptibles qu'Elia a conclus avec certains de ses clients importants. Si ces mesures ne suffisent pas, le Ministre fédéral en charge de l'Énergie peut décider de mesures de sensibilisation afin de diminuer la consommation des citoyens et des industries, voire même d'interdire l'usage de l'électricité à certaines fins. Si ces mesures sont

encore insuffisantes, le Ministre peut décider d'interrompre l'alimentation électrique de certaines zones. C'est ce que l'on nomme le délestage. Les plans de délestage conçus fin 2012 en collaboration avec Elia et Synergrid ont été affinés en 2013 par des études complémentaires visant à informer le plus correctement possible les autorités (SPF Économie et Intérieur). Les résultats de ces travaux ont été présentés aux Gouverneurs de Province, leur permettant d'affiner les plans d'urgence relevant de leurs compétences.

Même si des mesures structurelles ont été prises par l'Autorité fédérale, les gestionnaires de réseaux restent extrêmement vigilants quant à cette problématique.

Modèle de marché

Le modèle de marché belge est en évolution. Le GRT, le GRD, le responsable d'équilibre, le producteur et le fournisseur avaient des rôles traditionnellement bien délimités. Différents développements ces dernières années mènent à une réflexion sur l'évolution de ce modèle de marché classique. D'abord, la production décentralisée modifie le rôle du consommateur qui est devenu prosumer, introduit un rôle d'agrégateur dans le marché qui agrège les différentes petites productions et modifie les relations entre le GRD et le GRT qui est responsable de la gestion de l'équilibre au niveau belge, sans connaître toutes les productions décentralisées au niveau du GRD. La nécessité de pouvoir gérer la flexibilité de la production décentralisée et de la consommation doit également être intégrée dans le modèle de marché. Par ailleurs, l'introduction de réseaux privés, réseaux fermés et lignes directes demande un repositionnement du rôle du GRD.

Risques environnementaux

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Des provisions ad hoc sont constituées.

Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES et d'ORES Assets. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

Risques informatiques

De manière générale, l'altération ou la perte des bases de données, une défaillance du processus de rechargement des compteurs à budget ou des systèmes informatiques pourrait entraver le service à la clientèle et gêner la bonne marche de l'entreprise avec des conséquences négatives sur la situation financière et les résultats.

Étant donné les développements informatiques croissants sur Internet, ORES s'expose de plus en plus à des risques tels que la propagation de virus ou le piratage informatique. L'entreprise prend les mesures appropriées pour s'en préserver.

La mise en place progressive de nouvelles applications (conformément au plan stratégique informatique 2012-2017) et le remplacement d'applications informatiques vieillissantes exposent ORES à de nouveaux risques informatiques, liés à l'indisponibilité temporaire de certains systèmes en

cours de migration. Des adaptations organisationnelles sont nécessaires. Elles entraînent le changement de certains processus qui peuvent mener à d'éventuelles charges supplémentaires sur l'organisation avec potentiellement, des retards dans certains traitements. Des difficultés inattendues dans le remplacement de l'application informatique gérant la logistique ont accru la priorité à réserver à ce remplacement.

Risques en matière de ressources humaines

Attirer des profils qualifiés répondant aux besoins, actuels et futurs, d'ORES et garder les talents dans l'entreprise sont indiscutablement deux challenges des prochaines années. La difficulté de recruter des profils techniques a amené ORES à implémenter un plan d'actions (partenariats, alternance, étudiants stagiaires...) visant à renforcer sa visibilité et sa notoriété sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, le maintien et le développement continu des compétences constituent pour ORES des éléments essentiels de sa politique RH offrant ainsi à ses travailleurs un cadre de développement et des perspectives d'évolution tout au long de leur carrière. Ces opportunités, alliées à une culture et à des valeurs fortes, devraient éviter la fuite des compétences vers d'autres entreprises.

Par ailleurs, il est essentiel pour une entreprise de conserver le niveau de compétences de son personnel, tant dans les actes techniques qu'il pose que dans sa gestion du contexte, de l'environnement de travail. Raison pour laquelle ORES a élaboré un programme orienté vers son personnel expérimenté, programme suivi par les collègues et sanctionné par une habilitation formelle relative à ces actes techniques.

Risques en matière de sécurité et bien-être

L'importance du nombre d'engagements des dernières années requiert l'adoption et le suivi rigoureux d'un plan de formation des nouveaux engagés, y compris au travers d'un système de parrainage permettant aux jeunes de découvrir la réalité du terrain en compagnie de collègues plus anciens. Pour qu'ils se familiarisent avec les différents matériels utilisés, des configurations-types ont été installées dans les centres d'exploitation et les centres de formation ; les nouveaux engagés peuvent y visualiser et manœuvrer les équipements hors tension. C'est dans ce cadre qu'une « brigade de formation » a été mise en place à Aye (Marche-en-Famenne). Elle permet de former des groupes d'une dizaine de techniciens aux gestes techniques et aux réflexes de sécurité, principalement par des mises en situation réelle.

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action revu annuellement.

Risques liés aux mécanismes de contrôle interne

Les processus internes ont une influence sur les résultats de l'entreprise et doivent être contrôlés. En complément aux activités de contrôle interne déjà implémentées, ORES a poursuivi en 2013 le renforcement de quatre axes : définition des responsabilités opérationnelles, définition transversale des tâches, définition des métiers, des compétences et responsabilités, mitigation des risques identifiés et saisie des opportunités.

c) Risques financiers

Aucun nouvel emprunt ou aucune nouvelle émission obligataire n'a été lancé en 2013, la société disposant du cash suffisant pour couvrir ses besoins ainsi que ceux du GRD.

Risques de crédit

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES avec garantie du GRD pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permet d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

En 2012, ORES a émis un emprunt obligataire dans le cadre de l'instauration du fonds de garantie apporté par le GRD en faveur d'ORES. Les montants obtenus via l'emprunt obligataire et l'émission de placements privés ont permis de couvrir les besoins de financement d'ORES et du GRD pour les années 2012 et 2013. Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été souscrites par ORES pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2014.

Néanmoins, ORES devra poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

Risques de taux d'intérêt

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES et le GRD appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents du GRD et d'ORES qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

Instruments dérivés

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES et ORES Assets utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

Risque fiscal

Le GRD, en tant qu'intercommunale, est soumis sur la base de l'article 180 du Code d'Impôts sur les Revenus (CIR), à l'impôt des personnes morales et non, comme c'est le cas pour ORES scrl, à l'impôt des sociétés. Le régime de l'impôt des personnes morales, applicable à l'activité gaz, tel que décrit aux articles 220 et suivants du CIR, est un régime plus favorable que celui de l'impôt des sociétés. Bien que le GRD bénéficie de ce fait d'un régime d'exception, l'évolution de la réglementation fiscale ou de la jurisprudence en matière d'application des règles fiscales peut avoir des conséquences, étant toutefois entendu que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs.

Risques de patrimoine et de liquidité

Pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux, il existe une faculté de demander une garantie bancaire aux contreparties qui ne présentent pas les critères suffisants de solvabilité afin de se prémunir contre le risque de faillite.

Pour les travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux, ORES a poursuivi et renforcé les actions spécifiques de recouvrement des créances échues par l'attribution, en juin 2011, de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme, par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées précédemment ; on peut considérer que le risque de liquidité d'ORES est quasi-nul.

La gestion de la trésorerie d'ORES Assets est opérée par ORES. Cette mutualisation permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. De plus, les organes de gestion d'ORES ont décidé de restreindre les placements à des produits sans risque, de type produits de trésorerie, comptes à terme, etc.

Le GRD opère dans un secteur régulé ; tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

Bilan après répartition

(montants en €)

ACTIF	Ann.	CODES	EXERCICE
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	3.205.658.364,18
Frais d'établissement	5.1	20	
Immobilisations incorporelles	5.2	21	6.107.431,40
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	3.190.027.182,95
Terrains et constructions		22	77.279.113,51
Installations, machines et outillage		23	3.080.459.988,44
Mobilier et matériel roulant		24	27.670.301,44
Location-financement et droits similaires		25	
Autres immobilisations corporelles		26	4.617.779,56
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	9.523.749,83
Entreprises liées	5.14	280/1	9.381.771,08
Participations		280	9.381.771,08
Créances		281	
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	
Participations		282	
Créances		283	
Autres immobilisations financières		284/8	141.978,75
Actions et parts		284	16.891,92
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	125.086,83
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	403.479.172,84
Créances à plus d'un an		29	
Créances commerciales		290	
Autres créances		291	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	8.334.015,43
Stocks		30/36	
Approvisionnements		30/31	
En-cours de fabrication		32	
Produits finis		33	
Marchandises		34	
Immeubles destinés à la vente		35	
Acomptes versés		36	
Commandes en cours d'exécution		37	8.334.015,43
Créances à un an au plus		40/41	165.556.390,03
Créances commerciales		40	156.652.719,68
Autres créances		41	8.903.670,35
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	
Actions propres		50	
Autres placements		51/53	
Valeurs disponibles		54/58	
Comptes de régularisation	5.6	490/1	229.588.767,38
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.609.137.537,02

(montants en €)

PASSIF	Ann.	CODES	EXERCICE
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.627.338.224,92
Capital	5.7	10	771.369.671,30
Capital souscrit		100	771.369.671,30
Capital non appelé		101	
Primes d'émission		11	
Plus-values de réévaluation		12	624.455.602,87
Réserves		13	231.512.950,75
Réserve légale		130	366.819,18
Réserves indisponibles		131	136.571.882,63
Pour actions propres		1310	
Autres		1311	136.571.882,63
Réserves immunisées		132	
Réserves disponibles		133	94.574.248,94
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	(+)/(-)
Subsides en capital		15	
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19	
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	18.058.094,59
Provisions pour risques et charges		160/5	18.058.094,59
Pensions et obligations similaires		160	
Charges fiscales		161	
Grosses réparations et gros entretien		162	
Autres risques et charges	5.8	163/5	18.058.094,59
Impôts différés		168	
DETTES		17/49	1.963.741.217,51
Dettes à plus d'un an	5.9	17	1.666.767.341
Dettes financières		170/4	1.664.401.027,62
Emprunts subordonnés		170	
Emprunts obligataires non subordonnés		171	
Dettes de location-financement et assimilées		172	
Établissements de crédit		173	1.284.501.027,62
Autres emprunts		174	379.900.000,00
Dettes commerciales		175	
Fournisseurs		1750	
Effets à payer		1751	
Acomptes reçus sur commandes		176	
Autres dettes		178/9	2.366.313,38
Dettes à un an au plus		42/48	277.183.471,15
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	108.999.124,92
Dettes financières		43	
Établissements de crédit		430/8	
Autres emprunts		439	
Dettes commerciales		44	90.501.472,54
Fournisseurs		440/4	90.501.472,54
Effets à payer		441	
Acomptes reçus sur commandes		46	17.651.751,34
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	5.265.952,70
Impôts		450/3	5.260.985,73
Rémunérations et charges sociales		454/9	4.966,97
Autres dettes		47/48	54.765.169,65
Comptes de régularisation	5.9	492/3	19.790.405,36
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.609.137.537,02

Compte de résultats

(montants en €)

	Ann.	CODES	EXERCICE
Ventes et prestations		70/74	1.022.019.193,87
Chiffre d'affaires	5.10	70	992.056.229,59
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-400.599,13
Production immobilisée		72	
Autres produits d'exploitation	5.10	74	30.363.563,41
Coût des ventes et des prestations		60/64	866.324.516,42
Approvisionnements et marchandises		60	11.776.966,55
Achats		600/8	11.776.966,55
Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	
Services et biens divers		61	709.081.797,40
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.10 62	153.853,97
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	123.508.426,52
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	7.696.454,18
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	5.10 635/7	439.748,36
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	13.667.269,44
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	155.694.677,45
Produits financiers		75	221.585,39
Produits des immobilisations financières		750	
Produits des actifs circulants		751	202.883,32
Autres produits financiers	5.11	752/9	18.702,07
Charges financières		5.11 65	67.159.840,76
Charges des dettes		650	67.092.534,67
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	651	
Autres charges financières		652/9	67.306,09
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts	(+)/(-)	9902	88.756.422,08
Produits exceptionnels		76	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762	
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	
Charges exceptionnelles		66	
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	

COMPTE DE RÉSULTATS (suite)

(montants en €)

		Ann.	CODES	EXERCICE
Réductions de valeur sur immobilisations financières			661	
Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)			662	
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés			663	
Autres charges exceptionnelles			664/8	
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)			669	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	88.756.422,08
Prélèvements sur les impôts différés			780	
Transfert aux impôts différés			680	
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	5.12	67/77	1.366.550,00
Impôts			670/3	1.367.419,63
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales			77	869,63
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	87.389.872,08
Prélèvements sur les réserves immunisées			789	
Transfert aux réserves immunisées			689	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	87.389.872,08

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

(montants en €)

			CODES	EXERCICE
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)		9906	87.389.872,08
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	87.389.872,08
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)		14P	
Prélèvements sur les capitaux propres			791/2	
sur le capital et les primes d'émission			791	
sur les réserves			792	
Affectations aux capitaux propres			691/2	8.564.491,84
au capital et aux primes d'émission			691	
à la réserve légale			6920	
aux autres réserves			6921	8.564.491,84
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)		14	
Intervention d'associés dans la perte			794	
Bénéfice à distribuer			694/6	78.825.380,24
Rémunération du capital			694	78.825.380,24
Administrateurs ou gérants			695	
Autres allocataires			696	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	7.998.969,85
Cessions et désaffectations	8031	
Transferts d'une rubrique à une autre	8041	
	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	7.998.969,85
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actés	8071	1.599.793,99
Repris	8081	
Acquis de tiers	8091	291.744,46
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	
Transférés d'une rubrique à une autre	8111	
	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	1.891.538,45
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	6.107.431,40

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	108.880.829,22
Cessions et désaffectations	8171	125.197,52
Transferts d'une rubrique à une autre	8181	
	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	108.755.631,70
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actées	8211	
Acquises de tiers	8221	5.038.163,59
Annulées	8231	
Transférées d'une rubrique à une autre	8241	
	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.038.163,59
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actés	8271	1.895.279,81
Repris	8281	
Acquis de tiers	8291	34.653.762,52
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	34.360,55
Transférés d'une rubrique à une autre	8311	
	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	36.514.681,78
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	77.279.113,51

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	4.027.798.512,28
Cessions et désaffectations	8172	31.767.726,55
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	3.996.030.785,73
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	1.012.966.419,88
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	1.012.966.419,88
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actés	8272	112.326.980,83
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	1.842.844.113,66
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	26.633.877,32
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.928.537.217,17
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	3.080.459.988,44

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	138.615.623,09
Cessions et désaffectations	8173	3.366.068,55
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	135.249.554,54
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	769.326,59
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	769.326,59
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actés	8273	7.520.306,89
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	104.136.728,22
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	3.308.455,42
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	108.348.579,69
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	27.670.301,44

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	8.307.086,37
Cessions et désaffectations	8175	
Transferts d'une rubrique à une autre	8185	(+)/(-)
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	8.307.086,37
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre	8245	(+)/(-)
Plus-values au terme de l'exercice	8255	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actés	8275	166.065,00
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	3.523.241,81
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre	8315	(+)/(-)
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	3.689.306,81
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	4.617.779,56

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions		8361	9.381.771,08
Cessions et retraits		8371	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	9.381.771,08
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8411	
Acquises de tiers		8421	
Annulées		8431	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice		8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8471	
Reprises		8481	
Acquises de tiers		8491	
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		280	9.381.771,08
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Additions		8581	
Remboursements		8591	
Réductions de valeur actées		8601	
Réductions de valeur reprises		8611	
Différences de change	(+)/(-)	8621	
Autres	(+)/(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651	

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions		8363	16.891,92
Cessions et retraits		8373	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	16.891,92
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8413	
Acquises de tiers		8423	
Annulées		8433	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice		8453	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8473	
Reprises		8483	
Acquises de tiers		8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		284	16.891,92
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Additions		8583	125.086,83
Remboursements		8593	
Réductions de valeur actées		8603	
Réductions de valeur reprises		8613	
Différences de change	(+)/(-)	8623	
Autres	(+)/(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8	125.086,83
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, <i>adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE</i>	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
	NOMBRE	%	%			(+) OU (-) (EN UNITÉS)	
ORES scrl BE 0897 436 971 Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE Parts de capital	2.452	99,67		31-12-2012	EUR	457.560,00	0,00

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE
ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

(montants en €)

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

	CODES	EXERCICE
Actions et parts	51	
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	
Montant non appelé	8682	
Titres à revenu fixe	52	
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	
Avec une durée résiduelle ou de préavis		
d'un mois au plus	8686	
de plus d'un mois à un an au plus	8687	
de plus d'un an	8688	
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	

(montants en €)

COMPTES DE RÉGULARISATION

EXERCICE

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Capitaux pensions	99.967.368,90
Excédent/déficit	86.440.739,56
Redevance de voirie gaz	16.616.649,07
Énergie non relevée	6.425.541,32
Redevances de transit non relevées	14.136.848,58

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

(montants en €)

ÉTAT DU CAPITAL	CODES	EXERCICE
Capital social		
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	771.369.671,3

	CODES	MONTANTS	NOMBRE D'ACTIONS
Modifications au cours de l'exercice			
Parts A		359.709.071,30	45.114.017
Parts R		411.660.600,00	4.116.606
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts A		359.709.071,30	45.114.017
Parts R		411.660.600,00	4.116.606
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	49.230.623
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	0

	CODES	MONTANT NON APPELÉ	MONTANT APPELÉ NON VERSÉ
Capital non libéré			
Capital non appelé	101		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	CODES	EXERCICE
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT (suite)

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

Structure de l'actionariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

secteur public	parts A ED	23.737.225	parts A GD	10.098.289
secteur public	parts R ED	2.877.264	parts R GD	1.239.342
secteur privé	parts A ED	7.912.405	parts A GD	3.366.098

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

(montants en €)

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5
DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	CODES	EXERCICE
Litiges "déplacements d'installations" dossiers dits du passé		8.951.773,92
Provisions pour assainissements environnementaux		4.759.405,78
Litiges travaux publics		1.467.300,75
Provision réconciliation clients		1.200.000,00
Litiges divers		1.314.488,58
Provision CCEG		365.125,56

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

(montants en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	CODES	EXERCICE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	108.999.124,92
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Établissements de crédit	8841	108.999.124,92
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	42	108.999.124,92
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	542.738.385,95
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Établissements de crédit	8842	483.738.385,95
Autres emprunts	8852	59.000.000,00
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.366.313,38
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	8912	545.104.699,33
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.121.662.641,67
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Établissements de crédit	8843	800.762.641,67
Autres emprunts	8853	320.900.000,00
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	1.121.662.641,67

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF (suite)

(montants en €)

DETTE GARANTIES	CODES	EXERCICE
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	389.252.107,18
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Établissements de crédit	8961	389.252.107,18
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	9061	389.252.107,18
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Établissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE	9062	
DETTE FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	4.811,45
Dettes fiscales non échues	9073	5.098.092,82
Dettes fiscales estimées	450	158.081,46
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	356,76
Autres dettes salariales et sociales	9077	4.610,21
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
Écarts voirie, Elia, pensions de l'exercice 2008		17.480.706,85

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Ventilation par marché géographique		
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel		
Nombre total à la date de clôture	9086	1
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	2.929
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	118.767,20
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	34.000,49
Primes patronales pour assurances extralégales	622	
Autres frais de personnel	623	1.086,28
Pensions de retraite et de survie	624	
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Dotations (utilisations et reprises)	635	(+)/(-)
Réductions de valeur		
Sur stocks et commandes en cours		
Actées	9110	
Reprises	9111	
Sur créances commerciales		
Actées	9112	8.907.871,95
Reprises	9113	1.211.417,77
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	9115	2.436.527,93
Utilisations et reprises	9116	1.996.779,57
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	27.214,80
Autres	641/8	13.640.054,64
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre total à la date de clôture	9096	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	
Frais pour l'entreprise	617	

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
RÉSULTATS FINANCIERS		
Autres produits financiers		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats		
Subsides en capital	9125	
Subsides en intérêts	9126	
Ventilation des autres produits financiers		
Autres produits financiers		18.702,07
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501	
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503	
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	6510	
Reprises	6511	
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	
Provisions à caractère financier		
Dotations	6560	
Utilisations et reprises	6561	
Ventilation des autres charges financières		
Autres charges financières		67.306,09

(montants en €)

	EXERCICE
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS	
Ventilation des autres produits exceptionnels	
Ventilation des autres charges exceptionnelles	

IMPÔTS ET TAXES

(montants en €)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	CODES	EXERCICE
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	1.367.419,63
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	1.214.149,62
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	153.270,01
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

(montants en €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	CODES	EXERCICE
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte		
A l'entreprise (déductibles)	9145	208.290.592,54
Par l'entreprise	9146	293.581.338,85
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	9147	325.020,04
Précompte mobilier	9148	8.934.018,73

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
Cautionnement en faveur des douanes et accises relatif à la perception de la cotisation d'énergie : 16.500,00 €		
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit : 1.192.700,00 €		
Garantie constituée vis-à-vis d'ORES dans le cadre du programme d'émission de billets de trésorerie et d'emprunts obligataires : 1.602.500.000,00 €		
LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE		

(montants en €)

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

CODES	EXERCICE
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées.

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
ENTREPRISES LIÉES		
Immobilisations financières	280/1	9.381.771,08
Participations	280	9.381.771,08
Créances subordonnées	9271	
Autres créances	9281	
Créances sur les entreprises liées	9291	
A plus d'un an	9301	
A un an au plus	9311	
Placements de trésorerie	9321	
Actions	9331	
Créances	9341	
Dettes	9351	408.068.182,92
A plus d'un an	9361	379.900.000,00
A un an au plus	9371	28.168.182,92
Garanties personnelles et réelles		
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	
Autres engagements financiers significatifs	9401	
Résultats financiers		
Produits des immobilisations financières	9421	
Produits des actifs circulants	9431	
Autres produits financiers	9441	
Charges des dettes	9461	
Autres charges financières	9471	
Cessions d'actifs immobilisés		
Plus-values réalisées	9481	
Moins-values réalisées	9491	
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION		
Immobilisations financières	282/3	
Participations	282	
Créances subordonnées	9272	
Autres créances	9282	
Créances	9292	69.590,62
A plus d'un an	9302	
A un an au plus	9312	69.590,62
Dettes	9352	20.703.319,11
A plus d'un an	9362	
A un an au plus	9372	20.703.319,11

(montants en €)

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

EXERCICE

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	CODES	(montants en €) EXERCICE
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	899.666,98
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	CODES	(montants en €) EXERCICE
Émoluments du (des) commissaire(s)	9505	29.750,00
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

	(montants en €) EXERCICE
ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS	
Swaps de couverture (notionnel de 744.605.555,09€)	45.694.479,78

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

AU COURS DE L'EXERCICE	CODES	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1	1	
Temps partiel	1002			
TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)	1003	1	1	
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	2.929	2.929	
Temps partiel	1012			
TOTAL	1013	2.929	2.929	
Frais de personnel				
Temps plein	1021	153.853,97	153.853,97	
Temps partiel	1022			
TOTAL	1023	153.853,97	153.853,97	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0,00	0,00	
AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE				
Nombre moyen de travailleurs	105	1		1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaires	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaires	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	CODES	1. PERSONNEL INTÉrimAIRE	2. PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
AU COURS DE L'EXERCICE			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	HOMMES	CODES	2 FEMMES
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Règles d'évaluation

ACTIF

I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et sont amortis sur un maximum de 5 ans.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont enregistrées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties sur une période de 5 ans.

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires

- Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

Amortissements

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.
- Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Équipement administratif (matériel informatique)	33

INSTALLATIONS GAZ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines / stations	3
Raccordements / branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Équipement administratif (matériel informatique)	33

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité des intercommunales mixtes wallonnes gestionnaires de distribution d'électricité et de gaz s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à ORES Assets d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 relatifs aux règles en matière de fixation et de contrôle du revenu total et de la marge bénéficiaire équitable, de la structure tarifaire générale, du solde entre les coûts et les recettes et des principes de base et procédures en matière de proposition et d'approbation des tarifs, du rapport et de la maîtrise des coûts par les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel (A.R.) en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : weighted average cost of capital ») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité qui disposaient d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l'option choisie par les intercommunales mixtes wallonnes.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$RAB_n = iRAB + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{mises hors service } n$ (b)

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un Arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4, §1^{er} de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'iRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. À l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les quatre années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5, §1^{er} de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. À l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

Bien que les Arrêtés royaux de septembre 2008 aient été abrogés par la loi du 8 janvier 2012, les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2012 et 2013. Les tarifs 2012 ayant été prolongés en 2013, l'exercice 2013 est en effet à considérer comme un prolongement de la période régulatoire 2009-2012 pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la CREG sur base de ces principes.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (autres charges d'exploitation II.G.). Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (autres produits d'exploitation I.D.).

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2011, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couverte par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

X. COMPTES DE RÉGULARISATION :

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondant à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES srl) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est établie sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulateurs » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulateurs » relatifs à la période 2008-2013 devraient être récupérables via les tarifs futurs. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulateurs sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulateurs » auprès du marché.

PASSIF

VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

IX. DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

X. COMPTES DE RÉGULARISATION

1. Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.
2. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulateurs » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits.

Ces « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2013 devraient être restitués au marché lors de la prochaine période régulatoire. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Renseignements complémentaires à l'annexe

Points spéciaux

Les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Collège des commissaires sont imputés au compte « 61 – Services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page 37 mentionne des retenues de précompte professionnel.

Répartition bénéficiaire 2013

ORES Assets tous secteurs confondus

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	41.771.272,37	10.867.025,79	52.638.298,16
Autres (fourniture)	549.096,90	309.367,56	858.464,46
Total électricité	42.320.369,27	11.176.393,35	53.496.762,62

GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	19.931.617,92	5.269.977,44	25.201.595,36
Autres (fourniture)	87.213,21	39.809,05	127.022,26
Total gaz	20.018.831,13	5.309.786,49	25.328.617,62

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	61.702.890,29	16.137.003,23	77.839.893,52
Autres (fourniture)	636.310,11	349.176,61	985.486,72
Total électricité + gaz	62.339.200,40	16.486.179,84	78.825.380,24

ORES Namur

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	7.825.940,61	2.039.025,71	9.864.966,32
Autres (fourniture)	60.338,26	26.062,26	86.400,52
Total électricité	7.886.278,87	2.065.087,97	9.951.366,84

GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	1.657.889,46	475.859,21	2.133.748,67
Autres (fourniture)	10.442,24	7.644,61	18.086,85
Total gaz	1.668.331,70	483.503,82	2.151.835,52

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	9.483.830,07	2.514.884,92	11.998.714,99
Autres (fourniture)	70.780,50	33.706,87	104.487,37
Total électricité + gaz	9.554.610,57	2.548.591,79	12.103.202,36

ORES Hainaut

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	15.290.876,34	3.647.195,55	18.938.071,89
Autres (fourniture)	313.663,00	199.900,14	513.563,14
Total électricité	15.604.539,34	3.847.095,69	19.451.635,03

GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	13.084.391,79	3.290.853,48	16.375.245,27
Autres (fourniture)	60.619,01	24.102,98	84.721,99
Total gaz	13.145.010,80	3.314.956,46	16.459.967,26

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	28.375.268,13	6.938.049,03	35.313.317,16
Autres (fourniture)	374.282,01	224.003,12	598.285,13
Total électricité + gaz	28.749.550,14	7.162.052,15	35.911.602,29

ORES Est

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	2.268.972,67	756.323,27	3.025.295,94
Autres (fourniture)	13.473,63	10.705,97	24.179,60
Total électricité	2.282.446,30	767.029,24	3.049.475,54

ORES Luxembourg

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	7.301.043,61	1.819.156,76	9.120.200,37
Autres (fourniture)	53.665,20	23.182,80	76.848,00
Total électricité	7.354.708,81	1.842.339,56	9.197.048,37

GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	639.291,40	178.628,12	817.919,52
Autres (fourniture)	3.337,54	1.901,14	5.238,68
Total gaz	642.628,94	180.529,26	823.158,20

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	7.940.335,01	1.997.784,88	9.938.119,89
Autres (fourniture)	57.002,74	25.083,94	82.086,68
Total électricité + gaz	7.997.337,75	2.022.868,82	10.020.206,57

ORES Verviers

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	2.532.250,45	810.259,92	3.342.510,37
Autres (fourniture)	29.845,73	14.728,66	44.574,39
Total électricité	2.562.096,18	824.988,58	3.387.084,76

ORES Brabant Wallon

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	5.694.735,57	1.535.967,25	7.230.702,82
Autres (fourniture)	60.705,87	26.293,81	86.999,68
Total électricité	5.755.441,44	1.562.261,06	7.317.702,50

GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	3.903.090,33	1.129.298,03	5.032.388,36
Autres (fourniture)	4.213,52	2.076,25	6.289,77
Total gaz	3.907.303,85	1.131.374,28	5.038.678,13

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	9.597.825,90	2.665.265,28	12.263.091,18
Autres (fourniture)	64.919,39	28.370,06	93.289,45
Total électricité + gaz	9.662.745,29	2.693.635,34	12.356.380,63

ORES Mouscron

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	857.453,12	259.097,33	1.116.550,45
Autres (fourniture)	17.405,21	8.493,92	25.899,13
Total électricité	874.858,33	267.591,25	1.142.449,58

GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	646.954,94	195.338,60	842.293,54
Autres (fourniture)	8.600,90	4.084,07	12.684,97
Total gaz	655.555,84	199.422,67	854.978,51

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	1.504.408,06	454.435,93	1.958.843,99
Autres (fourniture)	26.006,11	12.577,99	38.584,10
Total électricité + gaz	1.530.414,17	467.013,92	1.997.428,09

Rapports des Commissaires

RAPPORTS DES COMMISSAIRES-RÉVISEURS SUR LES ACOMPTES SUR DIVIDENDES

 Crowe Horwath™

Callens, Pirenne, Theunissen & C^o
member of Crowe Horwath International

Avenue de Tervuren 313
B-1150 Brussels
T +32 (0)2 772 03 30
F +32 (0)2 772 46 71
b.theunissen@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

IDEG SCRL
Avenue Albert 1^{er}
5000 NAMUR

Rapport du Commissaire sur l'attribution d'un acompte sur dividende en décembre 2013

Monsieur le Président,
Messieurs les Vice-Présidents,
Messieurs les Administrateurs,

En application de l'article 30 § 3 des statuts de votre société et de l'article 618 du Code des sociétés, nous sommes chargés de vous faire rapport sur un état résumant la situation active et passive d'IDEG attestant que le bénéfice de la période considérée dans cet état, diminué des réserves et résultats reportés, est suffisant pour permettre la distribution de l'acompte sur dividende.



Registered auditors
Accredited by the Banking, Finance and Insurance Commission (CBFA) | Accredited by the Health Insurance Inspection Service

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Enterprise number VAT BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHBE22

Civil company that has taken on the legal form of a cooperative company with limited liability

IDEG SCRL

Il vous est proposé d'attribuer au mois de décembre 2013 un acompte total sur dividende :

- Relatif à l'activité électricité de € 5.856.441,86
- Relatif à l'activité gaz de € 1.304.131,00

Cet acompte est à valoir sur les dividendes de l'exercice 2013 de votre intercommunale.

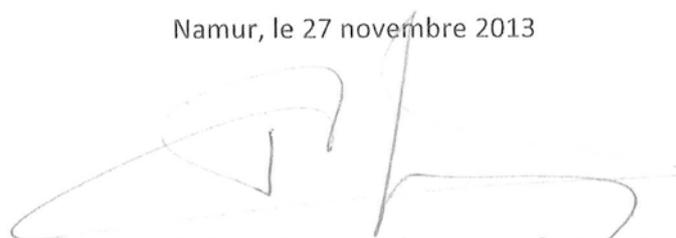
Conformément aux normes de contrôle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, j'ai procédé au contrôle de la situation des résultats de votre intercommunale arrêtée au 31 octobre 2013.

De cette situation, il résulte que le bénéfice disponible au 31 octobre 2013 est de € 10.068.682,85.

En outre, la répartition de l'acompte entre les associés est conforme aux règles de répartition des dividendes instituées par les statuts de votre intercommunale.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, je suis d'avis que la situation active et passive et de résultats de votre intercommunale dégage à ce jour un bénéfice suffisant pour attribuer un acompte sur dividende de € 7.160.572,86. En outre, il apparaît que cette distribution n'a pas pour effet de ramener l'actif net de votre société en dessous du capital minimum prévu par vos statuts.

Namur, le 27 novembre 2013



Callens, Pirenne, Theunissen & C° SCRL
Commissaire
Représentée par Baudouin Theunissen
Réviseur d'entreprises

RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR L'EXAMEN DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE
DE LA SOCIETE « I.E.H. »
AU 31 OCTOBRE 2013
EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UN
ACOMPTE SUR LE DIVIDENDE

RSM InterAudit Scrl⁽¹⁾
réviseurs d'entreprises
rue Antoine de Saint-Exupéry 14 - B 6041 Gosselies
T +32 (0)71 37 03 13 - F +32 (0)71 37 01 39
interaudit@rsm-belgium.be
TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of
Toelen Cats Dupont Koevoets group
Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi,
Mons and Zaventem
www.rsm-belgium.be
⁽¹⁾ *Société civile à forme commerciale*

RSM Belgium is a member of the RSM network. Each member of the RSM network is an independent accounting and advisory firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

I. MISSION

En respect de l'article 31, point 2 de ses statuts, le Conseil d'Administration de la société coopérative « I.E.H. » décidera de procéder à l'octroi d'un acompte sur dividende.

Conformément aux dispositions du Code des sociétés, je soussigné Thierry LEJUSTE, Reviseur d'Entreprises, commissaire de la société coopérative I.E.H., et représentant la SCRL RSM - InterAudit dont les bureaux sont établis au n° 14, Rue Antoine de Saint-Exupéry à 6041 Gosselies, ai été mandaté par le Conseil d'Administration en vue d'établir le rapport requis par les statuts.

Notre rapport est basé sur un état résumant la situation active et passive de la société ne remontant pas à plus de 3 mois. Une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2013 nous a été remise à cet effet.

L'article 31, point 2 des statuts se résume comme suit :

« Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par l'assemblée générale. En outre, le conseil d'administration peut attribuer aux parts A et R un acompte sur le dividende prévu au point 1 du présent article à mi-décembre de chaque exercice, dans la mesure où le conseil d'administration constate, sur le vu d'un état vérifié par le collège des contrôleurs aux comptes et résumant la situation active et passive, que le bénéfice de la période considérée dans cet état, réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, est suffisant pour permettre la distribution de cet acompte. »

II. CONSTATATIONS

L'état résumant la situation active et passive fait apparaître, au 31 octobre 2013, un bénéfice répartisable de 17.343.600,08 €.

Le principe qui sera arrêté par le Conseil d'Administration en vue de déterminer l'acompte sur le dividende 2013 est le suivant :

- Pour l'activité « gestion du réseau électrique », un acompte équivalent à :
 - 65 % de la valeur des parts R libérées, multipliées par le taux OLO 10 ans majoré de 70 points de base au 31 octobre 2013 ;
 - 65 % de 90 % de la marge équitable pour 2013 diminué de l'estimation du dividende des parts R en base annuelle.
- Pour l'activité « fournitures », il n'y a pas de distribution d'acompte sur dividende.

Il est donc proposé d'attribuer sous forme d'acompte sur dividendes un montant de 12.304.663,37 € se ventilant comme suit :

	Total
Gestion des réseaux	12.304.663,37 €
Activité de fourniture	0,00 €
<u>Total</u>	<u>12.304.663,37 €</u>

A la date d'aujourd'hui, le bénéfice envisagé pour la fin de l'exercice 2013 ne compromet pas cette proposition d'acompte sur dividendes sur base des dispositions tarifaires en vigueur à la date de nos contrôles.





III. CONCLUSIONS

Conformément aux normes de l'Institut des Reviseur d'Entreprises, nous avons procédé à une revue limitée de la situation active et passive au 31 octobre 2013 de la S.C. « I.E.H. ».

Cette revue limitée ne débouche toutefois pas sur la certification de la situation comptable en question.

Au terme de cet examen, nous estimons que la situation active et passive établie au 31 octobre 2013, présentant un bénéfice réparti de 17.343.600,08 € peut servir de base au Conseil d'Administration pour sa décision de distribuer un acompte sur dividende de 12.304.663,37 € à imputer sur les dividendes de l'exercice 2013.

Fait à Gosselies, le 27 novembre 2013.

RSM INTERAUDIT
COMMISSAIRE

REPRESENTÉE PAR :

THIERRY LEJUSTE
REVISEUR D'ENTREPRISES



RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR L'EXAMEN DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE
DE LA SOCIETE « I.G.H. »
AU 31 OCTOBRE 2013
EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UN
ACOMPTE SUR DIVIDENDE

RSM InterAudit Scrl⁽¹⁾
réviseurs d'entreprises
rue Antoine de Saint-Exupéry 14 - B 6041 Gosselies
T +32 (0)71 37 03 13 - F +32 (0)71 37 01 39
interaudit@rsm-belgium.be
TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of
Toelen Cats Dupont Koevoets group
Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi,
Mons and Zaventem
www.rsm-belgium.be

⁽¹⁾ Société civile à forme commerciale

RSM Belgium is a member of the RSM network. Each member of the RSM network is an independent accounting and advisory firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.



I. MISSION

En respect de l'article 29, point B de ses statuts, le Conseil d'Administration de la société coopérative « I.G.H. » décidera de procéder à l'octroi d'un acompte sur dividende.

Conformément aux dispositions du Code des sociétés, je soussigné Thierry LEJUSTE, Reviseur d'Entreprises, commissaire de la société coopérative I.G.H., et représentant la SCRL RSM - InterAudit dont les bureaux sont établis au n° 14, Rue Antoine de Saint Exupéry à 6041 Gosselies, ai été mandaté par le Conseil d'Administration en vue d'établir le rapport requis par les statuts.

Notre rapport est basé sur un état résumant la situation active et passive de la société ne remontant pas à plus de 3 mois. Une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2013 nous a été remise à cet effet.

L'article 29, point B des statuts se résume comme suit :

« Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par l'assemblée générale. En outre, le conseil d'administration peut attribuer aux parts A et R un acompte sur le dividende prévu au présent article à mi-décembre de chaque exercice, dans la mesure où le conseil d'administration constate, sur le vu d'un état vérifié par le collège des contrôleurs aux comptes et résumant la situation active et passive, que le bénéfice de la période considérée dans cet état, réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, est suffisant pour permettre la distribution de cet acompte ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A'.

II. CONSTATATIONS

L'état résumant la situation active et passive fait apparaître, au 31 octobre 2013, un bénéfice répartisable de 14.893.080,56 €.

Le principe qui sera arrêté par le Conseil d'Administration en vue de déterminer l'acompte sur le dividende 2013 est le suivant :

- Pour l'activité « gestion du réseau gaz », un acompte équivalent à :
 - 65% de la valeur des parts R libérées, multipliées par le taux OLO 10 ans majoré de 70 points de base au 31 octobre 2013 ;
 - 65% de 90% de la marge équitable pour 2013 diminué de l'estimation du dividende des parts R en base annuelle.
- Pour l'activité « fournitures », il n'y a pas de distribution d'acompte sur dividende.

Il est donc proposé d'attribuer sous forme d'acompte sur dividendes un montant de 10.713.214,83 € se ventilant comme suit :

	<u>Total</u>
Gestion des réseaux	10.713.214,83 €
Activité de fourniture	0,00 €
<u>Total</u>	<u>10.713.214,83 €</u>

A la date d'aujourd'hui, le bénéfice envisagé pour la fin de l'exercice 2013 ne compromet pas cette proposition d'acompte sur dividendes sur base des dispositions tarifaires en vigueur à la date de nos contrôles.



III. CONCLUSIONS

Conformément aux normes de l'Institut des Reviseur d'Entreprises, nous avons procédé à une revue limitée de la situation active et passive au 31 octobre 2013 de la S.C. « I.G.H. ».

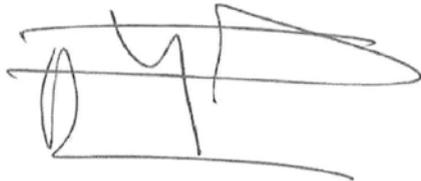
Cette revue limitée ne débouche toutefois pas sur la certification de la situation comptable en question.

Au terme de cet examen, nous estimons que la situation active et passive établie au 31 octobre 2013, présentant un bénéfice répartissable de 14.893.080,56 € peut servir de base au Conseil d'Administration pour sa décision de distribuer un acompte sur dividende de 10.713.214,83 € à imputer sur les dividendes de l'exercice 2013.

Fait à Gosselies, le 27 novembre 2013

RSM INTERAUDIT
COMMISSAIRE

REPRESENTEE PAR



THIERRY LEJUSTE
REVISEUR D'ENTREPRISES



Callens, Pirenne, Theunissen & C°
member of Crowe Horwath International

Chaussée de Theux 32
B-4802 Verviers (Heusy)
T +32 (0)87 22 19 21
F +32 (0)87 22 77 89
info@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

INTEREST S.C.

Rapport du Commissaire sur l'attribution d'un acompte sur dividendes en décembre 2013

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Administrateurs,

En application de l'article 30 des statuts de votre société et de l'article 618 du code des sociétés, je suis chargé de vous faire rapport sur un état résumant la situation active et passive d'Interest attestant que le bénéfice de la période considérée dans cet état, diminué des réserves et résultats reportés, est suffisant pour permettre la distribution de l'acompte.

Au stade actuel, vous n'avez pas encore pris de décision quant à l'attribution ou non d'un acompte sur dividendes.

Conformément aux normes de contrôle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, j'ai procédé un examen limité de la situation des résultats de votre Secteur d'activité arrêtée au 31 octobre 2013.

De cette situation, il résulte que le bénéfice disponible est de € 2.594.854,73 au 31.10.2013.

Il ressort de ces chiffres que l'éventuelle attribution d'un acompte sur dividendes ne pourra dépasser le bénéfice réalisé par l'activité distribution d'électricité, soit € 2.573.579,05.

En outre, la répartition de l'acompte entre les associés est conforme aux règles de répartition des dividendes instituées par les statuts de votre intercommunale. En outre il apparaît que cette distribution n'a pas pour effet de ramener l'actif net de votre société en dessous du capital minimum prévu par vos statuts.

Eupen, le 2 décembre 2013.

Callens, Pirenne & C°
représentée par B. Callens
Commissaire

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Betriebsrevisoren
Agréé par la CBFA | Erkend door de CBFA | Von der CBFA anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controledienst voor de ziekenfondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Numéro d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHBE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Coopérative à responsabilité limitée | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid heeft aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCRL INTERLUX
SUR L'ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF ETABLI A L'OCCASION DE LA
DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDES
EN NOVEMBRE 2013**

Monsieur le Président,
Messieurs les Vice-Présidents,
Messieurs les Administrateurs,

En application de l'article 30 des statuts de votre société et dans le cadre de notre mandat de commissaire, nous sommes chargés de vous faire rapport sur un état résumant la situation active et passive d'INTERLUX attestant que le bénéfice de la période considérée dans cet état est suffisant pour permettre la distribution de l'acompte.

Il vous est proposé d'attribuer un acompte total sur dividendes de 5.938.467,07 EUR au mois de novembre dont le paiement sera effectué en décembre, acompte à valoir sur les dividendes de l'exercice 2013 de votre société.

Conformément aux normes de contrôle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous avons procédé au contrôle de la situation des résultats de votre Intercommunale arrêtée au 31 octobre 2013.

De cette situation, il résulte que le bénéfice disponible au 31 octobre 2013 est de 8.334.037,39 EUR.

Il ressort de ces chiffres que le bénéfice est suffisant pour permettre l'attribution d'un acompte sur dividendes de 5.938.467,07 EUR qui se répartit comme suit:

- Pouvoirs publics associés :	4.785.665,84
- Electrabel:	1.152.801,23

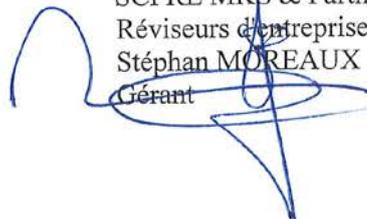
Soit au total	5.938.467,07 EUR

En outre, la répartition de l'acompte entre les associés est conforme aux règles de répartition des dividendes instituées par les statuts de votre Intercommunale.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous sommes d'avis que la situation active et passive et de résultats de votre Intercommunale dégagé au 31 octobre 2013 un bénéfice suffisant pour attribuer un acompte sur dividendes de 5.938.467,07 EUR. En outre, il apparaît que cette distribution n'a pas pour effet de ramener l'actif net de votre société en dessous du capital minimum prévu par vos statuts.

Bastogne, le 26 novembre 2013

SCPRL MKS & Partners
Réviseurs d'entreprises
Stéphan MOREAUX
Gérant



 MKS & Partners
Réviseurs d'Entreprises
Membre de l'ICF Group



Callens, Pirenne, Theunissen & C^o
member of Crowe Horwath International

Chaussée de Theux 32
B-4802 Verviers (Heusy)
T +32 (0)87 22 19 21
F +32 (0)87 22 77 89
info@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

INTERMOSANE S.C.

Rapport du Commissaire sur l'attribution d'un acompte sur dividendes en décembre 2013

Monsieur le Président,
Messieurs les Vice-Présidents,
Messieurs les Administrateurs,

En application de l'article 30 des statuts de votre société et de l'article 618 du code des sociétés, je suis chargé de vous faire rapport sur un état résumant la situation active et passive d'Intermosane attestant que le bénéfice de la période considérée dans cet état, diminué des réserves et résultats reportés, est suffisant pour permettre la distribution de l'acompte.

Au stade actuel, vous n'avez pas encore pris de décision quant à l'attribution ou non d'un acompte sur dividendes.

Il vous est proposé d'attribuer un acompte total sur dividendes de € 2.392.003,14 au mois de décembre, acompte à valoir sur les dividendes de l'exercice 2013 de votre société.

Conformément aux normes de contrôle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, j'ai procédé au contrôle de la situation des résultats de votre société arrêtée au 31 octobre 2013.

De cette situation, il résulte que le bénéfice disponible au 31.10.2013 est de € 3.424.081,32.

Il ressort de ces chiffres que le bénéfice réalisé par votre société est suffisant pour permettre l'attribution d'un acompte sur dividendes de € 2.392.003,14.

En outre, la répartition de l'acompte entre les associés est conforme aux règles de répartition des dividendes instituées par les statuts de votre intercommunale.

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Betriebsrevisoren
Agréé par la CBFA | Erkend door de CBFA | Von der CBFA anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controledienst voor de ziekenfondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Numéro d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHBE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Coopérative à responsabilité limitée | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid heeft aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, je suis d'avis que la situation active et passive et de résultats de votre société dégage à ce jour un bénéfice suffisant pour attribuer un acompte sur dividendes de € 2.392.003,14. En outre, il apparaît que cette distribution n'a pas pour effet de ramener l'actif net de votre société en dessous du capital minimum prévu par vos statuts.

Liège, le 25 novembre 2013



Callens, Pirenne & C°
représentée par B. Callens
Commissaire



SEDILEC

Rapport du commissaire au Conseil
d'Administration relatif à la proposition
d'attribution d'un acompte sur dividendes
conformément au Code des Sociétés et aux
statuts

KPMG Réviseurs d'Entreprises

Ce rapport contient 10 page(s)

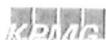
© 2013 KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL. All rights reserved.



SEDILEC
*Rapport du commissaire au Conseil d'Administration relatif à la
proposition d'attribution d'un acompte sur dividendes
conformément au Code des Sociétés et aux statuts*

Contenu

1	Mission	1
2	La société concernée	3
3	Contrôle de l'état résumant la situation active et passive	5
4	Constatations	6
5	Conclusion	7
A	Annexe	8



1 Mission

En vertu des dispositions des statuts de l'intercommunale prévues à l'article 30 § 3 et par analogie au Code des Sociétés à l'article 618, la soussignée KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile, Clos Chamurly 13, 4000 Liège, représentée par Alexis Palm, Réviseur d'Entreprises, a été chargée par l'organe de gestion de l'intercommunale SEDILEC, ayant son siège social à l'Avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve, de faire rapport, en sa qualité de commissaire sur l'état résumant la situation active et passive arrêtée au 31 octobre 2013, établi par l'organe de gestion dans le cadre de la proposition d'attribuer un acompte sur dividende.

L'article 618 du Code des Sociétés précise que:

« Les statuts peuvent donner au conseil d'administration le pouvoir de distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice.

Cette distribution ne peut avoir lieu que par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice en cours, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu d'une disposition légale ou statutaire.

Elle ne peut en outre être effectuée que si, sur le vu d'un état, vérifié par le commissaire et résumant la situation active et passive, le conseil d'administration constate que le bénéfice calculé conformément à l'alinéa 2 est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte.

Le rapport de vérification du commissaire est annexé à son rapport annuel.

La décision du conseil d'administration de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêtée la situation active et passive.

La distribution ne peut être décidée moins de six mois après la clôture de l'exercice précédent ni avant l'approbation des comptes annuels se rapportant à cet exercice.

Lorsqu'un premier acompte a été distribué, la décision d'en distribuer un nouveau ne peut être prise que trois mois au moins après la décision de distribuer le premier.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant. »

L'article 30 § 3 des statuts de l'intercommunale précise que :

« Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par l'Assemblée générale.

En outre, le Conseil d'administration peut attribuer aux parts A et R un acompte sur le dividende prévu au § 2 du présent article, dans la mesure où le Conseil d'administration constate, sur le vu d'un état vérifié par le Collège des contrôleurs aux comptes et résumant la situation active et passive, que le bénéfice de la période considérée dans cet état, réduit de la perte reportée ou majorée du bénéfice est suffisant pour permettre la distribution de l'acompte. L'acompte revenant aux parts R est directement versé à leur détenteur.



SEDILEC
Rapport du commissaire au Conseil d'Administration relatif à la
proposition d'attribution d'un acompte sur dividendes
conformément au Code des Sociétés et aux statuts

Si les acomptes ainsi distribués excèdent le montant des dividendes arrêté ultérieurement par l'Assemblée générale, ils sont dans cette même mesure et par type de part, considérés comme à valoir sur les dividendes suivants ».

2 La société concernée

L'intercommunale SEDILEC a été constituée suivant acte reçu par Maître Dandois, Notaire à Rixensart, le 22 juin 1982, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 24 juillet 1982, sous le numéro 1538-1.

Le siège social de la société est établi à l'Avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve. Son numéro d'entreprise est 0222.548.583 et elle est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le capital social de l'intercommunale SEDILEC s'élève au 31 octobre 2013 à EUR 65.528.847,22, représenté par 3.925.102 actions de type A sans désignation de valeur nominale et représentant EUR 14.337.747,22 du capital social et 511.911 actions de type R avec une valeur nominale de EUR 100 par action.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 23 novembre 2012, par acte authentique reçu par Maître van Doorslaer de ten Ryen, Notaire à Jodoigne, publié au Moniteur Belge du 21 décembre 2012, sous le numéro 12205800.

Sur la base du registre des actionnaires, l'actionnariat de la société se décompose comme suit :

Secteur	Actionnaires	Nombre parts A	Nombre parts R
Electricité	Public	2.053.635	
	Public		347.282
	Privé (Electrabel)	684.545	
Gaz	Public	890.191	
	Public		164.629
	Privé (Electrabel)	296.731	
	Total	3.925.102	511.911

L'Intercommunale SEDILEC a pour objet :

1. *la gestion des réseaux de distribution, au sens des dispositions décrétales wallonnes relatives « au marché régional de l'électricité et au marché régional du gaz ». Cette mission comprend notamment :*
 - *l'exploitation, l'entretien et le développement des réseaux de distribution pour lesquels elle a été désignée;*
 - *l'amélioration, le renouvellement et l'extension des réseaux de distribution, notamment dans le cadre des plans d'adaptations que les gestionnaires de réseaux ont la charge d'établir;*
 - *la gestion technique des flux d'électricité sur les réseaux de distribution et, dans ce cadre, la coordination de l'appel des installations de production et la détermination de l'utilisation des interconnexions de manière à assurer un équilibre permanent entre offre et demande ;*
 - *la gestion des flux de gaz sur le réseau de gaz ;*
 - *l'assurance du maintien de la sécurité, la fiabilité et l'efficacité des réseaux;*

- le comptage des flux d'électricité et des flux de gaz aux points d'interconnexion avec d'autres réseaux, aux points d'accès à la clientèle et, le cas échéant, aux points d'échange auprès des producteurs d'électricité ou de gaz;
 - l'établissement du plan d'adaptation des réseaux;
 - la pose et l'entretien des compteurs.
2. la fourniture d'électricité et de gaz aux clients finals situés sur le territoire des communes associées, en vertu des dispositions décrétales wallonnes relatives « au marché régional de l'électricité » et « au marché régional du gaz ».
 3. l'exécution des obligations de service public imposées par le gouvernement conformément aux dispositions décrétales wallonnes relatives « au marché régional de l'électricité » et « au marché régional du gaz ».
 4. la production d'électricité verte et de gaz issus de sources d'énergie renouvelables. L'électricité ainsi produite étant exclusivement utilisée pour alimenter ses propres installations et/ou pour compenser ses pertes de réseau, le gaz ainsi produit étant quant à lui exclusivement utilisé pour alimenter ses propres installations.

Cet objet comprend la mission confiée par les communes :

- d'assurer la distribution d'électricité et de gaz sous toutes ses formes, en application des dispositions légales en la matière et dans la limite des apports décrits aux articles 8 et 9 ;
- d'assurer l'approvisionnement régulier de la distribution par toute activité généralement quelconque nécessaire à cette fin ;
- de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les activités de fourniture et de distribution ainsi que par les clients de l'Intercommunale ;
- de mettre en œuvre toute activité accessoire susceptible de se substituer ou complémentaire aux activités précédentes, telle l'éclairage public visé à l'article 40 des présents statuts.

A cette fin l'intercommunale est tenue de raccorder aux réseaux et d'alimenter les clients dont la demande répond aux conditions légales et réglementaires, notamment celles fixées par l'intercommunale.

L'intercommunale peut faire toutes opérations techniques, commerciales, économiques, financières, sociales et autres qui se rapportent directement ou indirectement à cet objet.

Elle peut aussi réaliser celui-ci en coopérant avec des communes ou des intercommunales, même tierces, ou en assumant pour compte de ses membres la gestion et l'exploitation de toutes installations ou entreprises relatives à l'objet social, en rendant tous services se rattachant à ces activités, en prenant toutes participations dans des sociétés publiques ou privées et en concluant des conventions à cet effet.

L'intercommunale peut confier l'exploitation opérationnelle et journalière de ses activités, en ce compris les tâches stratégiques et confidentielles, à une filiale commune à l'ensemble des gestionnaires de réseau mixtes wallons, selon les modalités visées à l'annexe 3 bis.



3 **Contrôle de l'état résumant la situation active et passive**

Nous avons effectué, conformément à la recommandation de contrôle de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises en la matière, un examen limité de l'état résumant la situation active et passive de l'intercommunale SEDILEC, préparé sous la responsabilité de l'organe de gestion, et annexé au présent rapport.

Conformément à la norme susmentionnée nos travaux ont surtout consisté en un examen, une comparaison et une discussion des informations fournies par l'entreprise avec la direction de celle-ci. S'agissant d'une mission à objet spécifique nos diligences ont été adaptées à cet objet sans que les autres travaux, qui eussent été nécessaires pour un contrôle plénier des comptes annuels, aient été mis en œuvre.

L'état résumant la situation active et passive arrêtée au 31 octobre 2013 fait apparaître un total du bilan de EUR 571.759.545,65 et un bénéfice de EUR 10.276.439,34, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 octobre 2013.

4 Constatations

L'état annexé résumant la situation active et passive au 31 octobre 2013 fait apparaître un bénéfice de EUR 10.276.439,34 pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 octobre 2013

Ce même montant peut être pris en considération pour la détermination de l'acompte sur dividendes étant entendu qu'il n'y a pas de résultat reporté au 1^{er} janvier 2013 et qu'aucune dotation à la réserve légale n'est nécessaire puisque le minimum légal est atteint.

Sur la base de notre examen limité, nous avons noté que :

- Les statuts donnent à l'organe de gestion le pouvoir de distribuer un acompte sur dividendes;
- La décision de distribuer un acompte sur dividendes sera prise après le premier semestre de l'exercice comptable 2013 et après l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
- La décision de distribuer un acompte sur dividendes sera prise dans les deux mois après la date à laquelle a été arrêtée l'état résumant la situation active et passive, à condition que cette décision soit prise au plus tard le 31 décembre 2013;
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, le droit comptable a été respecté et les règles d'évaluation ont été appliquées de manière constante;
- Les prescriptions des statuts et par analogie de l'article 618 du Code des sociétés ont été respectées.

A la lumière des informations disponibles à la date du présent rapport, l'organe de gestion de l'intercommunal est d'avis que le résultat attendu au terme de l'exercice 2013 ne sera pas inférieur à celui arrêté au 31 octobre 2013.



SEDILEC
Rapport du commissaire au Conseil d'Administration relatif à la
proposition d'attribution d'un acompte sur dividendes
conformément au Code des Sociétés et aux statuts

5 Conclusion

En conclusion, nous déclarons avoir procédé à l'examen limité de l'état résumant la situation active et passive de l'intercommunal SEDILEC arrêté au 31 octobre 2013, qui fait apparaître un total du bilan de EUR 571.759.545,65 et un bénéfice de la période de EUR 10.276.439,34. L'établissement de cet état résumant la situation active et passive conformément au référentiel comptable applicable en Belgique relève de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre examen limité a été effectué dans le cadre d'une décision d'attribution d'un acompte sur dividendes.

Il a consisté principalement en l'analyse, la comparaison et la discussion des informations financières et a été effectué en conformité avec la recommandation de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à l'examen limité. Ce contrôle était par conséquent moins étendu qu'une révision qui aurait eu pour but un contrôle plénier des comptes annuels. Par conséquent, nous n'émettons pas d'opinion sur l'état résumant la situation active et passive.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas identifié d'éléments qui impliqueraient des corrections significatives de l'état résumant la situation active et passive arrêtée au 31 octobre 2013 destiné à servir de base à la décision de distribution d'un acompte sur dividende compte tenu des dispositions légales et statutaires.

Ce rapport a été préparé en application des statuts et par analogie de l'article 618 du Code des Sociétés dans le cadre de la proposition de distribution d'un acompte sur dividende de l'intercommunale SEDILEC et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Liège, le 29 Novembre 2013

KPMG Réviseurs d'Entreprises
 Commissaire
 Représentée par



Alexis Palm
 Réviseur d'Entreprises



A Annexe

SEDILEC

Etat résumant la situation active et passive au 31 octobre 2013

	<u>EURO</u>
Actif	
Actifs immobilisés	<u>508.996.960,88</u>
I Frais d'établissement	0
II Immobilisations incorporelles	880.676,55
III Immobilisations corporelles	506.643.280,89
IV Immobilisations financières	1.473.003,44
Actifs circulants	<u>62.762.584,77</u>
V Créances à plus d'un an	0
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	2.440.453,14
VII Créances à un an au plus	37.596.013,16
IX Valeurs disponibles	0
X Comptes de régularisation	22.726.118,47
TOTAL DE L'ACTIF	<u>571.759.545,65</u>
Passif	
Capitaux propres	<u>241.595.882,11</u>
I Capital	65.528.847,22
II Primes d'émission	0
III Plus-value de réévaluation	128.679.250,70
IV Réserves	37.111.344,85
V Bénéfice reporté	10.276.439,34
- Report de l'exercice précédent	0
- Résultat de l'exercice comptable au 31 octobre 2013	10.276.439,34
VI Subside en capital	0
VII Provisions et impôts différés	1.146.507,26
Dettes	<u>329.017.156,28</u>
VIII Dettes à plus d'un an	284.747.319,44
IX Dettes à un an au plus	26.486.463,96
X Comptes de régularisation	17.783.372,88
TOTAL DU PASSIF	<u>571.759.545,65</u>



Edouard KESTELOOT
Réviseur d'entreprises

Rapport sur l'état résumant la situation active et passive au 31 octobre 2013
autorisant la distribution d'un acompte sur dividendes aux associés de la
Société Coopérative à Responsabilité Limitée Simogel
Société Intercommunale pour la distribution du Gaz et de l'électricité
dans la région de Mouscron
Hôtel de Ville de Mouscron, Grand Place 1 - 7700 MOUSCRON

Mesdames, Messieurs,

J'ai procédé à la revue limitée des états intermédiaires ci-annexés, de votre intercommunale portant sur la période couvrant les dix premiers mois de l'exercice.

Conformément aux termes de ma mission, la revue a surtout consisté en un examen, une comparaison et une discussion des informations financières qui m'ont été fournies par l'entreprise.

Je n'ai pas procédé à une révision et ne peux dès lors donner une opinion sur les états intermédiaires dans leur ensemble.

Suite à mes vérifications, je n'ai pas connaissance de modifications qui devraient être apportées à la situation comptable de la société au 31 octobre 2013.

La situation comptable fait apparaître que la société a réalisé au cours de la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 octobre 2013, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, des bénéfices nets disponibles supérieurs (1.730.035,62 €) au montant des acomptes (1.204.445,94 €) dont la distribution est envisagée.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, aucune affectation aux réserves ou aux résultats à reporter ne doit être effectuée. Par conséquent, il vous est possible d'attribuer les acomptes sur dividendes proposés, à savoir 1.204.445,94 € entre les associés.

Saint-Léger, le 26 novembre 2013

Edouard KESTELOOT
Commissaire

Bureaux :	Rue de l'ancienne Passerelle, 16	B 7730 Estaimpuis (Ex Saint-Léger)
Téléphone/Gsm/Fax:	☎ 056/56.14.00	☎ 0475/59.89.25 ☎ 056/48.50.82
E-mail/Web/T.V.A. :	✉ edouard@kesteloot.info	🌐 www.kesteloot.info 📍 Tournai BE 0671.357.289

RAPPORT COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES STATUTAIRES ORES ASSETS COMPTES CONSOLIDÉS ORES (normes BGAAP)

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mission de surveillance relative à l'exercice 2013.

Le Collège des commissaires a procédé à la vérification des documents comptables. Il a également procédé au contrôle des divers postes constituant la situation active et passive et les comptes de résultats.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels statutaires d'ORES Assets et des comptes consolidés du groupe ORES (normes BGAAP) au 31 décembre 2013. Nous avons obtenu des préposés d'ORES toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité est tenue et que les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les comptes annuels statutaires d'ORES Assets et les comptes consolidés ORES (normes BGAAP) donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et du groupe ORES, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans les annexes sont adéquates.

Les rapports de gestion comprennent les informations requises par la loi et concordent avec les comptes annuels.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou des dispositions impératives du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration. Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Louvain-la-Neuve, le 21 mai 2014



Crowe Horwath.
Callens, Pirene, Theunissen & C^o
member of Crowe Horwath International

Avenue de Tervueren 313 Tervurenlaan
B - 1150 Bruxelles | Brussel
T +32 (0)2 772 03 30
F +32 (0)2 772 46 71
b.theunissen@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

ORES ASSETS SCRL
Avenue Jean Monnet 2
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
DE LA SOCIÉTÉ ORES ASSETS
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013**

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer
Agréé pour les Institutions Financières | Erkend voor de Financiële Instellingen | Für Finanzinstitute anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controlledienst voor de Ziekenfondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Numéro d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHBE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Coopérative | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve vennootschap heeft
aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat

Boudewijn Callens^{1|2|4|5}
Roger Tiest⁵
Ludo Caris
Jean-Louis Prignon²
Philip Callens²

Réviseurs d'Entreprises agréés pour les Institutions Financières
Bedrijfsrevisoren erkend voor de Financiële Instellingen
für Finanzinstitute anerkannte Belgische Wirtschaftsprüfer

Boudewijn Callens
Baudouin Theunissen^{3|4|5}
Cécile Theunissen

Réviseurs d'Entreprises agréés par l'Office du contrôle des mutualités
Bedrijfsrevisoren erkend door de Controledienst voor de ziekenfondsen
Von der Krankenkassenaufsicht anerkannte Belgische Wirtschaftsprüfer

Georges Spaenhoven
Martin Derycke
Pierre Bogaerts
Kris Waterschoot
Jan Van Brabant
Marc Maris
Ann De Ceuster
Ann Bekkers
Ken Snoeks
Günther Adins
Serge Octave
Catherine Monsieur
Guy Meerbergen

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer

Jenny Putzeys
Paul Van den Bosch⁴

Conseil Fiscal | Belastingconsulent | Steuerberater

- 1 Wirtschaftsprüfer (Deutschland)
- 2 Agréé au Grand-Duché de Luxembourg | Erkend in het Groot-Hertogdom Luxemburg | Im Großherzogtum Luxemburg anerkannt
- 3 Commissaire aux Comptes (France)
- 4 Expert-comptable | Accountant
- 5 Professeur | Professor



Crowe Horwath.
Callens, Pirene, Theunissen & Co

member of Crowe Horwath International

Ores Assets scrl – 31.12.2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 3.609.137.537 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 87.389.872.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.



A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Nonobstant la déclaration sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les comptes transitoires, qui, comme exposé dans le rapport de gestion, comportent un montant de soldes régulateurs de € 86.440.740 à l'actif et de € 17.480.707 au passif. Ces comptes sont issus de montants à incorporer dans les tarifs des années futures. A partir du 1 juillet 2014, la CWaPE deviendra compétente en matière de tarifs de distribution de l'énergie. La méthode et les modalités selon lesquelles les tarifs de distribution de l'énergie seront établis à partir du 1^{er} juillet 2014 ne sont pas encore officiellement connues. Toutefois, en février 2014, le Comité de direction de la CWaPE a déjà approuvé et publié deux actes préparatoires portant sur les méthodologies tarifaires qui s'appliqueront aux GRD pour la période 2015-2016. Ces actes préparatoires reprennent une disposition sur les soldes non gérables antérieurs à 2015. En conséquence, les comptes sont établis dans l'hypothèse de l'incorporation de ces montants dans les tarifs futurs.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



Crowe Horwath.
Callens, Pirenne, Theunissen & C^o

member of Crowe Horwath International

Ores Assets scrl – 31.12.2013

- Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende global de € 48.818.260 a été distribué à propos duquel les commissaires en fonction fin octobre 2013 dans les anciens GRD ont fait rapport, conformément aux exigences légales.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 8 mai 2014

Callens, Pirenne, Theunissen & Co SCCRL,
Commissaire
Représentée par

Baudouin Callens
Réviseur d'entreprises

Baudouin Theunissen
Réviseur d'entreprises

RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATION D'ORES ASSETS

Dans le cadre des missions qui lui sont attribuées, le Conseil d'administration a examiné les participations que l'intercommunale détient dans le capital d'autres sociétés.

Ces participations, qui sont décrites ci-après, sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

Participation en ORES scrl

ORES scrl est la société qui gère et exploite les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de 198 communes de Wallonie. Elle mène ses activités pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution mixte wallon ORES Assets ainsi que pour celui de Tecteo sur le territoire du centre-ville de Liège. ORES scrl prend donc en charge, pour leur compte, toutes les activités opérationnelles liées à la gestion et à l'exploitation des réseaux de distribution dans les communes associées : aménagement des réseaux, travaux de raccordement, interventions et dépannages, relevé des index de consommation chez les clients, obligations de service public, gestion de l'éclairage public communal, etc.

Le 6 février 2009, les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons IDEG, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel (ci-après les GRD) ont acquis les parts de la société Netwal constituée le 18 avril 2008 mais renommée ORES à cette occasion. Ces parts étaient détenues alors à 100 % par le groupe Electrabel. Le 3 avril 2009, suite aux apports de branche d'activité Index'is et Igretec, ces mêmes GRD ont acquis des parts supplémentaires d'ORES scrl. Au total, au 31 décembre 2012, ce sont 2.460 parts qui étaient détenues par les GRD pour un montant de 9.412.352,2 €.

En 2013, plusieurs cessions de parts ORES scrl ont été réalisées :

- Le 21 juin 2013, une part d'ORES scrl détenue par Intermosane a été cédée à Tecteo à la valeur de 3.819,05 €. Cette cession s'inscrit dans le cadre du MoU du 5 octobre 2011 prévoyant la scission d'Intermosane, la reprise du secteur situé sur le territoire du centre ville de Liège par Tecteo et l'exploitation de ce secteur par ORES scrl jusqu'au 31 décembre 2016. Afin de permettre cette exploitation par ORES scrl, Tecteo doit en effet en détenir une part. Une convention encadre cette cession qui prévoit notamment la rétrocession de cette part le 1^{er} janvier 2017 par Tecteo à Intermosane à la valeur de 3.819,05 €.
- Le 31 décembre 2013, dans le cadre de la fusion des GRD, Ideg, IEH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel ont respectivement cédé une de leurs parts à Idefin, IPFH, Finest, Sofilux, Finimo, Sedifin et IEG (soit aux intercommunales pures de financement associées aux GRD) en sorte de garantir la pluralité des actionnaires suite à la fusion des GRD mixtes wallons devenus au 31 décembre 2013 une seule personne juridique. Les 7 parts concernées ont été cédées à la valeur totale de 26.762,07 €.

Le solde des parts d'ORES scrl est donc détenu au 31 décembre 2013 par ORES Assets, née à cette date de la fusion des GRD mixtes wallons, soit, 2.452 parts pour un montant de 9.381.771,08 €.

Participation en Laborelec

Laborelec est le centre de compétences techniques du secteur qui fournit des études et projets, notamment pour la distribution d'énergie, ainsi que des services spécialisés à la demande.

Jusqu'en 2005, Laborelec était rémunérée via une cotisation payée par les gestionnaires de réseaux de distribution à Intermixt. Afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre les études et projets de Laborelec pour la distribution, et donc pour rencontrer les besoins spécifiques des gestionnaires de réseaux de distribution, ces gestionnaires ont décidé de participer au capital de Laborelec. Chacun des GRD électricité a ainsi acheté un titre Laborelec à Electrabel au prix unitaire de 288,33 €. Les 7 parts sont toujours détenues par ORES Assets au 31 décembre 2013 pour un montant total de 2.018,31 €.

Participation en Igretec

Igretec, l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques de la Région de Charleroi et du Sud-Hainaut, propose des services aux entreprises, administrations et citoyens en matière de développement économique, de bureau d'étude ou encore d'efficacité et services énergétiques.

Les 2.400 parts Igretec détenues par IEH au 31 décembre 2012 pour une valeur de 14.873,61 € sont de par la fusion détenues par ORES Assets au 31 décembre 2013.

Annexe 1 point 1

LISTE DES ASSOCIÉS MISE À JOUR AU 31 DÉCEMBRE 2013

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Namur	AISEAU-PRESLES	1	-	-	-
ORES Namur	ANHEE	29	1	4	-
ORES Namur	ASSESE	19	1	-	-
ORES Namur	BEAURAING	96	1	-	-
ORES Namur	BIEVRE	1.295	1	-	-
ORES Namur	CERFONTAINE	5	1	-	-
ORES Namur	CINEY	693	1	-	-
ORES Namur	COUVIN	2.770	1	-	-
ORES Namur	DINANT	12	1	-	-
ORES Namur	DOISCHE	4	1	1	-
ORES Namur	EGHEZEE	6.026	1	1.091	-
ORES Namur	FERNELMONT	6	1	-	-
ORES Namur	FLOREFFE	6	1	1	-
ORES Namur	FLORENNES	38	1	7	-
ORES Namur	FOSES-LA-VILLE	8	1	-	-
ORES Namur	GEDINNE	13	1	3	-
ORES Namur	GEMBLOUX	17	2.130	-	-
ORES Namur	GERPINNES	5.337	-	966	-
ORES Namur	GESVES	104	1	19	-
ORES Namur	HAMOIS	6	1	1	-
ORES Namur	HASTIERE	6	1	1	-
ORES Namur	HAVELANGE	158	1	29	-
ORES Namur	HOUYET	5	1	-	-
ORES Namur	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	8.103	1	1.466	-
ORES Namur	LA BRUYERE	6	1	1	-
ORES Namur	LES BONS VILLERS	7	-	-	-
ORES Namur	METTET	18	1	3	-
ORES Namur	NAMUR	15.820	1.238	-	-
ORES Namur	ONHAYE	4	1	-	-
ORES Namur	PHILIPPEVILLE	21	1	-	-
ORES Namur	PROFONDEVILLE	9	1	2	-
ORES Namur	ROCHFORT	31.275	1	-	-
ORES Namur	SAMBREVILLE	59.246	1	1.500	-
ORES Namur	SOMBREFFE	7	1	1	-
ORES Namur	SOMME-LEUZE	16	1	-	-
ORES Namur	VIROINVAL	6.967	1	-	-
ORES Namur	VRESSE	45	1	8	-
ORES Namur	WALCOURT	14	1	-	-
ORES Namur	YVOIR	21.859	145	1.000	-
ORES Namur	IDEFIN	4.088.105	900.248	539.250	73.500
ORES Namur	ELECTRABEL	1.416.058	301.265	-	-
TOTAL ORES NAMUR		5.664.234	1.205.059	545.354	73.500

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Hainaut	AISEAU-PRESLES	42	12	-	-
ORES Hainaut	ANDERLUES	57	34	-	-
ORES Hainaut	ANTOING	1	1	-	-
ORES Hainaut	ATH	1	66	-	-
ORES Hainaut	BELOEIL	1	1	-	-
ORES Hainaut	BERNISSART	1	1	-	-
ORES Hainaut	BINCHE	167	104	-	-
ORES Hainaut	BOUSSU	128	148	-	-
ORES Hainaut	BRAINE-LE-COMTE	-	62	-	-
ORES Hainaut	BRUGELETTE	1	1	-	-
ORES Hainaut	BRUNEHAUT	1	-	-	-
ORES Hainaut	CELLES	1	-	-	-
ORES Hainaut	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	80	70	-	-
ORES Hainaut	CHARLEROI	1.416	1.023	-	-
ORES Hainaut	CHATELET	186	194	-	-
ORES Hainaut	CHIEVRES	1	1	-	-
ORES Hainaut	COLFONTAINE	136	104	-	-
ORES Hainaut	COURCELLES	282	124	-	-
ORES Hainaut	DOUR	107	66	-	-
ORES Hainaut	ELLEZELLES	1	1	-	-
ORES Hainaut	ENGHIEN	1	1	-	-
ORES Hainaut	ERQUELINNES	51	25	-	-
ORES Hainaut	ESTINNES	33	1	-	-
ORES Hainaut	FARCIENNES	1	11	-	-
ORES Hainaut	FLEURUS	1	1	-	-
ORES Hainaut	FLOBECQ	1	1	-	-
ORES Hainaut	FONTAINE-L'EVEQUE	110	55	-	-
ORES Hainaut	FRAMERIES	137	119	-	-
ORES Hainaut	FRASNES-LEZ-ANVAING	1	1	-	-
ORES Hainaut	GERPINNES	-	8	-	-
ORES Hainaut	HAM-SUR-HEUR/NALINNES	60	17	-	-
ORES Hainaut	HENSIES	26	1	-	-
ORES Hainaut	HONNELLES	32	-	-	-
ORES Hainaut	JURBISE	1	1	-	-
ORES Hainaut	LA LOUVIERE	382	429	-	-
ORES Hainaut	LE ROEULX	38	28	-	-
ORES Hainaut	LENS	1	1	-	-
ORES Hainaut	LES-BONS-VILLERS	-	1	-	-
ORES Hainaut	LESSINES	1	1	-	-
ORES Hainaut	LEUZE-EN-HAINAUT	1	1	-	-
ORES Hainaut	LOBBES	27	1	-	-
ORES Hainaut	MANAGE	104	133	-	-
ORES Hainaut	MERBES-LE-CHÂTEAU	21	9	-	-

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Hainaut	MONS	589	708	-	-
ORES Hainaut	MONTIGNY-LE-TILLEUL	97	23	-	-
ORES Hainaut	MORLANWELZ	88	90	-	-
ORES Hainaut	PERUWELZ	1	1	-	-
ORES Hainaut	PONT-A-CELLES	141	17	-	-
ORES Hainaut	QUAREGNON	120	152	-	-
ORES Hainaut	QUEVY	41	3	-	-
ORES Hainaut	QUIEVRAIN	43	40	-	-
ORES Hainaut	SAINT-GHISLAIN	134	57	-	-
ORES Hainaut	SENEFFE	64	22	-	-
ORES Hainaut	SILLY	1	1	-	-
ORES Hainaut	SOIGNIES	17	86	-	-
ORES Hainaut	THUIN	69	4	-	-
ORES Hainaut	TOURNAI	1	1	-	-
ORES Hainaut	IPFH	8.157.133	6.376.578	1.384.850	977.300
ORES Hainaut	IGRETEC	2	2	-	-
ORES Hainaut	ELECTRABEL	2.720.726	2.126.882	-	-
TOTAL ORES HAINAUT		10.882.907	8.507.526	1.384.850	977.300
ORES Est	AMEL	73.547	-	-	-
ORES Est	BÜLLINGEN	77.191	-	-	-
ORES Est	BURG-REULAND	58.829	-	-	-
ORES Est	BÜTGENBACH	76.384	-	-	-
ORES Est	EUPEN	306.982	-	-	-
ORES Est	KELMIS	167.025	-	-	-
ORES Est	LONTZEN	73.329	-	-	-
ORES Est	MALMEDY	189.944	-	-	-
ORES Est	PLOMBIERES	139.343	-	-	-
ORES Est	RAEREN	149.016	-	-	-
ORES Est	SANKT VITH	199.433	-	-	-
ORES Est	WAIMES	102.219	-	-	-
ORES Est	FINEST	9	-	-	-
ORES Est	ELECTRABEL	537.750	-	-	-
TOTAL ORES EST		2.151.001	-	-	-
ORES Luxembourg	ARLON	573	13	-	-
ORES Luxembourg	ATTERT	21	1	-	-
ORES Luxembourg	AUBANGE	200.262	2	-	-
ORES Luxembourg	BASTOGNE	205	1	-	-
ORES Luxembourg	BERTOIGNE	11	1	-	-
ORES Luxembourg	BERTRIX	87	1	-	-
ORES Luxembourg	BOUILLON	80	1	-	-
ORES Luxembourg	CHINY	43	1	-	-
ORES Luxembourg	DAVERDISSE	11	1	-	-

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Luxembourg	DURBUY	101	1	-	-
ORES Luxembourg	EREZEE	16	1	-	-
ORES Luxembourg	ETALLE	39	1	-	-
ORES Luxembourg	FAUVILLERS	11	1	-	-
ORES Luxembourg	FLORENVILLE	74	1	-	-
ORES Luxembourg	GOUVY	32	1	-	-
ORES Luxembourg	HABAY	77	1	-	-
ORES Luxembourg	HERBEUMONT	11	1	-	-
ORES Luxembourg	HOTTON	53	1	-	-
ORES Luxembourg	HOUFFALIZE	45	1	-	-
ORES Luxembourg	LA ROCHE-EN-ARDENNE	57	1	-	-
ORES Luxembourg	LEGLISE	17	1	-	-
ORES Luxembourg	LIBIN	32	1	-	-
ORES Luxembourg	LIBRAMONT-CHEVIGNY	112	1	-	-
ORES Luxembourg	MANHAY	19	1	-	-
ORES Luxembourg	MARCHE-EN-FAMENNE	260	1	-	-
ORES Luxembourg	MARTELANGE	21	1	-	-
ORES Luxembourg	MEIX-DEVANT-VIRTON	26	1	-	-
ORES Luxembourg	MESSANCY	65	2	-	-
ORES Luxembourg	MUSSON	40	1	-	-
ORES Luxembourg	NASSOGNE	425	1	-	-
ORES Luxembourg	NEUFCHATEAU	61	1	-	-
ORES Luxembourg	PALISEUL	54	1	-	-
ORES Luxembourg	RENDEUX	21	1	-	-
ORES Luxembourg	ROUVROY	18	1	-	-
ORES Luxembourg	SAINTE-ODE	17	1	-	-
ORES Luxembourg	SAINT-HUBERT	567	1	-	-
ORES Luxembourg	SAINT-LEGER	31	1	-	-
ORES Luxembourg	TELLIN	22	1	-	-
ORES Luxembourg	TENNEVILLE	25	1	-	-
ORES Luxembourg	TINTIGNY	31	1	-	-
ORES Luxembourg	VAUX-SUR-SURE	22	1	-	-
ORES Luxembourg	VIELSALM	82	1	-	-
ORES Luxembourg	VIRTON	201	1	-	-
ORES Luxembourg	WELLIN	32	1	-	-
ORES Luxembourg	SOFILUX	3.687.148	333.577	546.150	27.225
ORES Luxembourg	ELECTRABEL	1.297.052	111.211	-	-
TOTAL ORES LUXEMBOURG		5.188.210	444.846	546.150	27.225
ORES Verviers	AUBEL	49.688	-	1.500	-
ORES Verviers	BAELEN	46.980	-	1.500	-
ORES Verviers	CLAVIER	57.011	-	-	-
ORES Verviers	DALHEM	74.633	-	-	-
ORES Verviers	FERRIERES	58.407	-	3.664	-

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Verviers	HAMOIR	56.834	-	-	-
ORES Verviers	HERVE	204.940	-	3.227	-
ORES Verviers	LIERNEUX	44.928	-	1.000	-
ORES Verviers	LIMBOURG	81.103	-	-	-
ORES Verviers	OUFFET	34.453	-	2.175	-
ORES Verviers	SPA	153.579	-	-	-
ORES Verviers	STOUMONT	45.891	-	-	-
ORES Verviers	THEUX	135.899	-	-	-
ORES Verviers	THIMISTER-CLERMONT	54.760	-	3.125	-
ORES Verviers	TINLOT	33.953	-	-	-
ORES Verviers	TROIS-PONTS	37.667	-	-	-
ORES Verviers	VERVIERS	806.660	-	-	-
ORES Verviers	FOURONS	52.003	-	-	-
ORES Verviers	FINIMO	9	-	16.192	-
ORES Verviers	ELECTRABEL	676.466	-	-	-
TOTAL ORES VERVIERS		2.705.864	-	32.383	-
ORES Brabant Wallon	BEAUVECHAIN	124.990	221	5.475	25
ORES Brabant Wallon	BRAINE L'ALLEUD	223.217	85.036	54.325	9.724
ORES Brabant Wallon	BRAINE-LE-CHÂTEAU	57.906	2.043	7.217	161
ORES Brabant Wallon	BRAINE-LE-COMTE	115.834	-	-	-
ORES Brabant Wallon	CHASTRE	-	5.782	-	-
ORES Brabant Wallon	CHAUMONT-GISTOUX	45.201	5.229	-	-
ORES Brabant Wallon	COURT-ST-ETIENNE	52.082	9.655	6.491	760
ORES Brabant Wallon	ECAUSSINNES	58.383	13.588	14.209	1.553
ORES Brabant Wallon	GENAPPE	96.064	1.037	50	37
ORES Brabant Wallon	GREZ-DOICEAU	70.489	2.270	-	-
ORES Brabant Wallon	HELECINE	6.986	980	-	-
ORES Brabant Wallon	INCOURT	-	36	-	3
ORES Brabant Wallon	ITTRE	42.997	1.442	5.359	114
ORES Brabant Wallon	JODOIGNE	72.188	1.079	-	-
ORES Brabant Wallon	LA HULPE	64.684	23.890	8.062	1.882
ORES Brabant Wallon	LASNE	94.627	3.053	11.794	241
ORES Brabant Wallon	LINCENT	15.300	62	3.723	7
ORES Brabant Wallon	MONT-ST-GUIBERT	38.401	12.736	-	-
ORES Brabant Wallon	NIVELLES	293.308	85.871	36.558	6.714
ORES Brabant Wallon	ORP-JAUCHE	47.630	621	-	-
ORES Brabant Wallon	OTTIGNIES	194.064	111.668	5.000	5.000
ORES Brabant Wallon	PERWEZ	-	4.150	-	-
ORES Brabant Wallon	RAMILLIES	36.846	-	-	-
ORES Brabant Wallon	REBECQ	64.069	9.598	-	-
ORES Brabant Wallon	RIXENSART	175.324	55.397	3.036	1.972
ORES Brabant Wallon	TUBIZE	174.549	28.454	1	1
ORES Brabant Wallon	WALHAIN	43.726	1.951	-	-

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Brabant Wallon	WATERLOO	215.044	65.769	2.661	2.341
ORES Brabant Wallon	WAVRE	-	60.534	-	4.768
ORES Brabant Wallon	SEDIFIN	794.312	1.508.782	178.821	106.451
ORES Brabant Wallon	ELECTRABEL	1.072.740	700.312	-	-
TOTAL ORES BRABANT WALLON		4.290.961	2.801.246	342.782	141.754
ORES Mouscron	ESTAIMPUIS	14.008	1.271	-	-
ORES Mouscron	MOUSCRON	2	1	-	-
ORES Mouscron	PECQ	7.447	1	725	-
ORES Mouscron	IEG	553.383	378.009	25.020	19.563
ORES Mouscron	ELECTRABEL	191.613	126.428	-	-
TOTAL ORES MOUSCRON		766.453	505.710	25.745	19.563
TOTAL GÉNÉRAL		31.649.630	13.464.387	2.877.264	1.239.342
TOTAL PAR TYPE DE PARTS		45.114.017		4.116.606	



3. Comptes consolidés (BGAAP)

Rapport de gestion consolidé

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités du groupe ORES durant l'exercice social clôturé au 31/12/2013, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels consolidés clôturés au 31/12/2013.

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué, d'une part, d'ORES Assets, créée à partir de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution de gaz et d'électricité survenue le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au point-de-vue comptable au 1^{er} janvier 2013 (ci-après désignées « GRD » ou ORES Assets), et d'autre part, de la société coopérative à responsabilité limitée ORES (ci-après désignée « ORES scrl »), dont la quasi totalité des parts est détenue par le GRD (99,7%). A cela s'ajoute également deux sociétés détenues partiellement par la société ORES scrl : Atrias, détenue à 16,7%, et Index'is, détenue à 30%.

Du fait de l'influence notable d'ORES scrl sur ces deux sociétés, le groupe a décidé de les consolider par mise en équivalence.

ORES Assets est une intercommunale mixte : elle est détenue à 75% par les communes ou intercommunales pures de financement wallonnes du territoire qu'elle couvre, et à 25% par Electrabel sa.

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et presque exclusivement en Wallonie, sur le territoire des communes associées au GRD. L'adresse du Groupe est le siège social d'ORES scrl, avenue Jean Monnet, 2, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique).

Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes (en pages 67-69).

A) ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31/12/2013

Compte de résultats consolidés (k€) 31/12/2013	
Ventes et prestations	1.062.639
Coût des ventes et prestations	- 905.118
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	157.521
Produits financiers	3.321
Charges financières	- 70.259
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	90.583
Impôts sur le résultat	- 4.978
BÉNÉFICE CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE	85.605

La rémunération équitable des capitaux moyens investis (REMCI) du Groupe s'élève, en 2013, à :

- Électricité : 55.102 k€
- Gaz : 26.831 k€

La REMCI a été fortement influencée par la faiblesse actuelle du taux OLO 10 ans (en baisse de 18,5% par rapport à 2012).

Tous secteurs confondus, les écarts sur coûts contrôlables 2013 (Bonus / Malus) sont favorables aux associés et s'élèvent à :

- Électricité : 3.573 k€
- Gaz : 898 k€

a) Électricité

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (58.675 k€) est constitué :

- De produits (801.158 k€) tels que :
 - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 819.686 k€ en 2013 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)
 - Un passif réglementaire de 18.528 k€
- De frais d'exploitation d'un montant de 742.483 k€. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 150.607 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 591.876 k€

Notons que le résultat de l'activité « autres » s'élève à 858 k€ en 2013.

b) Gaz

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (27.729 k€) est constitué :

- De produits (165.101 k€) tels que :
 - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 172.474 k€ en 2013 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)
 - Un passif réglementaire d'un montant de 7.373 k€
- De frais d'exploitation (137.372 k€) constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 41.286 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 96.086 k€.

Signalons que le résultat de l'activité « autres » s'élève à 127 k€ en 2013.

Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

On y retrouve également les rétributions de tiers (honoraires de N-Allo, des avocats, d'Index'is), les rétributions payées à Electrabel dans le cadre des services prestés par ITS, ainsi que des frais relatifs aux redevances d'utilisation, au charroi, aux loyers et charges locatives, frais postaux, de représentation, de formation,...

Les rémunérations, charges sociales et pensions du Groupe s'élèvent à 181.910 k€ à fin 2013.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables (687.962 k€), ils sont constitués entre autres de :

- L'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) (317.137 k€)
- Le coût des OSP (Obligation de Service Public) (65.757 k€)
- La redevance de voirie (44.026 k€)
- La compensation des pertes (41.995 k€)
- Les charges de pension (31.109 k€)
- Les amortissements et « amortissement » de la plus-value RAB (121.837 k€)
- Le résultat financier (hors pension et OSP) (61.680 k€)

Les charges financières de 70.259 k€ comprennent principalement les intérêts sur l'emprunt obligataire (14.000 k€), souscrit en octobre 2012 pour un montant de 350.000 k€, les intérêts sur billets de trésorerie à long terme (6.913 k€) (dit placements privés), souscrits en 2012 pour un montant de 189.750 k€, les intérêts payés sur les emprunts bancaires (28.261 k€) et les swaps (20.186 k€), ainsi que divers frais de banque.

Les produits financiers de 3.321 k€ sont constitués essentiellement par des intérêts sur les placements en SICAV ou sur comptes à terme (3.234 k€).

Les impôts d'un montant de 4.978 k€ représentent la provision fiscale sur le résultat de l'exercice 2013 (-122 k€), le précompte mobilier lié aux intérêts sur placements réalisés et sur comptes courants (5.376 k€) ainsi qu'une régularisation de l'exercice antérieur (-276 k€).

B) ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31/12/2013

Le total bilantaire s'élève à 3.861.381 k€ et est composé des principaux éléments suivants :

a) Actif

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 9.959 k€ sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques (6.108 k€) et de frais de recherche et développement (3.851 k€). Elles sont amorties au taux de 20%.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3.190.027 k€ à fin 2013 et se composent principalement de terrains et constructions (77.279 k€), du réseau de distribution (3.080.460 k€) et de mobilier et matériel roulant (27.670 k€).

En ce qui concerne la différence entre la RAB (Regulatory asset base) initiale et la valeur comptable des immobilisations

corporelles (1.018.774 k€ à fin 2013), le Groupe l'a comptabilisée dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles en raison de la nature spécifique de cette différence et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à l'Arrêté royal du 2 septembre 2008.

Les immobilisations financières d'un montant de 3.768 k€ sont constituées principalement de :

- Une participation dans Index'is et dans Atrias pour une valeur totale de 914 k€. Ces deux sociétés sont mises en équivalence à fin 2013
- Une avance des associés à Index'is et Atrias de 1.675 k€
- Un portefeuille titres de N-Allo pour une valeur de 408 k€
- Des garanties locatives pour des bâtiments loués sur le site de Loyers, à Louvain-la-Neuve ainsi qu'à Gosselies (554 k€)

Les stocks s'élèvent à 20.444 k€ et sont localisés sur tout le territoire de la Wallonie, l'essentiel étant concentré au magasin d'approvisionnement de Aye (Marche-en-Famenne). Les commandes en cours d'exécution (8.334 k€) sont composées des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales s'élèvent à 161.987 k€ et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X ».

La rubrique « autres créances » (13.108 k€) comprend principalement les impôts et précomptes à récupérer (9.749 k€), les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers (1.698 k€), de la TVA à récupérer (894 k€) ainsi que d'autres créances.

Les placements, pour un montant total de 201.174 k€, ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil d'administration visant à mettre en place une politique prudente dans ce cadre. Les placements en SICAV ING, BNP Paribas, Belfius et KBC représentent un montant de 61.356 k€, les placements à terme sur compte Belfius, CBC et ING représentent 138.313 k€.

Les valeurs disponibles (9.742 k€), regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (233.282 k€) comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 99.967 k€, la redevance de voirie gaz de 16.617 k€, les actifs régulatoires pour 86.441 k€, ainsi que la RTNR (redevance transit non-relevée – 14.137 k€) et l'ENR (énergie non-relevée – 6.426 k€).

b) Passif

Le capital souscrit s'élève au 31/12/2013 à 771.370 k€ et se compose de :

- Parts A : 359.709 k€
- Parts R : 411.661 k€

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 624.456 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette plus-value est amortie au taux de 2% l'an.

Le compte subside en capital représente le subside reçu de la Région wallonne dans le cadre d'un projet de gestion des réseaux électriques de distribution ouverts au renouvelable.

Les intérêts de tiers représentent la quote-part de la filiale ORES scrl (0,33%) cédée en 2013 par ORES Assets aux intercommunales pures de financement et à Tecteo (cession totale de 8 parts sociales).

Les provisions pour risques et charges (18.058 k€) sont constituées principalement de :

- Une provision environnementale pour « sites pollués » (4.759 k€)
- Une provision de 1.200 k€ suite à une probable correction dans les mesures de comptage relatives au passé en défaveur du Groupe
- Une provision pour litiges dits du passé (déplacements d'installations) (8.952 k€)

Les dettes financières long terme (1.826.617 k€) sont constituées des emprunts contractés auprès des établissements de crédit (1.284.501 k€), de placements privés (189.750 k€), de l'emprunt obligataire (350.000 k€) et des garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement (2.366 k€).

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont constituées par le capital des emprunts Belfius, ING, CBC et BNP Paribas (108.999 k€) à rembourser en 2014.

Les fournisseurs ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales et ne comportent pas de dettes particulières faisant l'objet de contestations.

Les acomptes reçus sur commande (17.652 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 44.264 k€ reprennent :

- Parmi les dettes fiscales (6.932 k€) : la TVA à payer sur les opérations de décembre 2013, le solde de précompte professionnel à payer (déclaration de décembre 2013) ainsi que le précompte mobilier sur les intérêts du compte courant entre ORES scrl et ORES Assets
- Parmi les dettes salariales et sociales (37.332 k€) : les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence), l'ONSS ainsi que de la provision pour pécule de vacances à payer en 2014 et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS)

La rubrique « autres dettes » (47.173 k€) comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2013 à payer aux associés après l'Assemblée générale ordinaire (30.007 k€), le fonds gaz (1.683 k€), ainsi que le solde du compte courant envers Tecteo (6.251 k€) et envers le personnel (via les fonds sociaux pour 2.198 k€).

Les comptes de régularisation du passif (33.603 k€) sont principalement constitués :

- Des passifs régulatoires constitués de la neutralisation des écarts entre charges et produits pour les redevances de voirie, les charges de pensions et la redevance Elia (17.481 k€)

- De la provision servant à couvrir les rentes à payer aux agents ayant presté pour les intercommunales mixtes de TVD (3.785 k€)
- D'un montant de 8.086 k€ de charges financières essentiellement relatives à nos placements privés et à l'emprunt obligataire

Louvain-la-Neuve, le 30 avril 2014

C) Informations complémentaires

1. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

« néant »

2. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

« néant »

3. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

« néant »

4. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

« néant »

5. Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

6. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

« néant »

7. L'utilisation des instruments financiers par la société.

ORES srl centralise les liquidités pour le compte du GRD, et dispose à ce titre de comptes courants envers ces derniers, qui en cas de besoin de fonds, ne s'exposent dès lors pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

D'autre part, le Groupe conclut ses emprunts auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

8. Rapport sur les risques et incertitudes

Le lecteur est renvoyé au rapport figurant en pages 16 à 20 du présent document.

Comptes annuels consolidés

Bilan consolidé après répartition⁽¹⁾

(montants en €)

ACTIF	ANN.	CODES	EXERCICE
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	3.213.308.908,39
Frais d'établissement	4.7	20	4.199.473,61
Immobilisations incorporelles	4.8	21	9.958.719,84
Écarts de consolidation positifs	4.12	9920	5.355.419,45
Immobilisations corporelles	4.9	22/27	3.190.027.182,95
Terrains et constructions		22	77.279.113,51
Installations, machines et outillage		23	3.080.459.988,44
Mobilier et matériel roulant		24	27.670.301,44
Location-financement et droits similaires		25	
Autres immobilisations corporelles		26	4.617.779,56
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	
Immobilisations financières	4. 1-4	28	3.768.112,54
Sociétés mises en équivalence	4.10	9921	2.664.416,70
Participations		99211	989.331,70
Créances		99212	1.675.085,00
Autres entreprises	4.10	284/8	1.103.695,84
Participations, actions et parts		284	424.591,92
Créances		285/8	679.103,92
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	648.072.031,90
Créances à plus d'un an		29	
Créances commerciales		290	
Autres créances		291	
Impôts différés		292	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	28.778.053,68
Stocks ⁽²⁾		30/36	20.444.038,25
Approvisionnements		30/31	20.444.038,25
En-cours de fabrication		32	
Produits finis		33	
Marchandises		34	
Immeubles destinés à la vente		35	
Acomptes versés		36	
Commandes en cours d'exécution		37	8.334.015,43
Créances à un an au plus		40/41	175.095.690,39
Créances commerciales		40	161.987.418,24
Autres créances		41	13.108.272,15
Placements de trésorerie		50/53	201.174.027,85
Actions propres		50	
Autres placements		51/53	201.174.027,85
Valeurs disponibles		54/58	9.742.233,57
Comptes de régularisation		490/1	233.282.026,41
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.861.380.940,29

(1) Article 124 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(2) Possibilité de regroupement des stocks (article 158, § 1, alinéa 2 de l'Arrêté royal précité).

(montants en €)

PASSIF

	ANN.	CODES	EXERCICE
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.623.849.062,59
Capital		10	771.369.671,30
Capital souscrit		100	771.369.671,30
Capital non appelé		101	
Primes d'émission		11	
Plus-values de réévaluation		12	624.455.602,87
Réserves consolidées	(+)/(-)	4.11 9910	228.018.296,30
Écarts de consolidation négatifs		4.12 9911	
Imputations des écarts de consolidation positifs		99201	
Écarts de conversion	(+)/(-)	9912	
Subsides en capital		15	5.492,12
INTERETS DE TIERS			
Intérêts de tiers		9913	1.505,86
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES		16	18.058.094,59
Provisions pour risques et charges		160/5	18.058.094,59
Pensions et obligations similaires		160	
Charges fiscales		161	
Grosses réparations et gros entretien		162	
Autres risques et charges		163/5	18.058.094,59
Impôts différés et latences fiscales		4.6 168	
DETTES		17/49	2.219.472.277,25
Dettes à plus d'un an	4.13	17	1.826.617.341,00
Dettes financières		170/4	1.824.251.027,62
Emprunts subordonnés		170	
Emprunts obligataires non subordonnés		171	350.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées		172	
Etablissements de crédit		173	1.474.251.027,62
Autres emprunts		174	
Dettes commerciales		175	
Fournisseurs		1750	
Effets à payer		1751	
Acomptes reçus sur commandes		176	
Autres dettes		178/9	2.366.313,38
Dettes à un an au plus	4.13	42/48	359.252.245,15
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	108.999.124,92
Dettes financières		43	45.733,81
Etablissements de crédit		430/8	45.733,81
Autres emprunts		439	
Dettes commerciales		44	141.118.665,42
Fournisseurs		440/4	141.118.665,42
Effets à payer		441	
Acomptes reçus sur commandes		46	17.651.751,34
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	44.263.852,11
Impôts		450/3	6.931.638,78
Rémunérations et charges sociales		454/9	37.332.213,33
Autres dettes		47/48	47.173.117,55
Comptes de régularisation		492/3	33.602.691,10
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.861.380.940,29

Compte de résultats consolidés

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(montants en €)

Ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature

	Ann.	CODES	EXERCICE
Ventes et prestations		70/74	1.062.639.578,64
Chiffre d'affaires	4.14	70	1.020.995.025,22
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (réduit)	(+)/(-)	71	-400.599,13
Production immobilisée		72	2.918.511,04
Autres produits d'exploitation		74	39.126.641,51
Coût des ventes et des prestations		60/64	905.118.569,35
Approvisionnements et marchandises		60	21.868.319,66
Achats		600/8	17.047.237,64
Variation des stocks (augmentation, réduit)	(+)/(-)	609	4.821.082,02
Services et bien divers		61	553.640.130,02
Rémunérations, charges sociales et pensions	4.14	62	181.909.748,01
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	123.870.982,57
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	7.695.121,68
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/7	439.748,36
Autres charges d'exploitation		640/8	13.909.379,23
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649	
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	1.785.139,82
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	157.521.009,29
Produits financiers		75	3.321.244,22
Produits des immobilisations financières		750	
Produits des actifs circulants		751	3.233.733,79
Autres produits financiers		752/9	87.510,43
Charges financières		65	70.259.445,39
Charges des dettes		650	69.981.829,47
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises)	(+)/(-)	651	
Autres charges financières		652/9	277.615,92
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts	(+)/(-)	9902	90.582.808,12

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS (suite)

(montants en €)

	ANN.	CODES	EXERCICE
Produits exceptionnels		76	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760	
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation		9970	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762	
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	
Autres produits exceptionnels	4.14	764/9	
Charges exceptionnelles		66	
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	
Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs		9962	
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations) (+)/(-)		662	
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	
Autres charges exceptionnelles	4.14	664/8	
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	90.582.808,12
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780	
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680	
Impôts sur le résultat		67/77	4.978.075,98
Impôts		670/3	5.254.034,28
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	275.958,30
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	85.604.732,14
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		9975	
Résultats en bénéfice		99751	
Résultats en perte		99651	
Bénéfice (Perte) consolidé		9976	85.604.732,14
Dont :			
Part des tiers		99761	
Part du groupe		99762	85.604.732,14

Annexe aux comptes consolidés

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/ E4) (1)(2)	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE (3) (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXER- CICE PRÉCÉDENT) (4)
ORES SCRL Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0897.436.971	G	99,67	0,00
INDEX'IS SCRL Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0477.884.257	E1	30,00	0,00
ATRIAS SCRL Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0836.258.873	E1	16,67	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée

(article 134, alinéa 1^{er}, 3^o de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation était contraire au principe de l'image fidèle

(article 108 jo.110 de l'Arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'Arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'Arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'Arrêté précité).

SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux états CONSO 4.1 et CONSO 4.2, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 107 et 108 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage de capital de 10% au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE (1) (EN %)	INFORMATIONS REPRISES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS (2)			
		COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
				(+) OU (-) (EN DEVICES)	
N-ALLO SCRL Chaussée de Louvain 658 1030 Bruxelles 3 Belgique 0466.200.311	13,88	31/12/12	EUR	4.082.992,00	-700.095,00

(1) Fraction du capital détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

(2) Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Nouveaux frais engagés	8002	4.741.279,99
Amortissements	8003	541.806,38
Écarts de conversion	9980	(+)/(-)
Autres	8004	(+)/(-)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	4.199.473,61
Dont :		
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	4.199.473,61
Frais de restructuration	204	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	12.313.556,62
Cessions et désaffectations	8031	
Transferts d'une rubrique à une autre	8041	(+)/(-)
Écarts de conversion	99811	(+)/(-)
Autres variations	99821	(+)/(-)
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	12.313.556,62
Amortissements et réductions de valeur		
Au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice		
Actés	8071	1.962.350,04
Repris	8081	
Acquis de tiers	8091	392.486,74
Annulés	8101	
Transférés d'une rubrique à une autre	8111	(+)/(-)
Écarts de conversion	99831	(+)/(-)
Autres variations	99841	(+)/(-)
Au terme de l'exercice	8121	2.354.836,78
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	9.958.719,84

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	108.880.829,22
Cessions et désaffectation		8171	125.197,52
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99851	
Autres variations	(+)/(-)	99861	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	108.755.631,70
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8211	
Acquises de tiers		8221	5.038.163,59
Annulées		8231	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99871	
Autres variations	(+)/(-)	99881	
Plus-values au terme de l'exercice		8251	5.038.163,59
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actés		8271	1.895.279,81
Repris		8281	
Acquis de tiers		8291	34.653.762,52
Annulés		8301	34.360,55
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99891	
Autres variations	(+)/(-)	99901	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	36.514.681,78
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	77.279.113,51

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	4.027.798.512,28
Cessions et désaffectations		8172	31.767.726,55
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99852	
Autres variations	(+)/(-)	99862	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	3.996.030.785,73
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées		8212	
Acquises de tiers		8222	1.012.966.419,88
Annulées		8232	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99872	
Autres variations	(+)/(-)	99882	
Plus-values au terme de l'exercice		8252	1.012.966.419,88
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés		8272	112.326.980,83
Repris		8282	
Acquis de tiers		8292	1.842.844.113,66
Annulés		8302	26.633.877,32
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99892	
Autres variations	(+)/(-)	99902	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	1.928.537.217,17
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	3.080.459.988,44

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	138.615.623,09
Cessions et désaffectations		8173	3.366.068,55
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99853	
Autres variations	(+)/(-)	99863	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	135.249.554,54
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8213	
Acquises de tiers		8223	769.326,59
Annulées		8233	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99873	
Autres variations	(+)/(-)	99883	
Plus-values au terme de l'exercice		8253	769.326,59
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actés		8273	7.520.306,89
Repris		8283	
Acquis de tiers		8293	104.136.728,22
Annulés		8303	3.308.455,42
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99893	
Autres variations	(+)/(-)	99903	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	108.348.579,69
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	27.670.301,44

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165	8.307.086,37
Cessions et désaffectations		8175	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99855	
Autres variations	(+)/(-)	99865	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	8.307.086,37
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8215	
Acquises de tiers		8225	
Annulées		8235	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99875	
Autres variations	(+)/(-)	99885	
Plus-values au terme de l'exercice		8255	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés		8275	166.065,00
Repris		8285	
Acquis de tiers		8295	3.523.241,81
Annulés		8305	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99895	
Autres variations	(+)/(-)	99905	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	3.689.306,81
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	4.617.779,56

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions		8361	989.331,70
Cessions et retraits		8371	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99911	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	989.331,70
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8411	
Acquises de tiers		8421	
Annulées		8431	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99921	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice		8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8471	
Reprises		8481	
Acquises de tiers		8491	
Annulées		8501	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99931	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551	
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	(+)/(-)	9994P	XXXXXXXXXX
Quote-part dans le résultat de l'exercice		99941	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations		99942	
Autres types de variations des capitaux propres		99943	
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice		9994	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99211	989.331,70
SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99212P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Additions		8581	2.305.085,00
Remboursements		8591	630.000,00
Réductions de valeur actées		8601	
Réductions de valeur reprises		8611	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99951	
Autres	(+)/(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(99212)	1.675.085,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		(8651)	

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions		8362	424.591,92
Cessions et retraits		8372	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99912	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	424.591,92
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8412	
Acquises de tiers		8422	
Annulées		8432	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99922	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442	
Plus-values au terme de l'exercice		8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées		8472	
Reprises		8482	
Acquises de tiers		8492	
Annulées		8502	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99932	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	424.591,92
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Additions		8582	2.400.299,42
Remboursements		8592	1.721.195,50
Réductions de valeur actées		8602	
Réductions de valeur reprises		8612	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99952	
Autres	(+)/(-)	8632	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	679.103,92
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		(8652)	

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
Réserves consolidées au terme de l'exercice		9910P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice :			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	228.018.296,30
Autres variations	(+)/(-)	99003	
Autres variations (à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)			
Réserves consolidées au terme de l'exercice		9910P	228.018.296,30

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION
ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

(montants en €)

		CODES	EXERCICE
ÉCARTS POSITIFS			
CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		99071P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99021	8.925.699,08
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99031	5.818,63
Amortissements		99041	-1.785.139,82
Écarts portés en résultats		99051	
Autres variations		99061	-1.790.958,44
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99071	5.355.419,45
MISE EN EQUIVALENCE			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		99073P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99023	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99033	
Amortissements		99043	
Écarts portés en résultats		99053	
Autres variations		99063	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99073	
ÉCARTS NÉGATIFS			
CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		99072P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99022	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99032	
Amortissements		99042	
Écarts portés en résultats		99052	
Autres variations		99062	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99072	
MISE EN EQUIVALENCE			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99074P	XXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99024	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99034	
Amortissements		99044	
Écarts portés en résultats		99054	
Autres variations		99064	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99074	

ÉTAT DES DETTES

(montants en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	CODES	EXERCICE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	108.999.124,92
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Établissements de crédit	8841	108.999.124,92
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	(42)	108.999.124,92
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	542.738.385,95
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Établissements de crédit	8842	542.738.385,95
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.366.313,38
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	8912	545.104.699,33
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.281.512.641,67
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	350.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Établissements de crédit	8843	931.512.641,67
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	1.281.512.641,67

ÉTAT DES DETTES (suite)

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
Dettes (ou partie des dettes) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION	9062	

RÉSULTATS

(montants en €)

PRODUITS	CODES	EXERCICE
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Gestionnaire de réseaux de gaz et d'électricité		1.020.995.025,22
Ventilation par marché géographique		
Belgique		1.020.995.025,22
<i>Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique</i>	99083	1.020.995.025,22
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL		
<i>Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale</i>		
Effectif moyen du personnel	90901	2.418
Ouvriers	90911	
Employés	90921	2.201
Personnel de direction	90931	217
Autres	90941	
Frais de personnel		
Rémunérations et charges sociales	99621	168.438.054,18
Pensions	99622	13.471.693,83
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99081	2.418
<i>Filiales consolidées par intégration proportionnelle</i>		
Effectif moyen du personnel	90902	
Ouvriers	90912	
Employés	90922	
Personnel de direction	90932	
Autres	90942	
Frais de personnel		
Rémunérations et charges sociales	99623	
Pensions	99624	
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99082	
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
<i>Ventilation des autres produits exceptionnels</i>		
<i>Ventilation des autres charges exceptionnelles</i>		
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
<i>Influence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice et de l'exercice précédent</i>		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION SUR LEURS ACTIFS PROPRES, POUR SÛRETÉ DE DETTES ET ENGAGEMENTS RESPECTIVEMENT :		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99092	744.605.555,09
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
Cautionnement en faveur des douanes et accises relatif à la perception de la cotisation d'énergie : 16.500,00 €		
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit : 1.192.700,00 €		
Garantie constituée vis-à-vis d'ORES dans le cadre du programme d'émission de billets de trésorerie et d'emprunts obligataires : 1.602.500.000,00 €		
ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION		
Sur base de la loi du 06 août 1993 relative aux pensions du personnel nommé des administrations locales, le groupe a un engagement de pension d'un montant de 6,9 millions € relatif à des anciens agents de l'intercommunale AIE repris par Electrabel le 1er juin 1991. De par le caractère régulé de notre activité, il a été décidé de prendre la charge annuelle de ces pensions au fur et à mesure de sa survenance.		

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour les entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble doivent également être mentionnées :

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES
AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

(montants en €)

ENTREPRISES LIÉES	CODES	EXERCICE
Immobilisations financières		
Participations et actions	9261	
Créances	9291	
A plus d'un an	9301	
A un an au plus	9311	
Placements de trésorerie	9321	
Actions	9331	
Créances	9341	
Dettes	9351	
A plus d'un an	9361	
A un an au plus	9371	
Garanties personnelles et réelles		
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	
Autres engagements financiers significatifs	9401	
Résultats financiers		
Produits des immobilisations financières	9421	
Produits des actifs circulants	9431	
Autres produits financiers	9441	
Charges des dettes	9461	
Autres charges financières	9471	
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION		
Immobilisations financières		
Participations et actions	9262	
Créances	9292	45.393.567,24
A plus d'un an	9302	
A un an au plus	9312	45.393.567,24
Dettes	9352	14.215.055,34
A plus d'un an	9362	
A un an au plus	9372	14.215.055,34

(montants en €)

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES
DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

EXERCICE

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble :

Néant

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVÉS NON EVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(montants en €)

EXERCICE

Le cas échéant, estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments

Swaps de couverture (notionnel de 744.605.555,09 €)

45.694.479,78

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

(montants en €)

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

CODES

EXERCICE

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants

99097

1.638.414,53

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

99098

(montants en €)

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

CODES

EXERCICE

Émoluments du (des) commissaire(s)

Émoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire

9505

42.875,00

Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation

95061

16.550,00

Missions de conseils fiscaux

95062

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

95063

Émoluments des personnes avec lesquelles le(s) commissaire(s) est lié (sont liés)

Émoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire

9507

Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation

95081

Missions de conseils fiscaux

95082

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

95083

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Règles d'évaluation

ACTIF

I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunt.

L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit du § 1^{er} de l'article 59 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées.

Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Pour ce qui nous concerne, les frais portés en compte sous cette rubrique sont relatifs aux frais d'émission de notre emprunt obligataire, ils sont amortis comme le propose la loi sur toute la durée de l'emprunt.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée. Selon l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 (art. 95, § 1^{er}), il faut distinguer :

- Les frais de recherche et développement
- Les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires
- Le goodwill

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation.

ORES a pris l'option de procéder à l'activation de frais de recherche et développement au titre d'immobilisations incorporelles.

Les frais de recherche et de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de recherche, de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- Les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus.
- Les coûts des instruments et matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles.
- Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances techniques et des brevets acquis en faisant l'objet de licences auprès de sources extérieures, au prix du marché, ainsi que les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet.
- Les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de recherche et développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires

- Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

Amortissements

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

- Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3
Raccordements - transformations	3
Raccordements - lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Équipement administratif (matériel informatique)	33

INSTALLATIONS GAZ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines / stations	3
Raccordements / branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Équipement administratif (matériel informatique)	33

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité des intercommunales mixtes wallonnes gestionnaires de distribution d'électricité et de gaz s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à ORES Assets d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 relatifs aux règles en matière de fixation et de contrôle du revenu total et de la marge bénéficiaire équitable, de la structure tarifaire générale, du solde entre les coûts et les recettes et des principes de base et procédures en matière de proposition et d'approbation des tarifs, du rapport et de la maîtrise des coûts par les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel (A.R.) en matière

de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : weighted average cost of capital ») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité qui disposaient d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l'option choisie par les intercommunales mixtes wallonnes.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$\text{RAB}_n = \text{iRAB} + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{mises hors service } n \text{ (b)}$$

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un Arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4, §1^{er} de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'iRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les 4 années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5, §1^{er} de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

Bien que les Arrêtés royaux de septembre 2008 aient été abrogés par la loi du 8 janvier 2012, les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2012 et 2013. Les tarifs 2012 ayant été prolongés en 2013, l'exercice 2013 est en effet à considérer comme un prolongement de la période régulatoire 2009-2012 pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la CREG sur base de ces principes.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (autres charges d'exploitation II.G.).

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (autres produits d'exploitation I.D.).

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2011, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couverte par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice.

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

X. COMPTES DE RÉGULARISATION

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondants à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES scrl) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes. (quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré)

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2013 devraient être récupérables via les tarifs futurs. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulatoires » auprès du marché.

PASSIF

XI. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

XII. DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

XIII. DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

XIV. COMPTES DE RÉGULARISATION

1. Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice
2. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2013 devraient être restitués au marché lors de la prochaine période régulatoire. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes. (quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Rapports des Commissaires

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour ce document, le lecteur est renvoyé au rapport figurant en pages 79 du présent document.



Avenue de Tervueren 313 Tervurenlaan
B - 1150 Bruxelles | Brussel
T +32 (0)2 772 03 30
F +32 (0)2 772 46 71
b.theunissen@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

ORES ASSETS SCRL
Avenue Jean Monnet 2
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
DE LA SOCIÉTÉ ORES ASSETS
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013**

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer
Agréé pour les Institutions Financières | Erkend voor de Financiële Instellingen | Für Finanzinstitute anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controledienst voor de Ziekenfondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Numéro d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHBE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Coopérative | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve vennootschap heeft
aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat

Boudewijn Callens^{1,2,4,5}
Roger Tiest⁵
Ludo Caris
Jean-Louis Prignon²
Philip Callens²

Réviseurs d'Entreprises agréés pour les Institutions Financières
Bedrijfsrevisoren erkend voor de Financiële Instellingen
Für Finanzinstitute anerkannte Belgische Wirtschaftsprüfer

Boudewijn Callens
Baudouin Theunissen^{3,4,5}
Cécile Theunissen

Réviseurs d'Entreprises agréés par l'Office du contrôle des mutualités
Bedrijfsrevisoren erkend door de Controledienst voor de ziekenfondsen
Von der Krankenkassenaufsicht anerkannte Belgische Wirtschaftsprüfer

Georges Spaenhoven
Martin Derycke
Pierre Bogaeys
Kris Waterschoot
Jan Van Brabant
Marc Maris
Ann De Ceuster
Ann Bekkers
Ken Snoels
Günther Adins
Serge Octave
Catherine Monsieur
Guy Meerbergen

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer

Jenny Putzeys
Paul Van den Bosch⁴

Conseil Fiscal | Belastingconsulent | Steuerberater

¹ Wirtschaftsprüfer (Deutschland)

² Agréé au Grand-Duché de Luxembourg | Erkend in het Groot-Hertogdom Luxemburg | Im Großherzogtum Luxemburg anerkannt

³ Commissaire aux Comptes (France)

⁴ Expert-comptable | Accountant

⁵ Professeur | Professor



Crowe Horwath.
Callens, Pirenne, Theunissen & C^o

member of Crowe Horwath International

Ores Assets scrl – 31.12.2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 3.861.380.940 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 85.604.732.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.



Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Nonobstant la déclaration sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les comptes transitoires, qui, comme exposé dans le rapport de gestion, comportent un montant de soldes régulateurs de € 86.440.740 à l'actif et de € 17.480.707 au passif. Ces comptes sont issus de montants à incorporer dans les tarifs des années futures. A partir du 1^{er} juillet 2014, la CWaPE deviendra compétente en matière de tarifs de distribution de l'énergie. La méthode et les modalités selon lesquelles les tarifs de distribution de l'énergie seront établis à partir du 1^{er} juillet 2014 ne sont pas encore officiellement connues. Toutefois, en février 2014, le Comité de direction de la CWaPE a déjà approuvé et publié deux actes préparatoires portant sur les méthodologies tarifaires qui s'appliqueront aux GRD pour la période 2015-2016. Ces actes préparatoires reprennent une disposition sur les soldes non gérables antérieurs à 2015. En conséquence, les comptes sont établis dans l'hypothèse de l'incorporation de ces montants dans les tarifs futurs.

Mention complémentaire

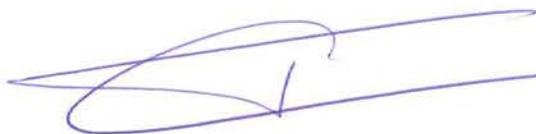
L'établissement et le contenu du rapport consolidé de gestion relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 8 mai 2014

Callens, Pirenne Theunissen & Co SCCRL,
Commissaire
Représentée par



Baudouin Callens
Réviseur d'entreprises



Baudouin Theunissen
Réviseur d'entreprises

4. Liste adjudicataires

Liste des contrats actifs 2013

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
1	ABT13196	TECONEX	SA	Fourniture d'accessoires pour câbles MT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
2	ABT1412401	TE CONNECTIVITY SOLUTIONS	SPRL	Fourniture d'accessoires pour câbles MT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
3	ACP0016109	VIGOTEC AKATHERM	NV		Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
4	ACP0016110	EMMER SERVICE	SPRL	Fourniture de transitions acier - PE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
5	ACP0016177	INFRATECH	SA	Fourniture de transitions acier - PE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
6	ACP0016397	SEPPELFRICKE ARMATUREN	GMBH	Fourniture de transitions acier - PE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
7	AFMWA14293	ANBUMA	SA	Fournitures d'accessoires en fonte malléable à coeur blanc	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
8	AGE14291	BREPOLS	NV	Fourniture d'agendas et calendriers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
9	AMR0016189	LANDIS & GYR	SA	Fourniture de compteurs télé-relevés électriques (AMR)	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
10	AMR0016193	CONTIGEA	SA	Fourniture de compteurs télé-relevés électriques (AMR)	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
11	ANB16407	BENNING BELGIUM		Fourniture d'armoires no-break	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
12	APE0115109	VIGOTEC AKATHERM	NV	Fourniture d'accessoires en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
13	APE0115177	INFRATECH	SA	Fourniture d'accessoires en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
14	APE0115302	GEORG FISCHER	NV	Fourniture d'accessoires en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
15	APE0215109	VIGOTEC AKATHERM	NV	Fourniture d'accessoires en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
16	APE0215302	GEORG FISCHER	NV	Fourniture d'accessoires en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
17	APE0215518	DYKA PIPE PLASTIC	SA	Fourniture d'accessoires en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
18	APE0315109	VIGOTEC AKATHERM	NV	Fourniture d'accessoires en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
19	APE0315302	GEORG FISCHER	NV	Fourniture d'accessoires en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
20	ARCHI17441	BUREAU D'ARCHITECTURE E VERHAEGEN	SA	Désignation d'un auteur de projet et services d'architecture en vue de la construction du nouveau bâtiment du siège social d'ORES scrl	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
21	ASRC36801	VANBREDA RISK & BENEFITS		Service d'assurance RC exploitation	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
22	ASRC36803	VANBREDA RISK & BENEFITS		Service d'assurance RC exploitation	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
23	ASRC36805	VANBREDA RISK & BENEFITS		Service d'assurance RC exploitation	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
24	ASRC36806	VANBREDA RISK & BENEFITS		Service d'assurance RC exploitation	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
25	ASRC36807	VANBREDA RISK & BENEFITS		Service d'assurance RC exploitation	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
26	ASRE36802	VANBREDA RISK & BENEFITS		Service d'assurance risques environnementaux	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
27	ASRE36804	VANBREDA RISK & BENEFITS		Service d'assurance risques environnementaux	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
28	ATA0017413	FLENZEN BUIZIEN FITTINGS (FBF)	BVBA	Fourniture d'accessoires pour canalisations en acier	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
29	BAANA3006A	ETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
30	BAANA3008A	GENETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
31	BAANA3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
32	BAANA3012A	Ets E. RONVEAUX	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
33	BAANA3047A	SAFALEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
34	BAANA3141A	K. VERSTRAETE & ZOON	NV	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
35	BAANA3164A	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
36	BIS1412423	PENNOIT - GROOTAERT	SA	Fourniture de boulonnerie et visserie	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
37	BOIWA13197	AUTOBAR BELGIUM	NV	Service de catering & distributeurs Vending	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
38	CBTWA14196	TECONEX	SA	Fourniture coffrets basse tension	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
39	CBTWA14292	GE INDUSTRIAL BELGIUM	SPRL	Fourniture coffrets basse tension	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
40	CCAN076389	MARI DANIEL	ETS	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
41	CCAN086390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
42	CCANA6385	DARDENNE Jean-Phillippe		Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
43	CCANA6388	CONINCK ET FILS	SA	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
44	CCANA6390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
45	CEB0016193	CONTIGEA	SA	Fourniture de compteurs électriques à budget	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
46	CECWA13189	LANDIS & GYR	SA	Fourniture de compteurs d'électricité et de gaz électroniques paramétrables à communication bidirectionnelle, ainsi que le support à la mise en oeuvre et à l'utilisation de ces compteurs durant la période de garantie	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
47	CFG12293	ANBUMA	SA	Fourniture de coffrets pré-équipés et testés pour réseau gaz	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
48	CHE1412423	PENNOIT - GROOTAERT	SA	Fourniture de boulonnerie et visserie	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
49	CHIO112195	BAUDOIN GROUP	NV	Fourniture de produits chimiques	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
50	CLE25300	ASSA ABLOY	NV	Fourniture de clés, de cylindres et de cadenas	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
51	CNYL14560	EMAS	SA	Fourniture de boulonnerie et visserie	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
52	COAWA21088	AIB VINCOTTE Belgium	ASBL	Service de contrôle des installations électriques (cabines, lignes, postes gaz ...) et visites d'inspection périodiques par un organisme agréé dans les provinces wallonnes	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
53	COE0015191	ELECOM	SA	Fourniture de compteurs électriques classe 2	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
54	COE0015193	CONTIGEA	SA	Fourniture de compteurs électriques classe 2	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
55	COE0015322	ISKRAEMECO BENELUX	NV	Fourniture de compteurs électriques classe 2	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
56	COG16192	IMBEMA BELGIUM	SA	Fourniture de compteurs gaz à membrane, rotatifs et à turbine	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
57	COG16193	CONTIGEA	SA	Fourniture de compteurs gaz à membrane, rotatifs et à turbine	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
58	COG16272	ELSTER	SA	Fourniture de compteurs gaz à membrane, rotatifs et à turbine	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
59	CORWA17418	POLYTEC	SA	Fourniture de système anti-corrosion pour le réseau gaz	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
60	COUWA14299	COURRIER SERVICE	SCRI	Service de transport du courrier interne entre les différents sites wallons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
61	CPENA12010	COFELY FABRICOM	SA	Travaux sur compteurs électriques - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
62	CPENA12071	WAUTHIER CTP	SA	Travaux sur compteurs électriques - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
63	CPENA12157	ABLEC	SPRL	Travaux sur compteurs électriques - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
64	CPGNA12006	ETEC	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
65	CPGNA12017	FODETRA	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
66	CPGNA12113	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	SPRL	Travaux sur compteurs gaz - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
67	CSB1W14006	ETEC	SA	Travaux de réparation des câbles téléphoniques dans toutes les régions wallonnes	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
68	CSB2W14006	ETEC	SA	Travaux de réparation des câbles téléphoniques dans toutes les régions wallonnes	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
69	CSE1412423	PENNOIT - GROOTAERT	SA	Fourniture de boulonnerie et visserie	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
70	DAI0912288	AUBAY PROMOTIC	SA	Documentation technique des applications techniques, géographiques et opérationnelles (Marché subséquent n°9 à l'accord-cadre CACSDAIWA09)	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
71	DAIWA11290	ACCENTURE	SA	Développement et maintenance d'une application clientèle	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
72	DFC16348	VANDENTEMPEL	BV	Fourniture et installation d'appareillage pour détection de défaut de câble	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
73	DFC22348	VANDENTEMPEL	BV	Fourniture et installation d'appareillage pour détection de défaut de câble	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
74	DIS0114196	TECONEX	SA	Fourniture de disjoncteurs de branchement	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
75	DIS0114292	GE INDUSTRIAL BELGIUM	SPRL	Fourniture de disjoncteurs de branchement	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
76	DIS0214196	TECONEX	SA	Fourniture de disjoncteurs de branchement	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
77	DIS0314292	GE INDUSTRIAL BELGIUM	SPRL	Fourniture de disjoncteurs de branchement	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
78	DPG16177	INFRATECH	SA	Fourniture et contrôle technique de détecteurs portables de gaz	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
79	ECENA13023	TEI	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
80	EDIWA13230	SCHNEIDER ELECTRIC	SA	Services d'entretien des disjoncteurs MT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
81	ELANA15095	BOIS & TRAVAUX	SA	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
82	ELANA15104	SATIN STEPHAN		Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
83	ERBNA12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
84	ERBNA12157	ABLEC	SPRL	Travaux de raccordement BT - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
85	ERBNA12006	ETEC	SA	Travaux de raccordement BT - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
86	ERSWA13212	ZENITEL BELGIUM	NV	Entretien des réseaux de radiocommunication synchrone	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
87	ESANA13005	ENGEMA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
88	ESANA13008	GENETEC	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
89	ESANA13017	FODETRA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
90	ESANA13050	SUDTRAFOR	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
91	ESPNA13008	GENETEC	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
92	ESPNA13014	TMS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
93	ESPNA13016	TFC	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
94	ESPNA13017	FODETRA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
95	ESPNA13162	HOTTON TRAVAUX	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
96	EXFWA14411	PETIT FREDERIC	SPRL	Services d'expertise forestière	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
97	EXTLO01115	COFELY SERVICES	SA	Fourniture et pose d'extincteurs à poudre	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
98	EXTLO02115	COFELY SERVICES	SA	Fourniture et pose d'extincteurs à poudre	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
99	F4X415369	MERCEDES KALSCHEUER LIEGE	SA	Fourniture de véhicules de type fourgon de MMA égale à 3,5 tonnes à 4 roues motrices	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
100	FAFS15196	TECONEX	SA	Fourniture d'armoires frontières et services auxiliaires	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
101	FASOU61554	VIGOTEC	NV	Fourniture et entretien de machines à souder des accessoires électrosoudables en polyéthylène	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
102	FCAB150256	CABLERIE D'EUPEN	SA	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
103	FCAB151228	B-CABLES	SA	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
104	FCAB151477	TELEC	SA	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
105	FCAB151825	NEXANS BENELUX	SA	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
106	FCAB157668	GENERAL CABLE CELCAT	SA	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
107	FCAB158717	NKT KABELS	GMBH	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
108	FCAG200272	ELSTER	SA	Fourniture de cabines de détente et de comptage (locaux compris)	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
109	FCAG204779	MEUNIER GROUP	SA	Fourniture de cabines de détente et de comptage (locaux compris)	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
110	FCGB200368	CONTIGEA	SA	Fourniture de compteurs de gaz à budget à parois déformables	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
111	FDPG12109	VIGOTEC AKATHERM	NV	Fourniture et contrôle technique de détecteurs portables de gaz	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
112	FELV15347	COMET	SA	Fourniture et maintenance d'élévateurs à nacelle	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
113	FENE310371	ENI GAS & POWER	SA	Fourniture d'électricité pour obligations de service public et consommations propres en 2012 et 2013	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
114	FENE311589	ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS	SA	Fourniture de gaz pour obligations de service public et consommations propres en 2012 et 2013	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
115	FEPE310371	ENI GAS & POWER	SA	Fourniture d'électricité pour compensation des pertes de 2011 à 2013	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
116	FIEPW15320	ETILUX	SA	Fourniture d'identifiants d'ouvrages d'éclairage public dans toutes les provinces wallonnes	Procédure négociée sans publicité - Secteurs classiques
117	FMCNA16084	LAURENTY	SA	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
118	FMCNA16404	STIPA	SPRLU	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
119	FMT8012207	SCHNEIDER ELECTRIC	SA	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
120	FMT9004898	SIEMENS	SA	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
121	FMT9012303	LITHOBETON	NV	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
122	FMT9012403	SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY France	SA	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
123	FORWA15171	FODETRA-DIERICKX	Société Momentanée	Travaux de forages dirigés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
124	FORWA15242	GEFOR	SPRL	Travaux de forages dirigés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
125	FORWA15319	FORDIBEL	SPRL	Travaux de forages dirigés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
126	FOUT100564	EMMER SERVICE	SPRL	Fourniture d'outillage	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
127	FOUT100665	GALLER METALEN	NV	Fourniture d'outillage	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
128	FOUT100751	TECONEX	SA	Fourniture d'outillage	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
129	FOUT109841	INFRATECH	SA	Fourniture d'outillage	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
130	FOUT111466	SICAME BENELUX	NV	Fourniture d'outillage	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
131	FOUT113683	UFttools	BVBA	Fourniture d'outillage	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
132	FOUT113684	JANSSENS	NV	Fourniture d'outillage	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
133	FOUT113685	CYNERPRO	NV	Fourniture d'outillage	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
134	FPE1000256	KABELWERK EUPEN AG	NV	Fourniture de tubes en polyéthylène et accessoires	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
135	FPE1000518	DYKA PIPE PLASTIC	SA	Fourniture de tubes en polyéthylène et accessoires	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
136	FRPF900751	TECONEX	SA	Fourniture de fusibles BT	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
137	FRPF914582	GE INDUSTRIAL BELGIUM	SPRL	Fourniture de fusibles BT	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
138	FTA0115284	ATELIER DERUELLE	SA	Service de filetage de tubes acier et confection rampes gaz	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
139	FTA0215284	ATELIER DERUELLE	SA	Service de filetage de tubes acier et confection rampes gaz	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
140	FUS0014191	ELECOM	SA	Fourniture de fusibles BT & MT	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
141	FUS0014196	TECONEX	SA	Fourniture de fusibles BT & MT	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
142	FUS0017196	TECONEX	SA	Fourniture de fusibles BT et MT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
143	FUS0017292	GE INDUSTRIAL BELGIUM	SPRL	Fourniture de fusibles BT et MT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
144	GBAAU10115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
145	GBAFE10115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
146	GBALO08131	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
147	GBAMU10115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
148	GBATA10115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
149	GOL1412272	ELSTER	SA	Fourniture du matériel, montage et mise en service des installations complètes pour assurer la télé-relève des compteurs de gaz enregistrant une consommation supérieure à 1.000.000 m ³ par an	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
150	GOL1434272	ELSTER	SA	Fourniture du matériel, montage et mise en service des installations complètes pour assurer la télé-relève des compteurs de gaz enregistrant une consommation supérieure à 1.000.000 m ³ par an	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
151	GRBNA12006	ETEC	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
152	GRBNA12017	FODETRA	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
153	GRBNA12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
154	GSAWA17089	CONTROLE INDUSTRIEL BELGE	ASBL	Service de gestion des sites d'antennes par un service externe de contrôle technique	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
155	HAANA13141	K. VERSTRAETE & ZOON	NV	Travaux aériens MT - 6kV à 15kV - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
156	HAANA13314	R.E.F.E.	Société Momentanée	Travaux aériens MT - 6kV à 15kV - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
157	HY1LO09208	INITIAL TEXTILES	SA	Appareils sanitaires - tapis... loyers finances	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
158	HY2LO09208	INITIAL TEXTILES	SA	Appareils sanitaires - tapis... loyers RH	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
159	ICD0311228	ELECTRO ENGINEERING JANSEN	SPRL	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV)	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
160	ICD0411230	SCHNEIDER ELECTRIC	SA	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV)	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
161	ICD0611230	SCHNEIDER ELECTRIC	SA	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV)	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
162	INFWA09219	IRIS CLEANING SERVICES	SA	Service d'entretien PC	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
163	INO0115177	INFRATECH	SA	Fourniture de produits en inox, protections de bandes inox, embases et outils spécifiques	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
164	INO0215315	SADINTER- SOGECOMEX	NV	Fourniture gaines de protection pour remontées aéro-souterraines	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
165	ITC17412	SWISTEC	GMBH	Fourniture et mise en service d'injections de télécommande centralisée	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
166	ITC17431	SWISTEC	GMBH	Fourniture et mise en service d'injections de télécommande centralisée	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
167	LAANA3008A	GENETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
168	LAANA3345A	VEKAN	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
169	LAM0015342	PHILIPS BELGIUM	SA	Fourniture de lampes pour l'éclairage public	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
170	LAXNA6008	GENETEC	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - région de Namur	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
171	LAXNA6010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - région de Namur	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
172	MDIWA12268	BELGACOM	SA	Mobile device (PC renforcés)	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
173	NBR17425	AUTOMATION	SA	Fourniture de no-break	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
174	NETLO08203	EUROCLEAN	SA	Service de nettoyage Loyers Finances	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
175	NETNA08203	EUROCLEAN	SA	Service de nettoyage Loyers RH	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
176	PCE0116199	Etablissements BOUTON	SPRL	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
177	PCE0216199	Etablissements BOUTON	SPRL	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
178	PICBW09506	PRINTOMAT	SCRL	Pose et fourniture de lettrage sur véhicules	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
179	POT0013210	BELGIAN POLES MANUFACTURERS	Société Momen-tanée	Fourniture de poteaux en béton précontraint	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
180	RCPWA19353	ATOS Belgium	SA	Services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
181	RCPWA19367	ATOS WORLDLINE (BANKSYS)	SA	Services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
182	RCPWAL2353	ATOS BELGIUM	SA	Services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
183	RCPWAL2367	ATOS WORLDLINE (BANKSYS)	SA	Services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
184	REG0115177	INFRATECH	SA	Fourniture de régulateurs et d'écriteurs	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
185	REG0215192	IMBEMA BELGIUM	SA	Fourniture de régulateurs et d'écriteurs	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
186	REG0315192	IMBEMA BELGIUM	SA	Fourniture de régulateurs et d'écriteurs	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
187	REI1501188	IURIS-LINK	CVBA	Services de recouvrement d'impayés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
188	REI1502187	CONTENTIA	SA	Services de recouvrement d'impayés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
189	REI1503187	CONTENTIA	SA	Services de recouvrement d'impayés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
190	REI1504187	CONTENTIA	SA	Services de recouvrement d'impayés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
191	REI1505187	CONTENTIA	SA	Services de recouvrement d'impayés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
192	REI1506187	CONTENTIA	SA	Services de recouvrement d'impayés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
193	REI1507187	CONTENTIA	SA	Services de recouvrement d'impayés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
194	REI1508187	CONTENTIA	SA	Services de recouvrement d'impayés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
195	REI1509188	IURIS-LINK	CVBA	Services de recouvrement d'impayés	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
196	REPNA11006	ETEC	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région de Namur	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
197	REPNA11008	GENETEC	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région de Namur	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
198	REPNA11010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région de Namur	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
199	REPNA11164	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région de Namur	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
200	REPNA2010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région de Namur	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
201	REPNA2071	WAUTHIER CTP	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région de Namur	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
202	RTC0112308	WOODWARD KEMPEN	GMBH	Fourniture de relais de protection	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
203	RTC0212224	SIEMENS	SA	Fourniture de relais de protection	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
204	RTC0513189	LANDIS & GYR	SA	Fourniture de récepteurs de télécommande centralisée	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
205	SGBA-MO7115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
206	SGBANA7115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
207	SGBAST3115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
208	SLGENA2148	GROUP V.D.R.T.	SA	Service de location de groupes électrogènes - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
209	TAC0017354	BG PIPE	SA	Fourniture de tubes acier	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
210	TAC0017355	INDUTUBE	SA	Fourniture de tubes acier	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
211	TAC0017356	SOCOTUB	SARL	Fourniture de tubes acier	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
212	TBT0015191	ELECOM	SA	Fourniture d'armoires BT, tableaux BT et réglettes	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
213	TBT0015194	JEAN MULLER	GMBH	Fourniture d'armoires BT, tableaux BT et réglettes	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
214	TBT0015196	TECONEX	SA	Fourniture d'armoires BT, tableaux BT et réglettes	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
215	TBT0015292	GE INDUSTRIAL BELGIUM	SPRL	Fourniture d'armoires BT, tableaux BT et réglettes	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
216	TELWA16268	BELGACOM	SA	Services de communications fixes et mobiles	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
217	THR17196	TECONEX	SA	Fourniture de composants thermoretractables pour accessoires de cables BT et protection anti-faune	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
218	THR17285	EMAS	SA	Fourniture de composants thermoretractables pour accessoires de cables BT et protection anti-faune	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
219	THR17421	TE CONNECTIVITY SOLUTIONS	SPRL	Fourniture de composants thermoretractables pour accessoires de cables BT et protection anti-faune	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
220	TIF14103	ATELIER DERUELLE	SA	Fourniture de boulonnerie et visserie	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
221	TOPWA14161	H&H	SA	Service de topographie planimétrique	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
222	TOPWA14317	GEOCAD	SPRL	Service de topographie planimétrique	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
223	TOPWA14318	GRD CONSULT	SPRL	Service de topographie planimétrique	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
224	TPE0115177	INFRATECH	SA	Fourniture de tubes en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
225	TPE0115256	CABLERIE D'EUPEN SA		Fourniture de tubes en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
226	TPE0215256	CABLERIE D'EUPEN SA		Fourniture de tubes en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
227	TPE0215518	DYKA PIPE PLASTIC SA		Fourniture de tubes en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
228	TPE0315177	INFRATECH SA		Fourniture de tubes en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
229	TPE0315518	DYKA PIPE PLASTIC SA		Fourniture de tubes en PE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
230	TRA0014215	IEO TRANS-FORMATOREN	BV	Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
231	TRA0014224	SIEMENS SA		Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
232	TRA0014247	CG POWER SYSTEMS BELGIUM	NV	Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
233	TRA0014248	ABB SA		Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
234	TRA0014249	FRANCE TRANSFO SAS		Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
235	TRA0014250	SADINTER NV		Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
236	TRA0017215	IEO TRANS-FORMATOREN	BV	Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
237	TRA0017224	SIEMENS SA		Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
238	TRA0017247	CG POWER SYSTEMS BELGIUM	NV	Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
239	TRA0017248	ABB SA		Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
240	TRA0017250	SADINTER	NV	Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
241	TRA0017417	FRANCE TRANSFO	SAS	Fourniture de transformateurs de distribution	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
242	TRP14177	INFRATECH	SA	Fourniture de trapillons en fonte ou synthétiques	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
243	VAC13110	EMMER SERVICE	SPRL	Fourniture de robinets en acier pour réseaux gaz	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
244	VAC13280	SODECO VALVES BELGIUM	NV	Fourniture de robinets en acier pour réseaux gaz	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
245	VCG0016109	VIGOTEC AKATHERM	NV	Fourniture de robinets compteurs gaz	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
246	VCG0016397	SEPPELFRICKE ARMATUREN	GMBH	Fourniture de robinets compteurs gaz	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
247	VCG0016398	INOFER PRODUCTIONS	SPRL	Fourniture de robinets compteurs gaz	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
248	VDI13938	LAMBERT & CO	SA	Fourniture de véhicules pour équipement laboratoire	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
249	VEHB601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
250	VEHE601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
251	VEHF601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
252	VEHL601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
253	VEHM601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
254	VEHN601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
255	VEHS601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
256	VEHT601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
257	VEHV601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
258	VEHX601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
259	VEHY601659	AXUS BELGIUM	SA	Service gestion flotte véhicules utilitaires	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
260	VIS1412423	PENNOIT - GROOTAERT	SA	Fourniture de boulonnerie et visserie	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
261	VPE0014109	VIGOTEC AKATHERM	NV	Fourniture de robinets en polyéthylène	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
262	VPE0014177	INFRATECH	SA	Fourniture de robinets en polyéthylène	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
263	VPE0014302	GEORG FISCHER	NV	Fourniture de robinets en polyéthylène	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
264	VUT15333	PEUGEOT Belgique Luxembourg	SA	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est inférieure ou égale à 3,5 T	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
265	VUT15334	FIAT GROUP AUTOMOBILES BELGIUM	SA	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est inférieure ou égale à 3,5 T	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
266	WSNET-CHR6784	ISS	SA	Service de nettoyage Fermette	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
267	XGBCHR3115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
268	XGBCHR3116	ISS	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
269	XGBMAR3115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
270	XGBMOR3115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
271	XGBMOR6784	IRIS CLEANING SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
272	XGBVER4115	COFELY SERVICES	SA	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
273	XRBN12006	ETEC	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
274	XRBN12171	FODETRA-DIERICKX	Société Momentanée	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
275	XSANA3009A	JEROUVILLE	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
276	XSANA3014A	TMS	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
277	XSANA3017A	FODETRA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
278	XSANA3064A	HYDROGaz	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
279	XSANA3113A	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	SPRL	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
280	XSANA3162A	HOTTON TRAVAUX	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
281	XSANA3337A	A.G.E.C. CONSTRUCT	SPRL	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
282	XSBNA12006	ETEC	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
283	XSBNA12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
284	XSBNA12016	TFC	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
285	XSBNA12064	HYDROGaz	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
286	XSBNA12156	FJC-METUBEL	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Namur	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
287	XSPNA3014P	TMS	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
288	XSPNA3017P	FODETRA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
289	XSPNA3337P	A.G.E.C. CONSTRUCT	SPRL	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Namur	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
290	BAACH3006A	ETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
291	BAACH3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
292	BAACH3047A	SAFALEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
293	BAACH3164A	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
294	BAACH3344A	INT (INDUSTRIE NOUVELLES TECHNOLOGIES)	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
295	BAA-MO3006A	ETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
296	BAA-MO3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
297	BAA-MO3164A	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
298	BAATA3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
299	BAATA3023A	TEI	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
300	BAATA3054A	VANO-ELECTRO	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
301	BAATA3164A	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
302	CCACH6221	AQUAENERGIA	SA	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
303	CCACH6387	SK HOME CONSTRUCT	SPRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
304	CCACH6388	CONINCK ET FILS	SA	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
305	CCACH6389	MARI DANIEL	ETS	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
306	CCAM046390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
307	CCAM056390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
308	CCAM066390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
309	CCAT016390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
310	CCAT026390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
311	CCAT036390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
312	CONLZ15447	INTERCONSTRUCT - STRABAG	Société Momentanée	Marché de conception et construction (design&build) d'un bâtiment administratif à Leuze	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
313	CPECH12164	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux sur compteurs électriques - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
314	CPEMO12023	TEI	SA	Travaux sur compteurs électriques - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
315	CPEMO12041	LITHOBETON	NV	Travaux sur compteurs électriques - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
316	CPEMO12164	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux sur compteurs électriques - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
317	CPEMO12168	CLE	SPRL	Travaux sur compteurs électriques - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
318	CPETM12023	TEI	SA	Travaux sur compteurs électriques - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
319	CPETM12164	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux sur compteurs électriques - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
320	ECECH13023	TEI	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
321	ECECH13079	TASIAUX	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
322	ECOMO13023	TEI	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
323	ECETM13023	TEI	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
324	ECPCH3010P	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dont la longueur de tranchées est inférieure ou égale à 200 m dans la région de Charleroi dans le cadre du système de qualification WQESAWA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
325	ECPMO3051P	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dont la longueur de tranchées est inférieure ou égale à 200 m dans la région de La Louvière/Mons dans le cadre du système de qualification WQESAWA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
326	ECPTA3046P	PLATTEAU CONDUITES	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dont la longueur de tranchées est inférieure ou égale à 200 m dans la région de Tournai dans le cadre du système de qualification WQESAWA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
327	ELAHT15095	BOIS & TRAVAUX	SA	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - province du Hainaut	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
328	ERBCH12006	ETEC	SA	Travaux de raccordement BT - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
329	ERBCH12157	ABLEC	SPRL	Travaux de raccordement BT - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
330	ERBMO12006	ETEC	SA	Travaux de raccordement BT - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
331	ERBMO12041	LITHOBETON	NV	Travaux de raccordement BT - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
332	ERBMO12168	CLE	SPRL	Travaux de raccordement BT - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
333	ERBTM12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
334	ERBTM12035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de raccordement BT - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
335	ES1TO3050A	SUDTRAFOR	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou gaines pour fibres optiques pour le parc éolien de Tourpes sur base du système de qualification WQESAWA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
336	ES2TO3050A	SUDTRAFOR	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou gaines pour fibres optiques pour le parc éolien de Tourpes sur base du système de qualification WQESAWA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
337	ESACH13006	ETEC	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
338	ESACH13010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
339	ESACH13014	TMS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
340	ESACH13015	CAPPAL	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
341	ESACH13025	ETWAL	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
342	ESACH13028	COLLIGNON ENG	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
343	ESACH13037	ECODI	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
344	ESAMO13017	FODETRA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
345	ESAMO13032	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
346	ESAMO13037	ECODI	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
347	ESAMO13046	PLATTEAU CONDUITES	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
348	ESAMO13051	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
349	ESAMO13064	HYDROGaz	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
350	ESATA13017	FODETRA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
351	ESATA13032	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
352	ESATA13046	PLATTEAU CONDUITES	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
353	ESATA13051	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
354	ESPCH13017	FODETRA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
355	ESPCH13025	ETWAL	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
356	ESPCH13174	ELECTRO-MONTAGE	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
357	ESPMO13032	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
358	ESPMO13174	ELECTRO-MONTAGE	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
359	ESPTA13051	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
360	ESPTA13174	ELECTRO-MONTAGE	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
361	FEPE301616	ELECTRABEL	SA	Fourniture d'électricité pour compensation des pertes de 2011 à 2013	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
362	FENE311657	EDF LUMINUS	SA	Fourniture de gaz pour obligations de service public et consommations propres en 2012 et 2013	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
363	FMCC16084	LAURENTY	SA	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
364	FMCC16404	STIPA	SPRLU	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
365	FMCMO16404	STIPA	SPRLU	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - Région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
366	FMCTA16403	GALAND ETIENNE		Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - Région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
367	FMCTA16404	STIPA	SPRLU	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - Région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
368	HAAMO12006	ETEC	SA	Travaux aériens MT - 6kV à 15kV - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
369	HAAOU13054	VANO-ELECTRO	SA	Travaux aériens MT - 6kV à 15kV - régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
370	HAAOU13314	R.E.F.E.	Société Momen-tanée	Travaux aériens MT - 6kV à 15kV - régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
371	LAACH3006A	ETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
372	LAAMO3006A	ETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
373	LAATA3023A	TEI	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
374	LAATA3054A	VANO-ELECTRO	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région de Tournai	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
375	LAXHT6006	ETEC	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - régions de Charleroi, La Louvière/ Mons et Tournai	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
376	LAXHT6008	GENETEC	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - régions de Charleroi, La Louvière/ Mons et Tournai	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
377	LAXHT6023	TEI	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - régions de Charleroi, La Louvière/ Mons et Tournai	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
378	MOPMO294	ALGECO	SA	Services pour la location de modules préfabriqués à l'usage de bureaux pour le site de Strépy-Bracquegnies	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
379	POD-BAL13415	PAUL MATHIEU	SA	Travaux de construction d'un bâtiment du poste déporté à Ath	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
380	SLGECH2148	GROUP V.D.R.T.	SA	Service de location de groupes électrogènes - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
381	SLGEMO2148	GROUP V.D.R.T.	SA	Service de location de groupes électrogènes - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
382	SLGETM2149	DUTRY POWER	NV	Service de location de groupes électrogènes - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
383	TPOAN5023	TEI	SA	Travaux pour l'installation d'équipements électriques dans le poste HT dans la ville d'Antoing sur base du système de qualification WQPOWA15	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
384	TPOAT3077	HEINEN	SA	Travaux d'installation d'équipements électriques dans le poste HT "Balette" de Ath (commune de Ath) sur base du système de qualification WQPOWA15	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
385	TPOFO2022	NIZET ENTREPRISE	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans le poste HT de Fontaine-L'Evêque sur base du système de qualification WQPOWA15	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
386	TPOFO3023	TEI	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans le poste HT de Fontaine-L'Evêque sur base du système de qualification WQPOWA15	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
387	TPOMI5022	NIZET ENTREPRISE	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans le poste HT de Maisières (Commune de Mons) sur base du système de qualification WQPOWA15	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
388	TPOMS3022	NIZET ENTREPRISE	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans le poste HT de Montignies sur base du système de qualification WQPOWA15	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
389	TPOOB3007	COFELY FABRICOM	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans le poste HT d'Obourg (commune de Mons) sur base du système de qualification WQPOWA15	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
390	VPL0114303	RENAULT V.I. BELGIQUE	SA	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
391	VPL0214301	IVECO BELGIUM	SA	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
392	XCPMO3017P	FODETRA	SA	Travaux de pose de conduites gaz ou poses mixtes (conduites gaz ou conduites gaz et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dont la longueur de tranchées est < ou = à 200 m dans la région de La Louvière - Mons s/base WQXSAWA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
393	XCPMO3032P	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Travaux de pose de conduites gaz ou poses mixtes (conduites gaz ou conduites gaz et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dont la longueur de tranchées est < ou = à 200 m dans la région de La Louvière - Mons s/base WQXSAWA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
394	XR BCH12007	COFELY FABRICOM	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
395	XR BCH12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
396	XR BCH12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
397	XR BCH12171	FODETRA-DIERICKX	Société Momen-tanée	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
398	XR BMO12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
399	XR BMO12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
400	XRBTM12034	TRAXECO	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
401	XRBTM12035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
402	XRBTM12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
403	XRBTM12171	FODETRA-DIERICKX	Société Momentanée	Travaux de raccordement BT+gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
404	XSACH3006A	ETEC	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
405	XSACH3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
406	XSACH3014A	TMS	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
407	XSACH3015A	CAPPAL	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
408	XSACH3017A	FODETRA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
409	XSACH3039A	GREBAT	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
410	XSACH3113A	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	SPRL	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
411	XSACH3162A	HOTTON TRAVAUX	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
412	XSACH3221A	AQUAENERGIA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
413	XSAMO3006A	ETEC	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
414	XSAMO3015A	CAPPAL	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
415	XSAMO3017A	FODETRA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
416	XSAMO3032A	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
417	XSAMO3046A	PLATTEAU CONDUITES	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
418	XSAMO3051A	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
419	XSAMO3162A	HOTTON TRAVAUX	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
420	XSATA3017A	FODETRA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Tournai	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
421	XSATA3032A	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Tournai	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
422	XSATA3046A	PLATTEAU CONDUITES	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Tournai	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
423	XSATA3051A	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région de Tournai	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
424	XSBCH12017	FODETRA	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
425	XSBCH12064	HYDROGaz	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
426	XSBCH12156	FJC-METUBEL	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
427	XSBEH12006	ETEC	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
428	XSBEH12025	ETWAL	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
429	XSBMO11015	CAPPAL	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans la région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
430	XSBMO11017	FODETRA	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans la région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
431	XSBMO11156	FJC-METUBEL	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans la région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
432	XSBTA11034	TRAXECO	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
433	XSPCH3006P	ETEC	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
434	XSPCH3010P	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
435	XSPCH3014P	TMS	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
436	XSPCH3017P	FODETRA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
437	XSPCH3025P	ETWAL	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
438	XSPCH3039P	GREBAT	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
439	XSPCH3113P	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	SPRL	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
440	XSPCH3162P	HOTTON TRAVAUX	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
441	XSPCH3221P	AQUAENERGIA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Charleroi	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
442	XSPMO3025P	ETWAL	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
443	XSPMO3046P	PLATTEAU CONDUITES	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
444	XSPMO3051P	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
445	XSPMO3174P	ELECTRO-MONTAGE	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de La Louvière/ Mons	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
446	XSPTA3051P	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région de Tournai	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
447	CPGCH12006	ETEC	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
448	CPGCH12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
449	CPGCH12017	FODETRA	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
450	CPGCH12025	ETWAL	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
451	CPGCH12113	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	SPRL	Travaux sur compteurs gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
452	CPGMO12006	ETEC	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
453	CPGMO12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
454	CPGMO12017	FODETRA	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
455	CPGMO12025	ETWAL	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
456	CPGMO12032	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
457	CPGMO12035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux sur compteurs gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
458	CPGMO12113	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	SPRL	Travaux sur compteurs gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
459	CPGTM12017	FODETRA	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
460	CPGTM12034	TRAXECO	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
461	CPGTM12035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux sur compteurs gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
462	CPGTM12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux sur compteurs gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
463	GRBCH12006	ETEC	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
464	GRBCH12007	COFELY FABRICOM	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
465	GRBCH12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
466	GRBCH12017	FODETRA	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
467	GRBCH12025	ETWAL	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
468	GRBCH12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
469	GRBCH12323	SODRAEP	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
470	GRBMO12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
471	GRBMO12017	FODETRA	SA	Travaux de raccordement gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
472	GRBMO12025	ETWAL	SA	Travaux de raccordement gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
473	GRBMO12032	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Travaux de raccordement gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
474	GRBMO12113	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	SPRL	Travaux de raccordement gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
475	GRBMO12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux de raccordement gaz - région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
476	GRBTM12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
477	GRBTM12034	TRAXECO	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
478	GRBTM12035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de raccordement gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
479	GRBTM12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux de raccordement gaz - région de Wallonie Picarde	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
480	XSAHT14032	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Travaux d'extension de canalisations gaz dans les régions de La Louvière - Mons, Tournai et Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
481	BAAEM3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - district d'Eupen-Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
482	BAAEM3140A	LEMAIRE ANDRE	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - district d'Eupen-Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
483	BAAEM3344A	INT (INDUSTRIE NOUVELLES TECHNOLOGIES)	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - district d'Eupen-Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
484	CCAEM6221	AQUAENERGIA	SA	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
485	CCAEM6383	BOUWERKEN DE RAEDT NV - SERCK NV	Société Momentanée	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
486	CCAEM6386	PAGNOULLE GEORGES CONSTRUCTIONS	SPRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
487	CPEEM12140	LEMAIRE ANDRE	SA	Travaux sur compteurs électriques - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
488	ECELG13073	Ets VERHULST	SPRL	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT - région de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
489	ELALG15104	SATIN STEPHAN		Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
490	ELALG15267	KRINKELS	SA	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
491	ELALG15309	S.F.R.	SA	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
492	ERBEM12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
493	ERBEM12140	LEMAIRE ANDRE	SA	Travaux de raccordement BT - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
494	ESAEM13038	ROGER GEHLEN	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - district d'Eupen-Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
495	ESAEM13040	LEJEUNE & FILS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - district d'Eupen-Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
496	ESAEM13045	NELLES FRERES	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - district d'Eupen-Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
497	ESPEM13038	ROGER GEHLEN	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
498	ESPEM13040	LEJEUNE & FILS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
499	ESPEM13045	NELLES FRERES	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
500	ESPEM13074	CROSSET LEON (ETS)	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
501	FMCEM16084	LAURENTY	SA	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
502	HAALG13007	COFELY FABRICOM	SA	Travaux aériens MT - 6kV à 15kV - région de Liège	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
503	HAALG13314	R.E.F.E.	Société Momentanée	Travaux aériens MT - 6kV à 15kV - région de Liège	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
504	LAAEM3140A	LEMAIRE ANDRE	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - district d'Eupen/Malmedy	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
505	REPEM11154	Ets JACOBS	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - district d'Eupen/Malmedy	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
506	REPEM2140	LEMAIRE ANDRE	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - district d'Eupen/Malmedy	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
507	REPEM2338	YVAN PAQUE-VSE	Société Momentanée	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - district d'Eupen/Malmedy	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
508	SLGELG2180	DUTRY POWER LUX	SA	Service de location de groupes électrogènes - région de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
509	TPOBE3007	COFELY FABRICOM	SA	Travaux pour l'installation d'équipements électriques dans le poste HT dans la ville de Bévercé sur base du système de qualification WQPOWA15	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
510	XSBEM12038	ROGER GEHLEN	SA	Défauts de câbles + Pose de câbles <= à 200 m dans la région de LIEGE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
511	XSBEM12140	LEMAIRE ANDRE	SA	Défauts de câbles + Pose de câbles <= à 200 m dans la région de LIEGE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
512	BAALX3005A	ENGEMA	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
513	BAALX3008A	GENETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
514	BAALX3012A	Ets E. RONVEAUX	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
515	CCAX116432	THIRY Alain		Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
516	CCAX126390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
517	CCAX136390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
518	CPELX12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux sur compteurs électriques - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
519	ECELX13073	Ets VERHULST	SPRL	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
520	ECELX13077	HEINEN	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
521	ELALX15100	LA LORRAINE	SCRL	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
522	ELALX15104	SATIN STEPHAN		Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
523	ELALX15267	KRINKELS	SA	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
524	ELALX15309	S.F.R.	SA	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
525	ERBLX12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
526	ERBLX12140	LEMAIRE ANDRE	SA	Travaux de raccordement BT - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
527	ESALX13005	ENGEMA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
528	ESALX13028	COLLIGNON ENG	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
529	ESALX13040	LEJEUNE & FILS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
530	ESALX13050	SUDTRAFOR	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
531	ESALX13081	TRTC BONFOND FILS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
532	ESALX13152	DEVRESSE	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
533	ESALXS3028	COLLIGNON ENG	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
534	ESPLX13005	ENGEMA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
535	ESPLX13028	COLLIGNON ENG	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
536	ESPLX13040	LEJEUNE & FILS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
537	ESPLX13050	SUDTRAFOR	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
538	ESPLX13152	DEVRESSE	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
539	FMCLX16084	LAURENTY	SA	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - Région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
540	HAALX13314	R.E.F.E.	Société Momen-tanée	Travaux aériens MT - 6kV à 15kV - région du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
541	LAALX3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
542	REPLX11008	GENETEC	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Luxembourg	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
543	REPLX11010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Luxembourg	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
544	REPLX11154	Ets JACOBS	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Luxembourg	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
545	SLGELX2180	DUTRY POWER LUX	SA	Service de location de groupes électrogènes - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
546	XRBLX12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
547	XSALX3009A	JEROUVILLE	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
548	XSALX3017A	FODETRA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
549	XSALX3050A	SUDTRAFOR	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
550	XSALX3162A	HOTTON TRAVAUX	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
551	XSBXL12026	PAQUE YVAN	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
552	XSBXL12028	COLLIGNON ENG	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région du Luxembourg	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
553	XSPLX3009P	JEROUVILLE	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
554	XSPLX3028P	COLLIGNON ENG	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
555	XSPLX3152P	DEVRESSE	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
556	BAALG3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - district de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
557	BAALG3026A	PAQUE YVAN	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - district de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
558	BAALG3154A	Ets JACOBS	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - district de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
559	BAAVE3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
560	BAAVE3154A	Ets JACOBS	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
561	BCAVE3154A	Ets JACOBS	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
562	CCAV096386	PAGNOULLE GEORGES CONSTRUCTIONS	SPRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
563	CCAV106390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
564	CPEVE12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux sur compteurs électriques - district de Liège-Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
565	CPEVE12140	LEMAIRE ANDRE	SA	Travaux sur compteurs électriques - district de Liège-Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
566	ERBVE12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT - district de Liège-Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
567	ERBVE12140	LEMAIRE ANDRE	SA	Travaux de raccordement BT - district de Liège-Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
568	ESALG13076	WILKIN	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - district de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
569	ESALG13081	TRTC BONFOND FILS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - district de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
570	ESAVE13040	LEJEUNE & FILS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
571	ESAVE13162	HOTTON TRAVAUX	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
572	ESPLG13076	WILKIN	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - district de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
573	ESPLG13081	TRTC BONFOND FILS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - district de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
574	ESPVE13040	LEJEUNE & FILS	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
575	ESPVE13074	CROSSET LEON (ETS)	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
576	ESPVE13076	WILKIN	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
577	FMCLV16084	LAURENTY	SA	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - district de Liège-Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
578	LAALG3026A	PAQUE YVAN	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - district de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
579	LAAVE3154A	Ets JACOBS	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
580	LAXLG6026	PAQUE YVAN	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - région de Liège	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
581	REPLG11010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - district de Liège-Verviers	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
582	REPLG11154	Ets JACOBS	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - district de Liège-Verviers	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
583	REPLG2154	Ets JACOBS	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - district de Liège-Verviers	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
584	REPLG2338	YVAN PAQUE-VSE	Société Momentanée	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - district de Liège-Verviers	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
585	XSBLG12081	TRTC BONFOND FILS	SA	Défauts de câbles + Pose de câbles <= à 200 m dans la région de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
586	XSBLG12154	Ets JACOBS	SA	Défauts de câbles + Pose de câbles <= à 200 m dans la région de Liège	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
587	XSBVE12076	WILKIN	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans le district de Verviers	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
588	BAABW3006A	EETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
589	BAABW3007A	COFELY FABRICOM	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
590	BAABW3008A	GENETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
591	BAABW3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
592	BAABW3141A	K. VERSTRAETE & ZOON	NV	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
593	BAABW3164A	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
594	CCABW6221	AQUAENERGIA	SA	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
595	CCABW6387	SK HOME CONSTRUCT	SPRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
596	CCABW6388	CONINCK ET FILS	SA	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
597	CCABW6390	ALPES 2100	SCRL	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
598	CPEBW12006	EETEC	SA	Travaux sur compteurs électriques - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
599	CPEBW12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux sur compteurs électriques - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
600	CPEBW12071	WAUTHIER CTP	SA	Travaux sur compteurs électriques - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
601	CPEBW12164	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux sur compteurs électriques - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
602	CPECH12157	ABLEC	SPRL	Travaux sur compteurs électriques - région de Charleroi	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
603	CPGBW12006	ETEC	SA	Travaux sur compteurs gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
604	CPGBW12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux sur compteurs gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
605	CPGBW12017	FODETRA	SA	Travaux sur compteurs gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
606	ECEBW13023	TEI	SA	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
607	ELABW15095	BOIS & TRAVAUX	SA	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
608	ELABW15316	ARBOTAILLE	SA	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
609	ERBBW12006	ETEC	SA	Travaux de raccordement BT - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
610	ERBBW12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
611	ERBBW12035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de raccordement BT - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
612	ESABW13006	ETEC	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
613	ESABW13010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
614	ESABW13015	CAPPAL	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
615	ESABW13017	FODETRA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
616	ESABW13035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
617	ESABW13049	VERBRAEKEN CONSTRUCTION	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
618	ESPBW13006	ETEC	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
619	ESPBW13010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
620	ESPBW13015	CAPPAL	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
621	ESPBW13017	FODETRA	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
622	ESPBW13035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
623	ESPBW13158	HOTTAT & DELVAUX	BVBA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
624	ESPBW13162	HOTTON TRAVAUX	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
625	FMCBW16084	LAURENTY	SA	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
626	FMCBW16404	STIPA	SPRLU	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
627	FRES711733	ZENITEL BELGIUM	NV	Fourniture, installation et maintenance d'un réseau de radiocommunication synchrone dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
628	GRBBW12017	FODETRA	SA	Travaux de raccordement gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
629	GRBBW12035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de raccordement gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
630	GRBBW12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux de raccordement gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
631	LAABW3006A	ETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
632	LAABW3008A	GENETEC	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
633	LAABW3035A	Ets DEMOL	SPRL	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
634	LAABW3071A	WAUTHIER CTP	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
635	LAABW3345A	VEKAN	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
636	LAABW3349A	FODETRA- VERBRAEKEN CONSTRUCTION	Société Momen- tanée	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
637	LAXBW6006	ETEC	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
638	LAXBW6010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
639	LAXBW6035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
640	LAXBW6071	WAUTHIER CTP	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
641	REPBW11006	ETEC	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
642	REPBW11010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
643	REPBW11071	WAUTHIER CTP	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
644	REPBW11164	CONSTRUCT TIME	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
645	REPBW2010	COFELY FABRICOM SA INFRA SUD	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
646	REPBW2035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
647	REPBW2071	WAUTHIER CTP	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - région du Brabant Wallon	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
648	SLGEBW2148	GROUP V.D.R.T.	SA	Service de location de groupes électrogènes - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
649	XRABW12221	AQUAENERGIA	SA	Travaux de remplacement de conduites acier, éternit ou fonte par des conduites en PE, y compris les raccordements, et pose de câbles (Pose comprises entre 200 et 1500 m) - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
650	XRABW3010A	COFELY FABRICOM SA INFRA SUD	SA	Travaux de remplacement de conduites acier, Eternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccordements) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
651	XRABW3015A	CAPPAL	SA	Travaux de remplacement de conduites acier, Eternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccordements) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
652	XRABW3017A	FODETRA	SA	Travaux de remplacement de conduites acier, Eternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccordements) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
653	XRABW3158A	HOTTAT & DELVAUX	BVBA	Travaux de remplacement de conduites acier, Eternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccordements) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
654	XRABW3221A	AQUAENERGIA	SA	Travaux de remplacement de conduites acier, Eternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccordements) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
655	XRBBW12006	ETEC	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
656	XRBBW12010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
657	XRBBW12035	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de raccordement BT+gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
658	XRBBW12156	FJC-METUBEL	SA	Travaux de raccordement BT+gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
659	XRBBW12171	FODETRA-DIERICKX	Société Momentanée	Travaux de raccordement BT+gaz - région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
660	XSABW3006A	ETEC	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
661	XSABW3010A	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
662	XSABW3015A	CAPPAL	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
663	XSABW3017A	FODETRA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
664	XSABW3025A	ETWAL	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
665	XSABW3035A	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
666	XSABW3049A	VERBRAEKEN CONSTRUCTION	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
667	XSABW3162A	HOTTON TRAVAUX	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
668	XSBBW12017	FODETRA	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
669	XSBBW12035	Ets DEMOL	SPRL	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
670	XSBBW12156	FJC-METUBEL	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
671	XSBEW12006	ETEC	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations <= à 200 m dans la région du Brabant Wallon	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
672	XSPBW3006P	ETEC	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
673	XSPBW3010P	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
674	XSPBW3017P	FODETRA	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
675	XSPBW3035P	Ets DEMOL	SPRL	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
676	XSPBW3039P	GREBAT	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
677	XSPBW3156P	FJC-METUBEL	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
678	XSPBW3158P	HOTTAT & DELVAUX	BVBA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - région du Brabant Wallon	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
679	BAAMU3023A	TEI	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - Entité de Mouscron	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
680	BAAMU3054A	VANO-ELECTRO	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie - Entité de Mouscron	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
681	ESAMU13051	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques > 200 m - entité de Mouscron	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
682	ESPMU13051	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques <= 200 m - entité de Mouscron	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
683	FMCMU16403	GALAND ETIENNE		Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - Région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
684	FMCMU16404	STIPA	SPRLU	Service d'entretien des abords des cabines gaz, électriques et télécom - entité de Mouscron	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	N° DE CONTRAT	SOCIÉTÉ	RAISON SOCIALE	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE
685	LAAMU3023A	TEI	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - entité de Mouscron	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
686	LAAMU3054A	VANO-ELECTRO	SA	Travaux aériens basse tension et d'éclairage public - entité de Mouscron	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
687	LAXMU6023	TEI	SA	Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'éclairage public - entité de Mouscron	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
688	REPMU11010	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - entité de Mouscron	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
689	REPMU11023	TEI	SA	Travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public - entité de Mouscron	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
690	XSAMU3051A	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) > 200 m - entité de Mouscron	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
691	XSBMU11034	TRAXECO	SA	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans la région de La Louvière/Mons	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
692	XSPMU3051P	TRAVOCO	SA	Travaux de pose de canalisations souterraines (câbles et conduites) <= 200 m - entité de Mouscron	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux



ORES Assets scrl

Avenue Jean Monnet, 2 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 078/15.78.01 • courriel : communication@ores.net

www.ores.net